École polytechnique de l'université de Tours
Génie de l'Aménagement

VALORISATION TOURISTIQUE DU PATRIMOINE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIENNE ET CREUSE EN VIENNE (86)

AMELIORATION DES SENTIERS DE RANDONNEES

ENAULT Christophe

Ingénieur 1
Projet Individuel
Année 2007

Polytech'Tours - Département Aménagement
35 allée Ferdinand de Lesseps 37200 Tours
02.47.36.14.52
polytech.da@univ-tours.fr

VALORISATION TOURISTIQUE DU PATRIMOINE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIENNE ET CREUSE EN VIENNE (86)

AMELIORATION DES SENTIERS DE RANDONNEES

Tuteur : M. Auger Jacques

Les mots soulignés dans le dossier sont définis dans le glossaire.

ENAULT Christophe

Ingénieur 1
Projet Individuel
Année 2007

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier toutes les personnes qui m'ont aidé dans l'élaboration de ce dossier, qui m'ont accordé leur précieux temps et qui m'ont fait partager leurs connaissances et compétences. Merci à tous.

- M. Auger Jacques, mon tuteur pour ce projet
- M. Bastard Jean-Pierre, responsable de la Section Cyclotourisme de l'Association Sportive de Dangé-saint-Romain Omnisport
- M. Bouffard Gérard, responsable de la section de randonnée « Les Pas sans peine » de l'Association Sports et Loisirs d'Ingrandes
- M. Breton Jacques, conseiller municipal, cinquième adjoint chargé de la commission voirie et réseaux, à la commune de Dangé-Saint-Romain
- M. et Mme Delorme Michel et Olivette, pour leurs précieux conseils sur les chemins de randonnées de la commune de Oyré
- M. Millet Didier, maire de la commune de Oyré
- Mme Mureau Magaly, secrétaire de la Communauté de communes Vienne et Creuse
- M. Pagès Jean-François, membre du conseil municipal de la commune de Oyré et président de l'association fondatrice des sentiers de randonnée sur le canton de Dangé Saint Romain
- M. Petit Michel, Président de l'association des Bateliers de la Vienne
- M. Salvert Didier, conseiller municipal, deuxième adjoint au maire, à la commune de Leugny et membre de l'association fondatrice des sentiers de randonnées sur le canton de Dangé-Saint-Romain
- M. Stanghellini Robert, maire de la commune de Dangé-Saint-Romain et président de la Communauté de communes Vienne et Creuse
- M. Suire Edouard, ancien maire de la commune de Oyré

Je tiens également à remercier toutes les secrétaires de mairie des communes de la communauté de communes Vienne et Creuse pour leur aide technique, ainsi que les prestataires d'hébergements basés sur l'intercommunalité, qui ont bien voulu répondre à mon questionnaire.

SOMMAIRE

Introduction p 1

Première partie : Un territoire de passage p 2
I Deux départements limitrophes aux caractéristiques voisines p 3
II- La communauté de communes Vienne et Creuse p 8

Deuxième partie : Diagnostic touristique p 12
I Un patrimoine naturel et bâti à promouvoir p 13
II Une offre d'hébergements assez complète p 31
III Les activités touristiques présentes sur la communauté de communes p 34
IV La demande p 37

Troisième Partie : Amélioration des sentiers de randonnées p 40
I La création des nouveaux sentiers p 41
II La promotion des circuits p 52
III Le coût et le financement des opérations d'aménagement des sentiers de randonnées p 54

Conclusion p 58

TABLE DES MATIERES

Remerciements
Sommaire
Table des matières
Introduction p 1
Première partie : Un territoire de passage p 2
I Deux départements limitrophes aux caractéristiques voisines p 3
1- Les chiffres p 3
2-Le paysage p 4
a- L'organisation du paysage p 4
b- La politique environnementale p 4
3- Le tourisme p 5
a- Les chiffres p 5
b- La politique en matière de tourisme p 6
II- La communauté de communes Vienne et Creuse p 8
1- Les chiffres p 8
2- Les compétences p 9
3- Le paysage p 9
a- L'organisation du paysage p 9
b- La politique environnementale p 10
4- Le tourisme p 11
a- La situation touristique p 11
b- La politique en matière de tourisme p 11
Deuxième partie : Diagnostic touristique p 12
I Un patrimoine naturel et bâti à promouvoir p 13
1- Le patrimoine de Buxeuil p 13
a- Le pont Henry IV p 13
b- L'Eglise Saint-Pierre-Es-Liens p 14
c- La Voie romaine p 14
d- La Tourelle du XIXe siècle p 15
2-Le patrimoine de Dangé-Saint-Romain p 15
a- L'église Saint-Romain p 16
b- Le pont de Dangé-Saint-Romain p 16
3- Le patrimoine de Leugny p 17
a- Eglise Saint-Hilaire p 17
b- Le porche d'entrée de l'ancienne cure p 18
c- La fontaine de Saint-Hilaire p 18
d- Le rendez-vous de chasse du Rond du Chêne p 18
e- La fontaine de Prélong et
la chapelle Notre-Dame-de-Prélong p 19

4- Le patrimoine des Ormes p 20
a- L'église Saint-Martin et Sainte-Marguerite et la halle p 20
b- La tourelle de la muraille des Ormes p 21
c- La poste aux chevaux p 21
d- La bergerie p 22
e- Le château des Ormes p 23
f- Le musée de Falaise p 24
5- Le patrimoine de Oyré p 25
a- L'église Saint- Sulpice p 25
b- La forêt de la Guerche p 25
c- La demeure de la Corgère p 26
6- Le patrimoine de Port-de-Piles p 26
a- L'église Saint-Martin p 26
b- Le bec des deux eaux p 27
7- Le patrimoine de Saint-Rémy-sur-Creuse p 28
a- Le château de la Chaise / Chèze p 28
b- Les grottes troglodytiques d'Ethni'Cité p 28
c- La tour de Ganne p 29
d- L'église Saint-Rémy p 30
II Une offre d'hébergements assez complète p 31
1- Les campings municipaux p 31
2- Les hôtels et résidences p 32
3- Les gîtes ruraux de France et les chambres d'hôtes p 32
III Les activités touristiques présentes sur la communauté de communes p 34
1- Les activités liées à l'eau p 34
a- Les bateliers de la Vienne p 34
b- La piscine municipale de Dangé-Saint-Romain p 34
c- La pêche p 34
2- La Vienne à vélo p 34
3- Les sentiers de randonnées pédestres p 34
a- Les chemins de Grandes Randonnées (GR) p 34
b- Les sentiers de randonnées existant sur la communauté de communes p 35
IV La demande p 37
1- La demande locale p 37
2- La demande extérieure p 39
Bilan p 39
Troisième Partie : Amélioration des sentiers de randonnées p 40
I La création des nouveaux sentiers p 41
1- Le parcours p 41
2- Le balisage des sentiers et les panneaux p 42
a- Le balisage p 42

b- Les panneaux p 43
3- De simples chemin à itinéraires
de promenades et de randonnées (PR) p 45
a- La procédure d'inscription des chemins au PDIPR p 45
b- L'agrément de la FFRP p 46
4- Les sentiers proposés p 47
a- L'amélioration des sentiers déjà existants p 47
b- La promenade dans le bourg des Ormes p 47
c- Le parcours d'aventures du Bois de Cuismes p 48
d- Le sentier des légendes p 51
II La promotion des circuits p 52
1- Le guide de randonnées p 52
2- La promotion des sentiers p 53
III Le coût et le financement des opérations d'aménagement des sentiers de randonnées p 54
1- l'estimation du coût du projet p 54
2- Le financement des sentiers p 55
3- L'entretien des sentiers p 56
Conclusion p 58
Glossaire
Bibliographie
Annexes p I
Index p II
Annexe 1 : Article tiré du magazine d'informations du département de la Vienne : Vivre en Vienne, concernant la politique touristique du département p V
Annexe 2 : Questionnaire posé à tous les prestataires d'hébergements de la communauté de communes p VII
Annexe 3 : Article paru dans la Nouvelle République du Centre-Ouest du Nord de la Vienne, daté du samedi 5 mai, parlant de la nouvelle politique touristique des propriétaires du château des Ormes pour le faire connaître p VIII
Annexe 5 : Fiche de sentiers de la communauté de communes des Vals de Gartempe et Creuse p IX
Annexe 6 : Fiche de sentiers de la communauté de communes du Val de l'Indre p X

INTRODUCTION

La Vienne est un département où l'esprit d'intercommunalité est fortement ancré dans les idées des élus. Les délégués des communes sont bien conscients qu'ils ne pourront pas réaliser seul tous les aménagements nécessaires au développement de leur village. La communauté de communes Vienne et Creuse ne fait pas exception. Composée de sept villages, cette intercommunalité est pourtant de taille relativement faible, comparée aux géants que sont la communauté d'agglomération du Pays Châtelleraudais ou la communauté de communes du Pays Loudonnais.

Cette collectivité, située au Nord-Est de la Vienne, est imprégnée de paysages de vallées et de plaines comme en Indre-et-Loire. Ses deux rivières, la Vienne et la Creuse, ses châteaux, ses églises romanes et ses grottes creusées dans la pierre locale, le tuffeau, rappellent la vallée de la Loire.

Fière de sa ruralité et forte d'un patrimoine naturel et bâti très intéressant, la communauté de communes Vienne et Creuse souhaite développer le tourisme sur son territoire. En effet, bien qu'idéalement placée entre Paris et Bordeaux, cette collectivité ne reste, cependant, qu'un territoire de passage, où le tourisme n'est que très peu présent.

Pour remédier à ce problème, nous devons tout d'abord analyser ce territoire, le comprendre et révéler ses forces et ses faiblesses aussi bien en terme de richesses patrimoniales qu'en terme d'hébergements ou d'activités touristiques.

Les paysages et l'environnement rural attirent de plus en plus de touristes qui souhaitent visiter ces territoires sans difficulté. L'amélioration des sentiers de randonnées, existant déjà depuis plus de dix ans sur la communauté de communes, me paraît donc être un moyen intéressant pour permettre aux voyageurs, et aux populations locales de découvrir un patrimoine étonnant.

Les promeneurs recherchent des paysages et des sites attrayants, l'objectif de l'aménagement des sentiers de randonnées est donc de relier ces sites entre eux par des chemins plaisants, où la nature est aussi belle que diversifiée.

PREMIERE PARTIE :

UN TERRITOIRE DE PASSAGE

La communauté de communes Vienne et Creuse se trouve sur la frontière entre le département de la Vienne (86) et de l'Indre-et-Loire (37) entre Poitou-Charentes et région Centre. Cette collectivité située sur de grands axes routiers veut profiter de l'engouement naissant des Français pour l'environnement et la campagne afin de muter ce territoire de passage en véritable lieu touristique.

I Deux départements limitrophes aux caractéristiques voisines

Située dans le Centre-Ouest de la France, à cheval sur les départements de la Vienne et de l'Indre-et-Loire, la communauté de communes se trouve à proximité de nombreuses offres touristiques très réputées telles que les châteaux de la Loire au Nord, le Futuroscope plus au Sud ou encore le Marais Poitevin à l'Ouest.

Pourtant, ce territoire ne reste qu'une zone de passage où la plupart des voyageurs ne s'arrêtent que pour faire une pause, manger ou passer la nuit.

1- Les chiffres

La Vienne et l'Indre-et-Loire, localisés au Centre-Ouest de la France, sont deux départements voisins d'organisation territoriale similaire. La Vienne a une superficie de 6 990 km² pour 407 700 habitants (densité : 57 hab. /km²) tandis que l'Indre-et-Loire compte 554 003 habitants sur 6 150 km² (densité : 90 hab. /km²). Ils s'organisent tous les deux autour d'une grande ville centre (Poitiers→Vienne et Tours→Indre-et-Loire) et de plusieurs grands cours d'eau qui leur donnent d'ailleurs leur nom.

Carte n°1 : La localisation de la Vienne et de l'Indre-et-Loire

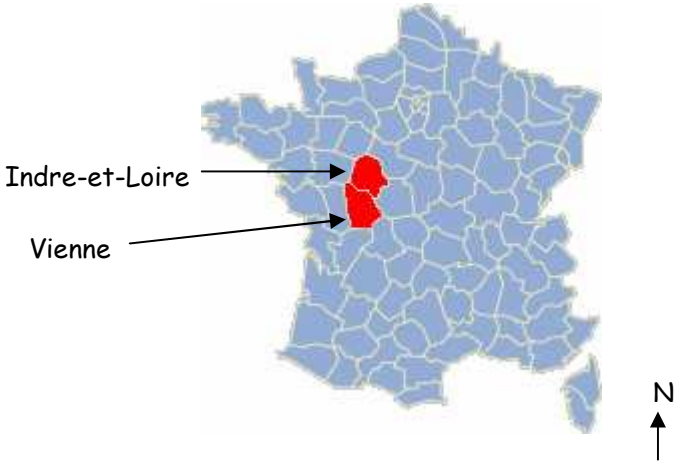

Source : site Internet - wikipédia

Réalisation : Personnelle

2-Le paysage

a- L'organisation du paysage

Ces deux territoires proposent des paysages et environnements assez similaires. Mais la variété et la multitude de sites, milieux et panoramas différents entraînent une grande diversité de paysages. Le relief des deux départements est très peu accentué. Il se compose de plateaux peu élevés, coupés par de nombreuses et vastes vallées, dont celles de la Vienne et de la Loire notamment. Les coteaux de tuffeau et les maisons troglodytiques alternent avec vallées, vignobles et openfields.

Carte n°2 : L'Indre-et-Loire

Source : Site Internet de France Voyages

N

Carte n°3 : La Vienne

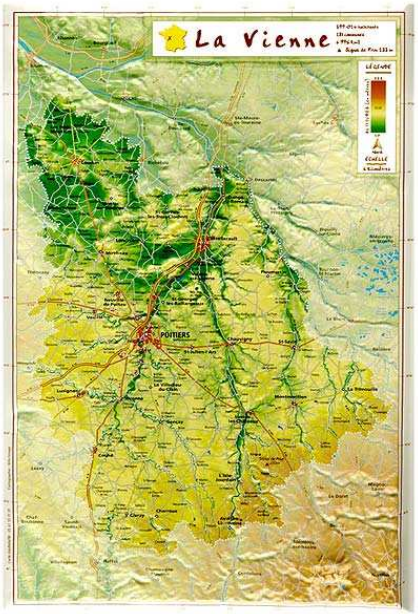

Source : Site Internet Mediaplus

b- La politique environnementale

La Vienne et l'Indre-et-Loire sont deux départements entreprenants en terme d'environnement et de paysage.

La préservation du patrimoine naturel passe par une implication importante dans l'ensemble des domaines de l'environnement : l'eau, l'air, les énergies, la biodiversité, les activités humaines et le développement durable, ce que souhaitent réaliser ces deux territoires.

Figure n°1 : Le logo représentatif de la politique environnementale des départements

Source: Site Internet du Conseil Général de la Vienne

Les Conseils généraux ont pour objectifs de préserver les milieux vivants et les paysages, de gérer les déchets ménagers, d'enfouir les réseaux aériens, de sensibiliser le public, et principalement les jeunes par des actions dans les établissements scolaires, d'aménager les espaces naturels et des lieux de loisirs, de mettre en place des sentiers de randonnées, et enfin d'organiser des chantiers de nettoyage des cours d'eau.

Par ces actions, ils espèrent préserver l'environnement pour améliorer le quotidien de tous les citoyens en leurs offrant des paysages naturels et urbains propres et non pollués.

Photo n°1 : Vue de la Vienne du pont de Dangé-Saint-Romain

Photo n°2 : Vue sur Oyré

Source : Personnelle

3- Le tourisme

a- Les chiffres

La Vienne et l'Indre-et-Loire possèdent de réels atouts touristiques. Tous les ans, la Vienne accueille plus de 3 millions de touristes sur l'ensemble de ses sites

dont plus d'1 millions d'entrées rien que pour le Futuroscope, qui entraîne dans son sillage d'autres sites touristiques tels que la Vallée des singes (Romagne) et la Cité de l'écrit à Montmorillon qui drainent plus de 100 000 entrées, tous les deux. L'Indre-et-Loire fait encore mieux avec environ 4 millions de touristes qui visitent chaque année le patrimoine tourangeau. Les châteaux de la Loire, comme Chambord et ses 658 000 entrées en 2004 et le château de Villandry (310 000 entrées), y sont pour une grande part mais l'offre touristique est tout de même diversifiée avec les jardins (Parc de Richelieu), les musées (Musée des beaux Arts, musée Balzac) et la forteresse royale de Chinon, tout juste rénovée.

Photo n°3 : Le Parc du Futuroscope

Source : Site Internet du Futuroscope

Photo n°4 : La forteresse royale de Chinon

Source : Site Internet du Comité départemental du tourisme de l'Indre et Loire

Photo n°5 : Le château de Chenonceau

Source : Site Internet du château de Chenonceau

b- La politique en matière de tourisme

Les Conseils généraux de la Vienne et de l'Indre-et-Loire sont très actifs en ce qui concerne le tourisme mais ils opèrent de manières divergentes.

L'Indre-et-Loire mise sur un héritage patrimonial de tout premier rang. Entre ses châteaux, demeures d'artistes et jardins, le département possède des atouts touristiques incontournables qu'il veut s'efforcer de rénover, restaurer, entretenir

et valoriser (Forteresse royale de Chinon, Logis royal de Loches). Il mène également une politique active d'animation auprès du grand public, avec l'organisation d'expositions et d'événements culturels, et souhaite développer les activités de loisirs autour de la Loire et de ses affluents.

Le département de la Vienne possède lui aussi des attributs remarquables mais le Conseil général a décidé de miser sur ce qu'il appelle les projets structurants, dont le Futuroscope, construit en 1987, en est le plus bel exemple. Les projets structurants ont pour objectif d'attirer les visiteurs sur l'ensemble du territoire pour permettre un développement homogène dans tout le département grâce aux retombées économiques du tourisme. La Vallée des Singes (Romagne), les bases de loisirs de Moncontour, et la Cité de l'écrit à Montmorillon en sont des exemples parfaits.

Un article, tiré du magazine d'information du département de la Vienne : Vivre en Vienne, concernant la politique touristique du département est en annexe 1.

Situés dans le Centre-Ouest de la France, les deux départements frontaliers que sont la Vienne et l'Indre-et-Loire possèdent des paysages faits de vallées et de plateaux, façonnés par les grands cours d'eau que sont la Vienne et la Loire. Malgré un environnement assez semblable, les deux voisins ne pratiquent pourtant pas la même politique touristique, la Vienne préférant les parcs à thèmes, tels que le Futuroscope, et laissant l'Indre-et-Loire profiter d'un patrimoine historique impressionnant, comme les châteaux de la Loire.

II- La communauté de communes Vienne et Creuse

1- Les chiffres

Carte n°4 : La communauté de communes Vienne et Creuse

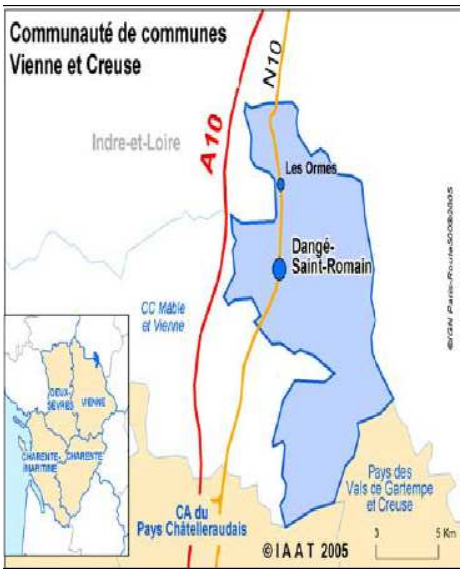

Source : Site Internet du Système d'Informations Régionales de Poitou-Charentes

La communauté de communes Vienne et Creuse est composée de sept villages du département de la Vienne, tous sur le même canton : Buxeuil, Dangé-Saint-Romain, Leugny, Les Ormes, Oyré, Port-de-Piles et Saint-Rémy-sur-Creuse. Seul le village d'Ingrandes, se trouvant sur le canton de Dangé-Saint-Romain, n'a pas adhéré à la communauté de communes. Celle-ci s'étend sur une superficie de 138,36 km² et compte 7866 habitants pour une densité de 56,8 hab. /km² (contre 57 hab. /km² pour la Vienne et 102 hab. /km² en moyenne en France). Cette collectivité est donc de petite taille et possède une population relativement faible, de milieu rural.

Tableau n°1 : La population et la superficie des communes de l'intercommunalité

Communes	Population (hab.)	Superficie (km²)
Buxeuil	922	11,96
Dangé-Saint-Romain	3215	34,99
Leugny	408	15,74
Les Ormes	1465	24,22
Oyré	909	33,19
Port-de-Piles	513	5,32
Saint-Rémy-sur-Creuse	434	12,94
Total	7866	138,36

Source : Bulletins d'informations de la Communauté de Communes Vienne et Creuse n°4

Photo n°6 : Un panneau d'entrée dans la communauté de communes Vienne et Creuse

Source : Personnelle

2- Les compétences

Cette petite collectivité, inaugurée le 24 Décembre 1996, est passée à la Taxe Professionnelle Unique le 1er Janvier 2004 et a décidé de relever toutes les compétences obligatoires et optionnelles qui lui sont proposées :

Compétences obligatoires :

- aménagement de l'espace
- développement économique

Compétences optionnelles :

- protection et mise en valeur de l'environnement (ramassage des ordures ménagères et assainissement non collectif - recensement et diagnostic des fosses sceptiques)
- politique de logement et du cadre de vie (objectif : amélioration de l'habitat par des OPAH - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)
- création, aménagement et entretien de la voirie
- construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs et de l'enseignement préélémentaire et élémentaire (crédits pour fournitures scolaires, entretien du gymnase du collège)

3- Le paysage

a- L'organisation du paysage

La communauté de communes se trouve, comme son nom l'indique, à la confluence de deux rivières, la Vienne et la Creuse, qui façonnent le paysage de vallées, monts et plaines.

Le paysage de campagne est modelé par l'alternance de champs de céréales (colza, blé, orge …), de petits villages et d'hameaux rustiques ainsi que de bois et forêts.

Photo n°7 : La confluence de la Vienne et de la Creuse

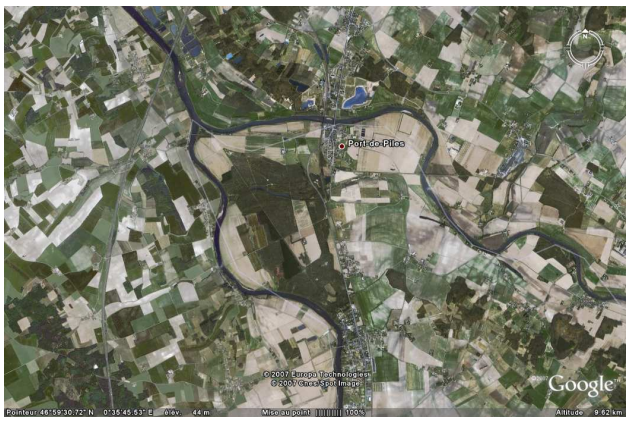

Source : Logiciel Google Earth

Photo n°8 : Vue sur Oyré

Photo n°9 : Vue sur la Creuse à Buxeuil

Source : Personnelle

b- La politique environnementale

La communauté de communes Vienne et Creuse essaye de prendre en compte l'environnement dans les différents projets qu'elle met en œuvre et s'efforce donc de respecter la politique environnementale de la Vienne.

Elle possède notamment une ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) de type I en la présence de la forêt de la Guerche (Dangé-Saint-Romain, Leugny et Oyré) et une de type II avec le bec des deux eaux (Port-de-Piles). Une ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager) est aussi en cours d'élaboration à Saint-Rémy-sur-Creuse pour protéger les falaises troglodytiques.

Le tri sélectif des déchets a également été mis en place sur l'intercommunalité avec un ramassage collectif des ordures ménagères.

4- Le tourisme

a- La situation touristique

Située sur le grand axe Paris-Bordeaux (Nationale 10 et Autoroute A 10), à moins d'une heure de Poitiers et Tours, la communauté de communes Vienne et Creuse se trouve idéalement située pour attirer les touristes, mais la grande majorité des voyageurs passent et ne s'arrêtent pas malgré une offre touristique intéressante. En effet, la collectivité ne possède pas moins de onze établissements d'hébergement, mais le problème se situe peut-être au niveau de l'exploitation des sites touristiques, qui est nettement insuffisante car seulement trois sites sont visitables.

b- La politique

La communauté de communes a lancé récemment une étude pour améliorer le tourisme sur son territoire. En effet, celle-ci souhaite développer son activité touristique pour attirer les populations et développer son économie.

Ne pouvant pas mettre en place, faute de moyens, un projet structurant, comme le propose le département de la Vienne, elle souhaite miser sur son patrimoine, dont le village des Ormes en est le plus représentatif, avec trois magnifiques édifices classés en tant que monuments historiques : le château des Ormes, la bergerie et la poste aux chevaux.

Localisée au Nord Est de la Vienne, la communauté de communes Vienne et Creuse nous rappelle déjà le val de Loire et ses vallées dessinées par les rivières.

Les nombreux châteaux et églises construits en pierre de tuffeau, ainsi que ses habitats troglodytiques et ses forêts témoignent d'une histoire captivante que la collectivité souhaite mettre en valeur à travers un tourisme simple et humain.

DEUXIEME PARTIE :

DIAGNOSTIC TOURISTIQUE

La communauté de communes Vienne et Creuse souhaite développer le tourisme afin d'attirer les voyageurs du Futuroscope et de la Vallée de la Loire, et profiter des retombées économiques de ces deux sites en promouvant un tourisme vert sur son territoire.

Dans ce sens, il est donc intéressant d'analyser le potentiel touristique de cette collectivité en faisant le diagnostic de l'offre et de la demande actuellement présentes, dans le but de trouver les moyens les plus adaptés pour réaliser ce développement.

I Un patrimoine naturel et bâti à promouvoir

Les villages de la communauté de communes possèdent tous un patrimoine, plus ou moins, intéressant. Entre les châteaux, les églises, les forêts et les rivières, le patrimoine de la collectivité est varié. Dans le but d'améliorer l'offre touristique, il est donc important d'en faire l'inventaire et surtout d'en ressortir les forces et faiblesses.

La localisation des sites se trouve sur les cartes des sentiers de randonnées, dans le support hors texte.

1- Le patrimoine de Buxeuil

a- Le pont Henry IV

Photo n°10 : Le pont Henry IV de Buxeuil

Source : Personnelle

Le pont Henry IV enjambe la Creuse pour relier la commune de Buxeuil par Saint-Jacques à celle de Descartes en Indre-et-Loire. Il délimite donc la frontière entre la Vienne et l'Indre-et-Loire et par là même celle de la communauté de communes. Il est situé juste à côté de la place d'Anzeling où il est possible de se garer. Elle se trouve d'ailleurs être le point de départ de l'actuel sentier de randonnée de Buxeuil.

Il devrait être mis en valeur par des décorations fleuries par exemple, afin d'offrir un accueil agréable à tous les voyageurs qui passent dans la communauté de communes.

b- L'Eglise Saint-Pierre-Es-Liens de Buxeuil

Située dans le bourg de Buxeuil, au bord de la Creuse, l'Eglise Saint-Pierre-Es-Liens date du XIème siècle, et a été restaurée aux XIIIème, XVème et XIXème siècles. Elle est dotée d'un imposant clocher et des gravures sont sculptées sur la façade extérieure de l'entrée représentant des gabares. Ces dessins sont d'ailleurs répertoriés au musée de la batellerie à Conflans-Sainte-Horine (78).

Les abords de cette église sont aménagés, avec notamment la présence d'un lavoir. Elle se trouve, de plus, sur le trajet du sentier de randonnées de la commune.

Photo n°11 : L'Eglise Saint-Pierre-Es-Liens de Buxeuil

Source : Personnelle

c- La voie romaine

Sur le sentier pédestre de Buxeuil, se trouve une ancienne voie en pierre rouge de l'époque gallo-romaine située sur la montée de Vaugibault. De sentier gaulois à voie romaine, en passant par chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle et route des diligences, cet ancien axe majeur reliait autrefois Paris à l'Espagne et engendra alors la prospérité de la Haye (Loire-et-Cher - 41) et de Buxeuil.

Malheureusement, ce chemin n'est que peu mis en valeur, bien qu'il soit entretenu. Se trouvant dans une descente de pente importante, il peut être dangereux, notamment pour les cyclistes et chevaux et mériterait donc d'être restauré.

Photo n°12 : La voie romaine de Buxeuil

Photo n°13 : Le panneau indiquant la voie romaine

Source : Personnelle

d- La Tourelle

Cette tourelle du XIXe siècle, construite en 1858, est dotée d'un escalier et d'un phare à son sommet. Située sur un chemin rural (GR 48) et sur le sentier de la commune, en bordure de la Creuse, elle servait à la surveillance d'une briqueterie.

Cette tour est dégagée au sol et accessible par un escalier, mais elle est difficilement perceptible car aucune promotion ni mise en valeur n'est présente.

Photo n°14 : La tourelle de Buxeuil

Source : Personnelle

2-Le patrimoine de Dangé-Saint-Romain

La commune de Dangé-Saint-Romain, séparée en deux par une rivière, la Vienne, est composée, à l'origine, de deux villages différents : Dangé et Saint-Romain. Tous les deux nés de l'activité fluviale, les deux communes se sont unies en 1971 et forment depuis un seul village.

a- L'église Saint-Romain

L'église Saint-Romain se trouve rive Ouest de la Vienne, sur un sentier de randonnées du village, au bord de la toute nouvelle place de Saint-Romain, encore en travaux. Selon les écrits de M. Arnault, qui fut curé de Saint Romain de 1861 à 1879 puis de Dangé de 1879 à 1906, l'église de Saint-Romain fut construite à la fin du XIIème siècle. L'abside voûtée en cul de four date de cette époque. Le clocher élevé au XVIIème est remanié au XIXème. En 1867, on remplace les tuiles par des ardoises et on procède à quelques aménagements intérieurs tels que l'agrandissement des ouvertures, la pose de vitraux et la mise en place des fonts baptismaux.

Photo n°15 : L'église Saint Romain

Source : Personnelle

b- Le pont de Dangé Saint-Romain

Permettant l'accès facile de Dangé à Saint Romain, l'utilité d'un pont sur la Vienne est reconnue dès 1833 et l'enquête diligentée par le Préfet. Mais, le financement en est difficile et la première pierre n'a été posée que le 2 Juin 1857 par M. Bricheteau–Morandière, ingénieur en chef des Ponts et chaussées, habitant à Saint-Romain. Le 27 Septembre 1858, le pont est ouvert à la circulation après une brillante inauguration. Il subit d'importants dommages au cours de la Seconde Guerre Mondiale. En Juin 1940, les troupes françaises ont détruit une arche pour couper la route à l'ennemi et le 31 Août 1944, les troupes d'occupation en ont détruit une deuxième. Le pont en bois, provisoirement installé pour permettre la circulation a rempli son rôle jusqu'en 1961, date à laquelle le pont a été reconstruit.

Ce pont à cinq arches donne un beau point de vue sur la Vienne et se trouve d'ailleurs sur le sentier de Saint Romain, mais il n'est pas assez mis en valeur.

Photo n°16 : Le pont de Dangé-Saint-Romain

Photo n°17 : Vue sur la Vienne

Source : Personnelle

3- Le patrimoine de Leugny

a- Eglise Saint-Hilaire

En plein cœur du village de Leugny, l'Eglise romane de Saint-Hilaire construite au XIIème siècle, et rénovée aux XVIIème et XIXème siècles, est dotée de plusieurs statues et d'un autel du XVIIème siècle. Le chœur, l'abside, le mur de la nef et le clocher sont notamment caractéristiques d'un art roman bien ancré dans la région.

Située sur les trois sentiers de randonnées, cette église fait face à la place du bourg, qui est bien aménagée et qui se trouve d'ailleurs être le point de départ des sentiers.

Photo n°18 : L' église Saint-Hilaire de Leugny

Photo n°19 : La porte d'entrée de l'église

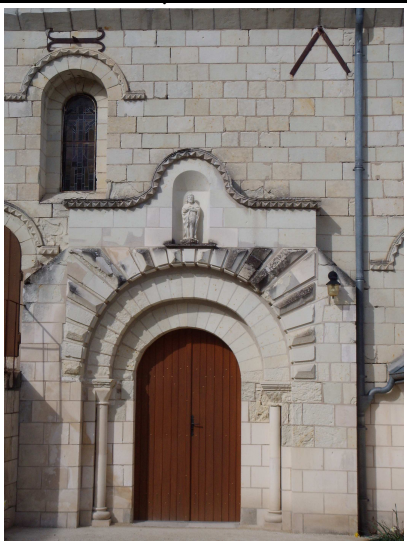

Source : Personnelle

b- Le porche d'entrée de l'ancienne cure

Situé sur la place de l'église Saint Hilaire, le porche d'entrée de l'ancienne cure est le portail de l'ancien château de Leugny. De celui-ci ne subsiste, aujourd'hui,

que ce porche du XVIIIème siècle, pourvu de deux échauguettes carrées en encorbellement, qui ajoute un charme et un caractère certain à ce village.

Photo n°20 : Le porche de Leugny

Source : Personnelle

c- La fontaine de Saint-Hilaire

Cette fontaine du IVème siècle environ, située sur un terrain privé, se trouve sur les sentiers pédestres du village. Elle laisse échapper un filet d'eau claire, recueillie dans un bassin, et est témoin d'une légende racontant qu'elle aurait jailli sous le sabot de la mule du pontife poitevin Saint-Hilaire alors qu'il faisait une halte dans les parages. Celui-ci entreprit alors son œuvre d'évangélisation dans le Poitou et notamment à la fontaine où, sans doute, il y baptisa les nouveaux convertis.

Photo n°21 : La fontaine de Saint-Hilaire de Leugny

Source : Personnelle

d- Le rendez-vous de chasse du Rond du Chêne

Au centre du Rond du Chêne, au milieu de la forêt de la Guerche, sur le territoire de Leugny, se trouvent deux pavillons de chasse à colombages du XIXème siècle, tous les deux privés. Ce lieu est le point de rendez-vous pour les chasses à

courre, ainsi que pour de nombreux promeneurs et randonneurs et se situe logiquement sur un des circuits de randonnées.

Ce site, étant propriété privée de la mairie, excepté les deux bâtiments, mériterait peut-être un aménagement plus important pour le public avec, par exemple, la mise en place de bancs, de tables de pique-niques, et d'un point d'eau pour les chevaux. Il est également à noter qu'un effort de restauration devrait être fait sur les pavillons de chasse car un des deux bâtiments commence à se dégrader.

Photo n°22 : Un pavillon de chasse du Rond du Chêne

Photo n°23 : Un pavillon de chasse

Source : Personnelle

e- La fontaine de Prélong et la chapelle Notre-Dame-de-Prélong

La fontaine de Prélong et la chapelle Notre Dame de Prélong datent toutes les deux du XVème siècle. Elles sont en ruines et se trouvent sur une parcelle privée de la forêt de la Guerche, le long de la route de la petite Guerche.

Il ne reste de la chapelle, essentiellement qu'une voûte en plein cintre qui supporte un haut pan de mur, percé d'une baie ogivale, et une double arcade à son sommet. Mais, cette chapelle n'est pas visible de la route. A seulement quelques centaines de mètres de la chapelle, on trouve la fontaine de Prélong, protégée par un dôme de maçonnerie. Une niche est aménagée à son sommet qui contient une statuette de Sainte-Thérèse et de l'enfant Jésus. La fontaine, visible de la route, est indiquée par un panneau, mais un débroussaillage est nécessaire pour rendre son accès plus facile et plus agréable.

Cette chapelle est également le lieu d'une légende narrant l'histoire de deux amants forts épris l'un de l'autre, qui rentrèrent dans le vallon de Prélong, lors d'une chasse à courre du roi Charles VII, et qui se firent surprendre par des loups qui les dévorèrent. Ils furent alors enterrés dans cette chapelle, aussi appelée, depuis cet événement, la « chapelle aux loups ».

Photo n°24 : La fontaine de Prélong

Source : Personnelle

4- Le patrimoine des Ormes

a- L'église Saint-Martin et Sainte-Marguerite et la halle

Située dans le bourg des Ormes, au bord de la Vienne et à côté de la halle, l'église néo-gothique Saint-Martin et Sainte-Marguerite du XIXème siècle est dotée d'un clocher romano-byzantin.

Les environs de celle-ci sont aménagés avec un accès à la Vienne pour les piétons et une fontaine le long de la rivière. Il serait néanmoins judicieux de rendre les bords de Vienne plus plaisants aux visiteurs avec, par exemple, la mise en place de bancs.

La halle, qui a été construite au XIXe siècle, se situe sur une place agréable, calme et bien entretenue. Elle est composée de seize poteaux posés sur des dés de pierre dure.

Les sentiers de randonnées ne passent pas par ces deux monuments, mais il serait très intéressant de faire visiter le bourg de ce charmant village aux promeneurs.

L'église Saint-Martin et Sainte-Marguerite

Photo n°25 : Face Est

Photo n°26 : Face Sud

Source : Personnelle

Photo n°27 : La fontaine des Ormes

Photo n°28 : La halle des Ormes

Source : Personnelle

b- La tourelle de la muraille des Ormes

Derrière l'église Saint-Martin et Sainte-Marguerite, se trouve, sur la Vienne, la tourelle de la muraille des Ormes, visible depuis l'accès à la rivière longeant l'église. C'est le marquis d'Argenson qui fit ériger, en 1770, une muraille de pierres, très épaisse, flanquée d'une tour ronde formant un épi sur la Vienne.

C'est de ce site que la mise à l'eau des bateliers de la Vienne se réalise. Un parcours comportant une promenade à pied et un tour de toue sur la Vienne serait peut-être envisageable.

Photo n°29 : La tourelle de la muraille du château des Ormes

Photo n°30 : Une ancienne gabare

Source : Personnelle

c- La poste aux chevaux

Le long de la Nationale 10, on peut apercevoir la façade de la poste aux chevaux. Ce relais de poste a été construit en 1753, sur décision du comte d'Argenson, surintendant des Postes du royaume, pour répondre à l'importante fréquentation de la route Tours - Sainte Maure - Les Ormes - Poitiers. Cette

fréquentation élevée était due à l'ouverture du bureau de poste des Ormes, destiné à assurer le service de la malle-poste au château du comte d'Argenson.

Ce relais de poste est l'un des plus beaux et des plus vaste de France et est même classé monument historique. Il possède une porte cochère, trois écuries et une cour intérieure, mais n'est pas visitable, sauf lors des journées du patrimoine, car il appartient à un propriétaire privé.

Photo n°31 : La Façade Ouest de la poste aux chevaux des Ormes

Photo n°32 : Vue aérienne de la poste aux chevaux

Source : Bulletin Municipal des Ormes (2005)

d- La bergerie

A quelques pas de la poste aux chevaux se trouve la bergerie, un splendide bâtiment de 80 m de long, construit en 1766, qui abritait autrefois les grandes écuries du château d'Argenson. La façade principale est ornée d'une grande porte composée de deux vantaux et d'un magnifique fronton, sur lequel on trouve une Cérès recevant toutes les offrandes de la Terre.

La bergerie aurait été, en réalité, un second bâtiment, beaucoup plus petit, construit un peu plus au sud et détruit au XIXème siècle.

Ce bâtiment, classé monument historique, appartient à la commune des Ormes mais il n'est pas ouvert au public et ne sert que pour diverses manifestations.

Photo n°33 : *La bergerie des Ormes*

Source : Personnelle

e- Le château des Ormes

Le château des Ormes se situe de l'autre côté de la Route Nationale 10, en face de la bergerie. Composé d'un bâtiment central, de sept pavillons et d'une aile au nord (Aile Pussort), ce complexe architectural majestueux du XVIIème siècle, installé en bord de la Vienne, invite le visiteur à voyager dans l'Histoire du Moyen Âge au XXème siècle. En effet, au XVIIème siècle, il appartenait à Jean d'Elberre, maître des requêtes de Marie de Médicis. En 1642, les frères Pussort, oncles de Colbert, sont à l'origine de la construction de l'aile nord, qui abrite une cuisine remarquable.

Le 1er février 1757, cédant à la Marquise de Pompadour, Louis XV exile son ministre, le comte d'Argenson sur ses terres des Ormes. Puis, il a appartenu à la famille de Marc Pierre de Voyer, à qui les Philosophes des Lumières ont dédicacé l'Encyclopédie. Son fils donna au monument son aspect néo-classique, en confiant sa transformation à l'architecte Charles de Wailly.

Au début du XXème siècle, l'architecture fut repensée par l'architecte parisien Coulomb et, depuis 2001, ses nouveaux propriétaires sont M. et Mme Abbou.

Le château, classé monument historique, sauf la partie centrale du XIXème siècle, est visitable en été. Il pourrait, de plus, être intéressant de développer dans un programme touristique, des visites groupées du château, de la bergerie et de la poste aux chevaux des Ormes, peut-être même en lien avec un petit sentier pédestre dans le bourg du village, présentant notamment l'église et la mairie.

Photo n°34 : Le château des Ormes

Source : Personnelle

Photo n°35 : Vue aérienne du château des Ormes

Source : Site Internet de la commune des Ormes

f- Le musée de Falaise

Le musée est installé dans la chapelle du château de Falaise et dans les pièces voisines. Il retrace l'histoire de l'Acadie, liée à la famille de Gannes. Cette famille apparaît dans le Poitou en 1364, quand Guyon de Gannes s'installe sur la terre de Montdidier, près de Vellèches (86). Ils y restent environ trois siècles puis, en 1588, François de Gannes devient seigneur de Falaise en épousant Jeanne de Besdon.

On peut voir dans ce musée, en plus d'une exposition permanente présentant l'histoire d'Acadie et la famille de Gannes, des outils anciens du Poitou, des coiffes de femmes de la région datant du siècle passé, ainsi que de nombreuses autres pièces anciennes du Poitou.

Ce musée, qui est d'ailleurs le seul sur la communauté de communes Vienne et Creuse, est ouvert le dimanche, du 1er mai au 30 Septembre.

Photo n°36 : Le musée de Falaise des Ormes

Source : Personnelle

5- Le patrimoine de Oyré

a- L'église Saint- Sulpice

L'église Saint-Sulpice de Oyré date du XIIème siècle et a été rénovée aux XVIIème et XIXème siècles. Elle fait partie des plus remarquables édifices romans du département de la Vienne. De par la nature de sa pierre, le tuffeau et de sa couverture composée de tuiles plates, cette église est un parfait exemple d'édifice de transition entre le Poitou et la Touraine. De plan en croix latine, sa particularité réside dans la galerie qui enveloppe la façade ouest et une partie du côté sud. Son clocher est implanté sur la croisée du transept et sur sa partie supérieure, chacune de ses faces présente deux ouvertures. Sa nef, voûtée en berceau, possède trois travées inégales et ses absides et absidioles sont ornées d'une corniche, supportée par des modillons.

L'église Saint-Sulpice est classée monument historique, ce qui est un véritable atout touristique à ne surtout pas négliger. Elle se trouve, d'ailleurs, à côté de la place du bourg qui est le point de départ des sentiers de randonnées de la commune.

Figure n°2 : Le plan de l'église Saint Sulpice de Oyré

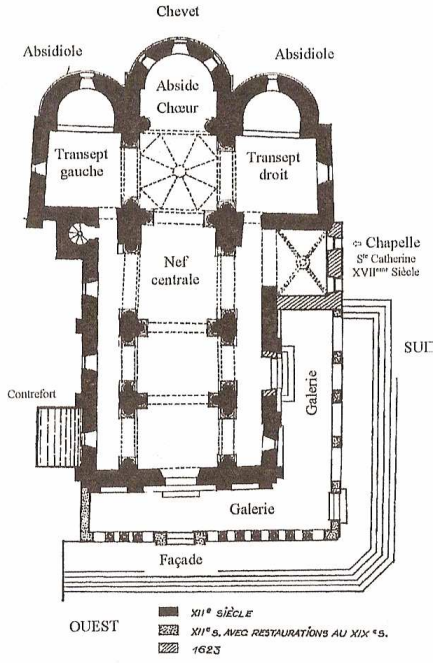

Source : Brochure du Centre Théologique de Poitiers

Photo n°37 : La face Sud de l'église Saint Sulpice de Oyré

Source : Personnelle

b- La forêt de la Guerche

Grand domaine forestier sur les communes de Dangé-Saint-Romain, Leugny Oyré et Mairé (37) de (3300 ha), la forêt de la Guerche est composée de plusieurs ensembles distincts : forêt de feuillus, forêt de conifères, forêts mélangées et milieux à végétation arbustive. Cette forêt, constituée de parcelles privées, est répertoriée en ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) de type I.

Ce site est également témoin de nombreux contes et légendes comme la légende de Sainte Florence ou le conte sur le carrefour des quatre bornes.

Ce lieu permet aussi la cohabitation des différentes activités de la forêt (récréatives, chasses, exploitations), ce qui peut générer à terme des conflits d'usages et une dégradation du milieu. De plus, les conditions d'accueil (aires de détente et réseaux de randonnées) et les équipements de découverte sont très limités. Il serait donc bienvenu de réaliser certains aménagements dans cette forêt, comme des sentiers de randonnées traitant les thèmes des contes et légendes et/ou la découverte du milieu naturel et forestier.

c- La demeure de la Corgère

La demeure de la Corgère date du XVIème siècle et a été rénovée au XIXème siècle. Elle appartenait à Claude Ferrand, la grand-mère paternelle de René Descartes. Celui-ci hérite de cette propriété et la vend à son frère Claude Descartes, né et baptisé à Oyré. La famille s'en sépare au XIXème siècle.

Cette demeure est visible depuis un circuit de randonnées de la commune mais est non accessible car privée.

Photo n°38 : La demeure de Corgère à Oyré

Source : Personnelle

6- Le patrimoine de Port-de-Piles

a- L'église Saint-Martin

L'église Saint-Martin date du XIXème siècle. Elle est très simple comme le veut son style néoclassique. Ses alentours sont aménagés avec la présence du monument aux morts de la commune.

Photo n°39 : L'église Saint-Martin de Port-de-Piles

Photo n°40 : Le monument aux morts

Source : Personnelle

b- Le bec des deux eaux

Le bec des deux eaux est la confluence de la Vienne et de la Creuse. Ce très beau site naturel est répertorié en ZNIEFF de type II et est inscrit en zone NDt (Naturelle) à vocation touristique sur le POS (Plan d'Occupation des Sols) de la commune.

Ce site n'est malheureusement pas très bien entretenu et ne se trouve même pas sur le sentier car le chemin y menant est privé. Mais, il pourrait pourtant être le lieu d'une aire de loisirs (site de mise à l'eau de canoës, prêt de cannes à pêche, exposition sur l'histoire de la Vienne…) comme la commune en avait déjà eu l'idée, car elle possède un grand terrain et un bâtiment sur ce site.

Photo n°41 : Le bec des deux eaux à Port-de-Piles

Source : Personnelle

7- Le patrimoine de Saint-Rémy-sur-Creuse

a- Le château de la Chaise / Chèze

Le château de la Chaise est un château fortifié qui date du XVème siècle et qui a été restauré au XVIIème siècle. Il est classé monument historique mais n'est pas visitable, bien que visible d'un des deux sentiers pédestres du village.

Photo n°42 : La château de la Chaise / Chèze de Saint-Rémy-sur-Creuse

Source : Personnelle

b- Les grottes troglodytiques d'Ethni'Cité

Les troglodytes, en pierre de tuffeau, de Saint-Rémy-sur-Creuse sont privées, et une grande partie appartient à Ethni'cité. Ce site va bientôt être protégé par une ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager) qui est en cours d'élaboration à l'initiative de la commune.

Ethni'Cité propose aux touristes de visiter des grottes troglodytiques et de découvrir de nombreux outils ayant servi pour creuser ces grottes. Il est possible de s'initier à l'art du feu, à l'apprentissage de fouilles et à la recherche de traces archéologiques sur un chantier de fouilles reconstitué.

Les guides d'Ethni'Cité font aussi découvrir aux visiteurs l'art de la taille et du polissage du silex, la fabrication des flèches et des sagaies préhistoriques, ainsi que la construction d'habitat en bois ou en peau.

Ce patrimoine naturel de nature géologique, géré par Etni'Cité, est ouvert de mai à octobre.

Photo n°43 : Des outils de Ethni'cité

Photo n°44 : Des outils de Ethni'cité

Source : Site Internet de la Commune de Leugny

Photo n°45 : Les grottes troglodytiques d'Ehni'Cité à Saint-Rémy-sur-Creuse

Source : Personnelle

c- La tour de Ganne

Vestige d'un donjon construit par Richard Cœur de Lion au XIIème siècle, la tour de Ganne est également exploitée par Ethni'Cité. Située à côté de l'église Saint Rémy et au dessus des troglodytes, cette tour est en ruine et a l'air d'être laissée à l'abandon. Elle est presque inaccessible au public mais il existe un panneau, en haut de l'escalier de 126 marches menant à l'église, qui indique son emplacement.

Cette tour pourrait être beaucoup plus attractive si elle était mise en valeur. En dégageant la forêt qui l'entoure, tout en préservant quand même l'essentiel de l'espace naturel, on pourrait obtenir ici un joli point de vue sur le paysage de Saint-Rémy-sur-Creuse.

Photo n°46 : La tour de Ganne à Saint-Rémy-sur-Creuse

Photo n°47 : L'escalier de 126 marches à Saint-Rémy-sur-Creuse

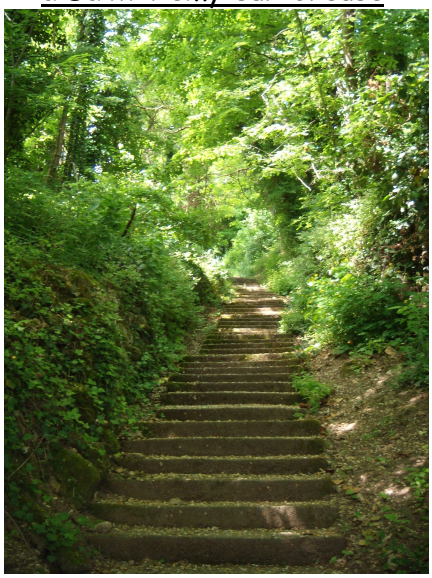

Source : Personnelle

d- L'église Saint-Rémy

Située à côté de la tour de Ganne et des grottes troglodytiques, l'église romane Saint-Rémy a été construite aux XIème et XIIème siècles. Elle est intégrée dans un parcours de découverte mis en place par Ethni'cité.

Dotée d'un imposant clocher, l'église se trouve au bord de la Creuse. Elle possède une fenêtre à Claustra du XIème siècle environ. Ce système, rare en France, est classé Monument Historique.

Cet édifice domine le village et offre un point de vue sur la vallée de la Creuse. En défrichant les alentours (tour de Ganne, escalier de 126 marches, sentier longeant le cimetière), un joli circuit pédestre à thèmes pourrait être organisé, et peut-être même une aire de détente, avec tables de pique-niques et bancs, pourrait voir le jour en ce lieu.

Photo n°48 : L'église Saint-Rémy

Source : Personnelle

Le patrimoine de la communauté de communes Vienne et Creuse est assez conséquent mais le principal problème réside dans la mise en valeur de toutes ses richesses naturelles et bâties. Néanmoins, les villages de l'intercommunalité ne sont pas tous placés à égalité. Certains ne possèdent que très peu de biens hérités de leur passé, comme Port-de-Piles et Dangé-Saint-Romain par exemple, alors que d'autres, comme les Ormes et Saint-Rémy-sur-Creuse, sont plus avantagés.

II Une offre d'hébergements assez complète

Pour attirer les touristes, il faut qu'un lieu possède un patrimoine naturel et des paysages agréables, un riche patrimoine architectural et bâti ainsi que des sites d'activités originaux, ce que la communauté de communes Vienne et Creuse pourrait avoir si ses sites étaient mieux exploités. Mais, un territoire doit aussi présenter, en plus de ces dernières caractéristiques, une capacité d'hébergements suffisante pour permettre le logement de tous les voyageurs.

L'intercommunalité possède onze établissements d'hébergements sur son territoire, ce qui correspond exactement à 200 lits. Selon mes estimations, en tenant compte des données des Comités départementaux du tourisme de la Vienne et de l'Indre-et-Loire et des réponses des prestataires d'hébergements localisés sur la communauté de communes, dans un rayon inférieur à environ quinze kilomètres à vol d'oiseaux autour de la collectivité, il y a, en tout, environ 3000 lits dont la grande majorité se trouve dans les villes de Châtellerault (1035 lits environ), sous-préfecture de la Vienne, et de La Roche-Posay (1124 lits environ), ville thermale.

Le questionnaire posé à tous les prestataires d'hébergements de la communauté de communes est en annexe 2.

1- Les campings municipaux

Deux campings se trouvent sur la communauté de communes, un sur le village des Ormes et un autre à Dangé-Saint-Romain. Ils possèdent, à eux deux, une capacité d'hébergements de 62 emplacements dont 12 à Dangé-Saint-Romain et 50 aux Ormes.

Le camping municipal des Ormes est ouvert de début avril à fin septembre et possède deux étoiles, tout comme celui de Dangé-Saint-Romain, qui n'est ouvert que de début mai à fin août.

Ces deux campings sont principalement des campings de passage. Les vacanciers qui s'arrêtent ne restent le plus souvent, qu'une ou deux nuits avant de descendre plus au sud de la France. Seuls quelques habitués passent des séjours plus longs, d'une ou deux semaines. Ceux-ci recherchent, dans ce lieu, le calme et le repos et profitent de la beauté des paysages de la région (bord de Vienne, campagne) pour se promener et se détendre. Des sentiers de randonnées en bon état, attrayants et bien balisés pourraient donc leurs plairent énormément.

En comparaison, il y a sept autres campings sur le secteur d'étude, dont trois à La Roche-Posay et deux à Châtellerault, qui offrent en tout 931 emplacements.

2- Les hôtels et résidences

Trois hôtels sont mis à la disposition des visiteurs dont deux Logis de France deux étoiles sur la commune de Dangé Saint Romain (Le Damius et Le Saint Romain) et une auberge sur Buxeuil (Auberge de Lilette).

Ils offrent à eux trois 45 lits répartis à peu près également dans les trois établissements. La fréquentation de ces résidences est rarement supérieure à une ou deux nuits. Les voyageurs s'arrêtent plutôt pour le travail pendant la semaine alors que le week-end et la période estivale font place à des touristes qui visitent les grands établissements tels que les châteaux de la Loire et le Futuroscope. Ils ne sont donc que peu concernés par les activités locales, même si certains pratiquent régulièrement la randonnée. Des circuits pédestres agréables et bien aménagés seraient donc un atout.

Photo n°49 : L'hôtel « Le Saint Romain »

Photo n°50 : L'« Auberge de Lilette » à Buxeuil

Source : Site Internet du Comité départemental de tourisme de la Vienne

21 hôtels sont présents sur le reste du secteur d'étude, dont neuf à la Roche-Posay et sept à Châtellerault, proposant au total 1431 lits.

3- Les gîtes ruraux de France et les chambres d'hôtes

La communauté de communes offre trois gîtes ruraux et trois chambres d'hôtes sur son territoire. Ces locations peuvent recevoir 46 personnes sur les 290 que le territoire d'étude peut accueillir au total. Elles sont ouvertes toute l'année et sont principalement occupées en été, en pleine saison touristique.

Comme les autres types d'hébergements, les voyageurs sont juste de passage dans la région et ne restent que quelques nuits, avant de descendre plus dans le sud de la France ou en Espagne. Il est à noter que beaucoup de touristes étrangers (Pays-Bas, Suisse, Belgique) réalisent ce type d'arrêt dans la région.

Photo n°51 : Un gîte à Oyré

Photo n°52 : Un gîte à Oyré

Source : Site Internet du Comité départemental du tourisme de la Vienne

L'offre d'hébergements de la communauté de communes Vienne et Creuse, représentant un quinzième des lits de la zone d'étude, se veut donc assez complète avec tous les types de logements possibles. Elle possède un nombre de lits suffisant pour accueillir un tourisme rural, surtout que les établissements sont rarement occupés à 100%. Elle se situe dans la moyenne supérieure du secteur étudié mais possède un nombre de logements bien moins important que les deux principaux sites du territoire, Châtellerault et la Roche-Posay, ce qu'on peut expliquer par la taille beaucoup plus importante de Châtellerault et la présence de thermes à la Roche-Posay.

Pour autant, l'offre n'est pas homogène sur toute la communauté de communes. En effet, si Dangé-Saint-Romain, la ville centre est très bien équipée avec un camping, deux hôtels et deux chambres d'hôtes, des villages comme Port-de-Piles et Saint-Rémy-sur-Creuse ne possèdent aucune offre d'hébergements.

III Les activités touristiques présentes sur la communauté de communes

1- Les activités liées à l'eau

a- Les bateliers de la Vienne

« Les bateliers de la Vienne » est une association, basée sur la commune des Ormes, qui a pour but de faire revivre la batellerie du milieu du XIXème siècle. Elle organise des promenades sur la Vienne à bord d'un toue qui peut contenir jusqu'à douze personnes. Cette association est prête à faire connaître aux curieux l'histoire de la batellerie, sur réservation, que ce soit pour une heure ou pour une journée.

b-La piscine municipale de Dangé-Saint-Romain

Dangé-Saint-Romain nous propose une piscine municipale de plein air, ouverte tout l'été, du 1er juin au 31 août, avec un toboggan et un bassin pour enfants.

c-La pêche

Entre la Vienne, la Creuse et tous les petits ruisseaux des villages, comme le Rémilly à Oyré par exemple, les pêcheurs ont le choix du lieu et de la technique !

2- La Vienne à vélo

Des circuits pour les cyclistes ont été aménagés le long de la Vienne. Ils sont au nombre de douze et sont répertoriés dans le guide « La Vienne à vélo ».

Un circuit existe sur l'intercommunalité entre Vienne et Creuse. Il est long de 63 km, pour un temps de 4 h 15 et une difficulté peu importante.

Les ballades à vélo étant de plus en plus prisées par les touristes, un parcours comme celui entre Vienne et Creuse, est un atout important pour le tourisme sur la communauté de communes.

3- Les sentiers de randonnées pédestres

a- Les chemins de Grandes Randonnées (GR)

Deux chemins de Grandes Randonnées sillonnent la communauté de communes Vienne et Creuse : le GR 655 et le GR 48. Le GR 655 correspond au chemin de Compostelle par la voie de Tours. Il passe par les communes de Port-de-Piles, Les Ormes et Dangé-Saint-Romain en longeant la RN 10 sur son côté Est, à côté de la voie ferrée. Le GR 48 est, quant à lui, une liaison du GR 655 passant par les communes des Ormes et de Buxeuil.

Carte n°5 : Le chemin de Compostelle : la voie de Tours

Photo n°53 : Un panneau d'indication de chemin de Grandes Randonnées

Source : Personnelle

Source: Les amis des chemins de saint Jacques en Vienne

c- Les sentiers de randonnées existant sur la communauté de communes

Depuis 1996, le canton de Dangé-Saint-Romain s'est doté de seize sentiers de randonnées inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR). Chaque commune possède entre une et trois boucles de randonnées sur leur territoire et un « Guide des Sentiers de Randonnées » a été édité. Il est vendu à l'office de tourisme de Dangé-Saint-Romain et dans les mairies de chaque commune. Preuve du succès : il ne reste quasiment aucun guides sur les 1000 imprimés.

L'état actuel des sentiers est variable. Les chemins forestiers, sont pour la grande majorité, mal entretenus et même boueux en hiver et par temps de pluie. Les chemins en terre et en tout-venant non forestiers sont, dans l'ensemble, en bon état et les routes goudronnées, appartenant au domaine public des communes le plus souvent, sont logiquement bien entretenues.

En ce qui concerne le balisage, celui-ci n'a pas été actualisé et se trouve souvent à moitié effacé, quand il n'est pas totalement inexistant. Les promeneurs voulant emprunter les sentiers peuvent donc se perdre assez facilement, surtout en forêt, où le balisage s'efface plus facilement à cause de la végétation et de l'humidité.

Les fiches détaillées des sentiers de randonnées de chaque commune accompagnés de la carte correspondante sont dans le support hors texte.

Les activités touristiques de la communauté de communes Vienne et Creuse tournent essentiellement autour des sentiers de randonnées, à pied, à vélo ou même à cheval.

Peu d'autres activités sont présentes sur les communes, exceptées les activités liées à l'eau comme la pêche et le canoë.

IV La demande

La demande en matière de tourisme et de sentiers de randonnées est très difficile à évaluer. En effet, la demande est un phénomène subjectif qui peut varier d'une année sur l'autre, ou même d'une journée sur l'autre, en fonction de beaucoup de paramètres (temps météorologiques, saisons,…).

L'étude suivante ne se veut donc pas représentative de la réelle demande en matière de tourisme sur le territoire de l'intercommunalité, mais permet seulement d'en donner les grandes orientations.

1- La demande locale

La demande locale se matérialise principalement par la randonnée pédestre. En effet, il n'existe aucun club de randonnée équestre ou en VTT sur la communauté de communes. Les clubs de VTT les plus proches se trouvent à Descartes (37), Antran et Châtellerault (86). Mais pourtant, des usagers empruntent les chemins à cheval ou en VTT car il est possible d'observer de nombreuses traces de chevaux dans les chemins de forêt et on peut également croiser des VTTistes sur ces mêmes chemins.

Il existe, par contre, trois clubs de marche sur la communauté de communes, dans les villages de Dangé-Saint-Romain, les Ormes et Oyré. De nombreuses associations existent aussi à proximité, comme à Ingrandes, Cenon-sur-Vienne, Châtellerault ou encore La Roche-Posay.

Photo n°54 : Des traces de chevaux sur un chemin de forêt

Source : Personnelle

En ce qui concerne les marcheurs, il en existe deux types : les promeneurs occasionnels et les randonneurs réguliers faisant partie, ou non, d'une association.

Il est très difficile d'évaluer le nombre de promeneurs occasionnels et de randonneurs ne faisant pas partie d'une association. Néanmoins, lors de randonnées sur les sentiers, il est possible de rencontrer, par jour de beau temps, de nombreux promeneurs qui se baladent en famille ou entre amis.

Quant aux clubs de marche, ils organisent régulièrement des randonnées pédestres qui se déroulent le plus souvent le week-end, deux à trois fois par mois,

sur une demi-journée ou sur la journée entière, par jour de beau temps essentiellement. Les clubs changent de circuits à chaque fois et visitent donc toutes les communes de la région, afin de diversifier les paysages et d'éviter la monotonie. Ils ne s'occupent pas spécialement des sentiers de randonnées balisés, mais sont quand même intéressés par les sentiers à thèmes touchant le patrimoine et la nature.

2- La demande extérieure

La demande extérieure, correspondant aux touristes est, comme on l'a vu pour l'hébergement, très faible sur la communauté de communes Vienne et Creuse. Les voyageurs ne s'arrêtent le plus souvent dans la région que pour dormir et ne la visitent pas. Les touristes qui passent leurs vacances ou un week-end dans la région recherchent le calme et le repos, ou un lieu de position intermédiaire entre le Futuroscope et les châteaux de la Loire.

Très peu de touristes viennent dans la région pour visiter les monuments, églises et musées présents sur la communauté de communes, ou pour se promener dans les vallées, forêts et hameaux du Nord de la Vienne.

En ce qui concerne les sites payants, le plus fréquenté est Ethni'cité avec ses 5 000 entrées en 2006, ce qui reste quand même relativement faible. Le château des Ormes attire plus de 600 personnes par an et le musée Falaise n'a que 400 à 500 visiteurs par an. Cependant, ces chiffres sont à nuancer car ces sites ne sont ouverts que cinq à six mois dans l'année, en belle saison.

Un article paru dans la Nouvelle République du Centre-Ouest du Nord de la Vienne, daté du samedi 5 mai, parlant de la nouvelle politique touristique des propriétaires du château des Ormes pour le faire connaître est en annexe 3.

La demande touristique est assez faible dans le Nord_Est de la Vienne et ce sont donc principalement les populations locales qui profitent des richesses de la communauté de communes Vienne et Creuse.

Les sentiers de randonnées sont également fréquentés par des promeneurs locaux. La demande est d'ailleurs croissante dans ce domaine.

Bilan

La communauté de communes Vienne et Creuse dispose d'un potentiel touristique non négligeable. Elle possède une offre d'hébergements suffisante pour accueillir un nombre de touristes assez important, un patrimoine et des activités touristiques intéressants pour les attirer.

Néanmoins, le territoire n'est actuellement qu'un lieu de passage pour les voyageurs et le patrimoine n'est pas assez mis en valeur.

Connaissant les enjeux économiques du tourisme et les problèmes de son territoire, l'intercommunalité a décidé de se développer et souhaite embellir et promouvoir son patrimoine afin de le rendre plus attractif et de le faire connaître aux touristes.

La mise en valeur des éventuels sites touristiques peut se faire par l'installation d'aires de repos à proximité, comme dans la forêt de la Guerche par exemple, ou par la restauration d'équipements, comme la voie romaine de Buxeuil.

La promotion des sites peut se faire de plusieurs manières :

- L'organisation de visites de châteaux et monuments intéressants est une solution, mais comme beaucoup d'édifices sont privés, les propriétaires ne souhaitent pas forcément dévoiler leurs biens aux touristes. Cependant, cette solution n'est pas pour autant à abandonner, surtout pour la bergerie qui appartient au domaine privé des Ormes.

- Une autre solution serait de revoir les sentiers de randonnées déjà existants afin de les améliorer, de les baliser correctement, de relier entre elles les différentes boucles de chaque commune, et de promouvoir le tout avec la sortie d'un nouveau guide de randonnée.

Le choix d'aménager des sentiers de randonnées sur la communauté de communes Vienne et Creuse est donc le plus cohérent, notamment à la vue de la recrudescence du tourisme vert dans notre pays. Ces sentiers de randonnées permettraient de faire connaître le patrimoine de la collectivité, développer les prémisses du tourisme sur ce territoire, sans pour autant altérer les paysages et le cadre de vie et dépenser des sommes faramineuses.

TROISIEME PARTIE :

AMELIORATION DES SENTIERS DE RANDONNEES

Créer des sentiers de randonnées sur un territoire doit permettre aux visiteurs de se promener dans un lieu, sans avoir à chercher les sites naturels et les monuments intéressants. Les circuits doivent ainsi relier entre eux les différents sites touristiques par les chemins les plus agréables et diversifiés possibles.

I La création des nouveaux sentiers

1- Le parcours

Il existe trois types de randonneurs spécifiques qui peuvent emprunter les sentiers de randonnées : les marcheurs, les cavaliers et les cyclistes à VTT. Les chemins doivent être assez larges et praticables pour les trois moyens de randonnées, afin d'éviter qu'un partage des voies entraîne des problèmes de conflits d'usages.

Il faut aussi éviter de faire passer les sentiers sur les chemins de Grandes Randonnées car les usagers équestres et les VTTistes sont interdits de passage sur ces voies, sous peine de contraventions. En cas de passage par un GR, un chemin de substitution prévu spécialement pour ces randonneurs ne doit pas être oublié.

Il existe trois types d'itinéraires sur lesquels les randonneurs peuvent se promener : les boucles, les itinéraires linéaires et ceux en cul-de-sac. L'itinéraire privilégié par les usagers est la boucle car elle permet une plus grande diversité des paysages et a l'avantage de ne pas obliger le promeneur à revenir sur ses pas. Cependant, les deux autres types de randonnées ne doivent pas être oubliés et peuvent s'avérer intéressants ou nécessaires dans certains cas, comme pour admirer un site se trouvant dans une impasse, par exemple.

La longueur des parcours est également un point important dans la création de sentiers de randonnées. Sachant qu'un randonneur expérimenté marche à une vitesse de 3 à 4 km par heure et qu'il va marcher entre 6 et 7 heures dans une journée, et entre 4 et 5 heures dans une demi-journée, la longueur des sentiers doit s'étaler entre 12 et 22 km environ.

Par contre, un promeneur non expérimenté ne marchera jamais plus de 3 heures à une vitesse de 2 à 3 km par heure, soit une distance de 6 à 9 km.

Pour répondre aux attentes de tous les usagers pédestres possibles, la longueur des boucles de randonnées doit donc s'étendre entre 6 et 22 km environ.

Les randonneurs équestres et surtout les VTTistes peuvent réaliser des promenades beaucoup plus longues sur une journée. Un randonneur à cheval peut parcourir une distance de 25 à 30 km sur une journée et un VTTiste peut faire jusqu'à 50 km. Il est donc important de relier correctement les sentiers entre eux afin que ces usagers puissent aussi en profiter. Une ou plusieurs boucles à l'échelle de la communauté de communes pourraient donc aussi être envisagées.

De nos jours, ce que recherchent les randonneurs et promeneurs, à travers le tourisme vert et les sentiers de randonnées, est avant tout la beauté et la diversité des paysages. Il faut donc intégrer dans les différentes boucles l'essentiel du patrimoine présent sur les communes.

Néanmoins, les nouveaux sentiers ne doivent pas être en trop grand nombre sur un même site afin d'éviter de déstabiliser l'équilibre environnemental, comme en forêt par exemple.

2- Le balisage des sentiers et les panneaux

Les actuels sentiers de randonnées des villages situés sur la communauté de communes ne sont pas correctement balisés et ils ne possèdent pas non plus de panneaux permettant de faire découvrir les différents sites remarquables aux promeneurs.

a- Le balisage

Le balisage des sentiers de Promenades et de Randonnées (PR) est d'une grande importance. Il doit être clair et bien placé pour que les promeneurs puissent le voir et le comprendre facilement. Mais, il ne doit pas défigurer le paysage qui l'entoure et doit donc se confondre dans celui-ci.

Le balisage idéal est celui qui est compris par tous. En ce sens, le balisage de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre (FFRP) est le mieux adapté car il a vocation à être universel sur toute la France.

Un simple trait, de 10 cm de long et de 2 cm de large est amplement suffisant pour montrer la continuité d'un sentier. Une flèche de 7 cm de haut par 10 cm de large et 2 cm d'épaisseur, dessinée en dessous d'un rectangle de même dimension que précédemment marque un changement de direction. Enfin, une croix de Saint-André de 10 cm de haut par 10 cm de large, par 2 cm d'épaisseur sert à indiquer un chemin à ne pas emprunter.

Figure n°3 : Le balisage officiel de la FFRP

Source : Fédération Française de la Randonnée Pédestre

Le balisage doit préférentiellement être peint de couleur jaune mais ce n'est pas obligatoire. En effet, si plusieurs circuits se trouvent sur le même site, il est même conseillé de les différencier par plusieurs couleurs.

Le balisage doit également être visible par tous. Il doit donc être à des endroits stratégiques, que le promeneur verra du premier coup d'œil. Si le sentier est une boucle, le balisage doit être visible des deux côtés pour que le circuit soit réalisable dans les deux sens. Les lieux stratégiques pour placer les marques sont, bien sûr, les croisements, mais, les longs chemins, sans intersection, ne doivent pas être oubliés. Des balises doivent alors, être disposées tous les 300 à 400 mètres, pour que les promeneurs ne s'inquiètent pas d'avoir emprunter un mauvais chemin.

Si le circuit passe par une portion de GR, il ne peut y avoir double balisage, et le randonneur doit suivre les marques du chemin de Grandes Randonnées. Ce changement de balisage doit être indiqué aux usagers des sentiers pour qu'ils ne soient pas perturbés, à la fois en mettant un petit panneau, mais aussi en le notant sur la brochure.

Les éléments déjà présents sur les sentiers tels que les arbres, poteaux électriques et gros rochers doivent servir pour le marquage, mais il faut faire attention à ne pas détruire l'environnement. De la peinture non toxique, et écologique de préférence, est donc conseillée. Certains lieux, sans support quelconque, ne pourront pas recevoir de marquages, il faudra alors installer des poteaux, circulaires de préférence, qui pourront recevoir le balisage. Les poteaux fléchés sont déconseillés car leur direction peut être modifiée, par acte de vandalisme.

Photo n°55 : Un bon exemple de poteau de balisage

Source : Personnelle

b- Les panneaux

A l'image de la commune de Oyré, les autres communes devraient également installer des panneaux d'informations identiques, qui présenteraient la commune,

ainsi que les différents sentiers présents sur celle-ci. Ces panneaux doivent être installés dans le bourg des villages ou sur le lieu de départ des sentiers. Il faudrait, donc huit panneaux d'interprétations, dont la réalisation pourrait être demandée à AD Production, entreprise de Poitiers, qui a réalisé intégralement le panneau de la commune de Oyré, pour le coût de 1800€ environ.

Photo n°56 : Le panneau d'informations de Oyré

Photo n°57 : Le panneau d'informations de Oyré

Source : Personnelle

Il n'existe pas de panneau d'interprétation sur la communauté de communes. Le choix de ces panneaux peut donc être arbitraire. Néanmoins, ces panneaux doivent rester simples afin de se fondre parfaitement dans leur environnement. Du bois de résineux, traité en autoclave, est également conseillé pour résister aux intempéries et aux dégradations que les panneaux pourraient subir. Enfin, une hauteur d'un mètre paraît adaptée aussi bien aux adultes qu'aux enfants.

Photo n°58 : Un exemple de panneau d'interprétation

Source : Site Internet du Conseil Général de la Sarthe

Les informations et les illustrations sont présentées sur une plaquette de format standard A3. Celle-ci est recouverte par un film plastique en PVC d'une épaisseur de 5mm, assurant sa protection.

On trouvera sur toutes les plaquettes les éléments suivants :

- la carte de l'itinéraire en taille réduite avec les emplacements des bornes numérotées (en haut à gauche)
- le numéro de la borne et le nom de l'emplacement (en haut à droite)
- une photo archive du site, s'il en existe, accompagnée d'un historique
- un croquis ou une photo du site indiquant les éléments d'intérêts, leur nom, leur description ou leur usage antérieur
- le logo des partenaires de l'opération

Ces panneaux doivent être installés sur des sites privilégiés, qui ont un intérêt non négligeable. Les différents sites qui mériteraient de tels panneaux seront indiqués dans la partie concernant les sentiers proposés (I-4 de la troisième partie). La réalisation pourrait être également demandée à AD Production, pour un coût d'environ 800€.

3- De simple chemins à itinéraires de promenades et de randonnées (PR)

a- La procédure d'inscription des chemins au PDIPR

Avant d'être accessibles aux promeneurs, les sentiers de randonnées doivent être inscrit au Plan Départemental d'Itinéraire de Promenades et de Randonnées (PDIPR).

Les mesures à prendre pour l'inscription des sentiers varient selon le type juridique des chemins empruntés.

- Les voies publiques appartiennent au domaine public des collectivités, elles sont imprescriptibles et inaliénables. De ce fait, les collectivités ont le devoir et l'obligation de les entretenir. Comme elles sont ouvertes à la circulation, elles peuvent être librement empruntées par les randonneurs (hormis les autoroutes) et ne font donc pas l'objet de mesures spéciales en ce qui concerne leur inscription au PDIPR.

- Les chemins ruraux appartiennent au domaine privé de la commune, mais sont affectés à des usages publics. Cependant, ils font l'objet d'une mesure spécifique pour leur inscription au PDIPR. En effet, le conseil municipal doit se prononcer, lors d'une délibération, sur l'inscription de ces chemins au plan des chemins ruraux. Une fois cette délibération exprimée, ces chemins pourront alors être inscrits au PDIPR.

- Un randonneur peut emprunter un chemin privé uniquement si la commune a passé une convention écrite avec le propriétaire. En signant cette convention, les deux contractants ont des droits et des devoirs.

Le propriétaire a le droit d'exploiter ses parcelles comme il le souhaite en-dehors de l'assise du sentier. Mais, il a l'obligation de laisser la commune réaliser les travaux nécessaires à la fréquentation du sentier et ne doit pas entraver la libre circulation des randonneurs.

En échange, la commune s'engage à réaliser, à ses frais, les travaux et l'entretien courant du sentier.

Le propriétaire ou la commune peuvent à tout moment annuler la convention. Mais, lorsqu'un chemin est supprimé du PDIPR, la commune doit obligatoirement proposer un chemin de substitution qui devra être discuté puis délibéré par le conseil municipal.

b- L'agrément de la FFRP

Une fois inscrits au PDIPR, il est intéressant pour des sentiers de randonnées d'acquérir l'agrément de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre. D'après la FFRP, « L'agrément témoigne de la cohérence de l'itinéraire de Promenades et de Randonnées, de la pertinence de ses caractéristiques techniques ainsi que de son caractère attractif (paysages variés et présence de curiosités naturelles ou historiques). L'agrément concerne des itinéraires que l'on pratique à la journée et généralement en boucle. Il témoigne d'un engagement réciproque, entre le gestionnaire de l'itinéraire et la Fédération pour le suivi des sentiers afin de garantir leur pérennité. ».

L'agrément est délivré par le Comité départemental de Randonnées Pédestres selon différents critères inscrits dans une grille d'évaluation.

Les critères éliminatoires empêchant d'obtenir l'agrément de la FFRP sont les suivants :

- Longueur de l'itinéraire inférieure à 3 km
- Itinéraire goudronné à plus de 30% (hors agglomération)
- Plus de 250 mètres de cheminement en continu sur route goudronnée à grande circulation (Route Nationale ou Départementale très fréquentée)
- Itinéraire non balisé
- Passages en propriété privée sans convention d'autorisation
- Itinéraire sans convention d'entretien
- Pas d'inscription au PDIPR (lorsque celui-ci existe) ou pas de convention signée avec les communes
- Plus de deux nuisances sur ou à proximité de l'itinéraire (présence de détritus, stations d'épuration, etc.)

4- Les sentiers proposés

Après m'être promené sur tous les sentiers de randonnées de la communauté de communes, il en ressort que quatre types d'aménagement pourraient améliorer ces sentiers. Tous les itinéraires ont été bien choisis. Ils passent tous par les sites les plus agréables et les plus riches, mais le plus gros problème réside dans un balisage incomplet ou inexistant.

Néanmoins, certains sentiers passent par des chemins devenus privés ou des chemins interdits aux VTTistes et cavaliers comme les GR. Quelques changements minimes de parcours s'imposent donc pour ces sentiers.

D'autres sentiers passent par des sites remarquables qu'il serait intéressant de mettre en valeur. Une promenade dans le bourg des Ormes serait envisageable, un parcours d'aventures pourrait voir le jour dans le bois de Cuismes, appartenant à la commune de Dangé-Saint-Romain et un sentier sur le thème des contes et légendes peut être envisagé dans la forêt de la Guerche.

a- L'amélioration des sentiers déjà existants

Les cartes des nouveaux sentiers ainsi que la liaison entre les sentiers des différentes communes sont sur le support hors texte.

b- La promenade dans le bourg des Ormes

Le bourg des Ormes regorge de monuments remarquables, souvent classés monuments historiques. Une promenade, avec ou sans guide, dans ce charmant petit village serait donc une bonne idée pour attirer les touristes. En effet, la bergerie appartient à la commune des Ormes. Quant au château des Ormes et à la poste aux chevaux, même s'ils sont tous les deux des propriétés privées, ils ont des propriétaires qui souhaitent faire découvrir leur bien aux visiteurs.

La promenade pourrait donc commencer sur le parking du champ de foire (0 – voir carte n°6, page 48), devant la mairie, bel édifice du XIXème siècle. Une balade dans le très beau jardin de la mairie où il est possible d'admirer de nombreux arbres, arbustes et fleurs en tout genre est d'ailleurs une possibilité. La promenade se poursuivrait ensuite par un passage à côté de l'église Saint-Martin et Sainte-Marguerite (2), de la halle et de la tourelle de la muraille du château des Ormes, avant d'aller visiter le château des Ormes (3), la poste aux chevaux (4) et la bergerie (5), avec l'accord de leur propriétaire. Un arrêt peut être fait devant la pharmacie (6) qui mérite également qu'on s'y attarde. Ce petit tour pourrait même se terminer, pour ceux qui le désirent, par une balade sur la Vienne (7) grâce aux Bateliers de la Vienne.

Cette promenade est difficile à réaliser car elle nécessite l'accord des propriétaires du château des Ormes, de la poste aux chevaux ainsi que des Bateliers de la Vienne. Cependant, des panneaux d'interprétation peuvent toujours être

installés à côté de la halle, à propos de l'église, de la tour et de la halle ainsi que devant la bergerie qui appartient à la commune.

Photo n°59 : La mairie des Ormes

Photo n°60 : La pharmacie des Ormes

Source : Personnelle

Carte n°6 : L'itinéraire de la promenade dans le bourg des Ormes

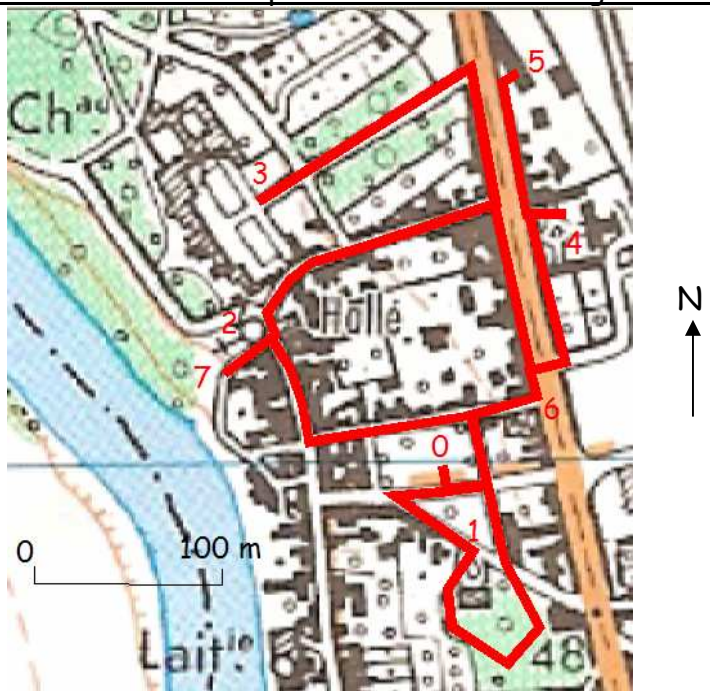

Source : Carte IGN de Châtellerault (Est) - Réalisation : Personnelle

c- Le parcours d'aventures du Bois de Cuismes

Le Bois de Cuismes, situé sur la commune de Dangé-Saint-Romain, est composé essentiellement de pins et de chênes. Ce site étant une propriété privée de la commune, un aménagement conséquent peut donc être mis en place. Pour répondre à la demande du personnel des écoles primaires du village qui se rend régulièrement sur le site pour offrir des activités de plein air aux jeunes enfants, un parcours d'aventures pourrait être aménagé.

Un parcours d'aventures est constitué de plusieurs petits jeux apprenant aux enfants âgés entre six et douze ans à se servir de leur corps, mais aussi de leur tête, pour se sortir de situations délicates, tout en s'amusant. Le parcours d'aventures ne doit pas être trop long car il est destiné aux enfants. Une distance de un à deux kilomètres maximum est donc envisageable. Un parcours de dix exercices, soit un tous les 100 à 200 mètres, me paraît raisonnable. Il existe de nombreux petits jeux destinés au parcours d'aventures, dont les dix plus adaptés sont les suivants.

Photo n°61 : Les dix jeux du parcours d'aventures

Partie Nord

1 **Pas de géant**
L 100 cm x Diam 14 cm

2 **Hercules**
L 356 cm x larg 100 cm x haut 144 cm

3 **Astérix**
L 330 cm x larg 10 cm x haut 40 cm

4 **Zorro**
L 345 cm x larg 36 cm x haut 195 cm

5 **Lancelot**
L 200 cm x larg 100 cm x haut 99 cm

Partie Sud

6 **Robinson Crusoë**
L 400 cm x larg 12 cm x haut 22 cm

7 **Le roi Arthur**
L 400 cm x larg 25 cm x haut 254 cm

8 **Buffalo Bill**
L 240 cm x larg 150 cm x haut 64 cm

9 **Robin des bois**
L 360 cm x larg 25 cm x haut 213 cm

10 **Tarzan**
L 200 cm x larg 114 cm x haut 213 cm

Source : Catalogue 2007 Acodis

Le bois étant séparé par une route goudronnée, le parcours est divisé en deux parties, une plus facile avec les cinq premiers exercices au nord du bois et une autre un peu plus difficile au sud avec les cinq derniers exercices. Bien que la route séparant le bois soit très faiblement fréquentée, elle peut tout de même être un danger pour des enfants, un passage piéton doublé d'un ralentisseur, et deux panneaux indiquant le passage d'enfants devront donc être installés. Les personnes accompagnant les enfants (professeurs, parents…) devront quand même faire attention au passage de cette route. Mais, la présence de cette route ne justifie pas

pour autant la non création d'un parcours pour enfants dans ce bois, puisque son caractère dangereux n'est que très peu important.

Carte n°7 : Le parcours d'aventure

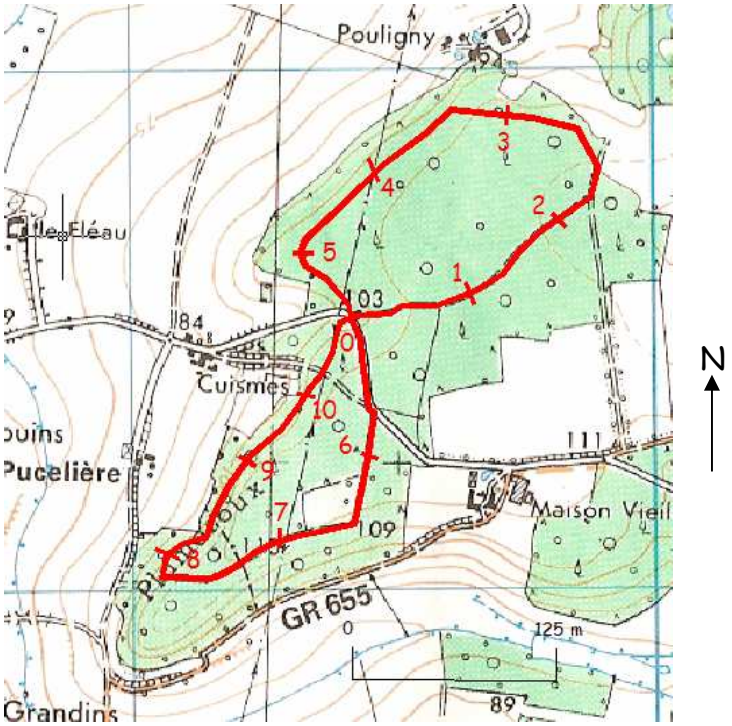

Source : Carte IGN de Châtellerault (Est) - Réalisation : Personnelle

Une hutte à grimper, qui est un jeu de parcours de santé, est installée à côté de l'aire de repos du Bois de Cuismes. Destiné aux adultes, ce jeu pourrait être dangereux pour les enfants. Il serait donc préférable de l'enlever.

Des panneaux de fléchage numérotés, indiquant l'ordre de passage des différents exercices devront également être installés à proximité de ceux-ci.

Photo n°62 : Une hutte à grimper

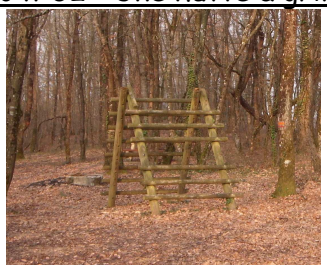

Source : Personnelle

Deux chemins devront également être débroussaillés car ils ne permettent pas, actuellement, l'installation de jeux d'aventures.

d- Le sentier des légendes

La forêt de la Guerche, située sur les communes de Leugny, Oyré, Dangé-Saint-Romain et Ingrandes, foisonne de contes et légendes, jadis racontés par les anciens. Un sentier de randonnées passant par ces différents sites serait idéal pour faire découvrir ce magnifique ensemble forestier.

Une boucle longue de 21 km environ peut être imaginée. Elle serait à la fois sur les communes de Leugny et de Oyré et passerait à proximité de la grande majorité des sites de contes que sont la fontaine Saint-Hilaire, la fontaine de Prélong, le lavoir de Leugny, le carrefour des quatre bornes, la croix Sainte-Florence et la fosse à la meunière.

Des panneaux d'interprétation, évoquant les légendes, devront être installés sur chaque site évoqué ci-dessus. Six panneaux sont donc nécessaires.

Le récit des légendes correspondant à tous ces sites sont dans le support hors texte.

Cette grande boucle pourrait aussi donner lieu à trois circuits plus petits de 3.5 km, 6 km et 14 km environ. Deux départs seraient alors proposés : le premier dans le bourg de Leugny et le second sur le parking du Rond du Chêne, propriété privée de la commune de Leugny.

Le sentier proposé est entièrement composé de chemin appartenant aux communes afin d'éviter des problèmes de conventions de passage avec les propriétaires privés. Les chemins de terre ont également été privilégiés au détriment des routes goudronnées qui sont en effet plus dangereuses et moins agréables pour le promeneur.

La carte du sentier des légendes est dans le support hors texte.

Le Rond du Chêne étant un site très agréable, une aire de détente aux abords de la forêt pourrait être également envisagée. Elle se tiendrait tout autour du site et pourrait recevoir quatre tables de pique-niques, quatre bancs bien placés et quatre corbeilles pour les détritus.

Ces quatre aménagements étudiés pour améliorer l'offre touristique en matière de sentiers de randonnées sur la communauté de communes Vienne et Creuse ne sont que des propositions. Ils ne sont, en aucun cas parfait, et mériteraient une étude plus approfondie avant réalisation. Mais, ces aménagements permettraient quand même une diversification et une modernisation des sentiers de randonnées.

Ces circuits ne sont, par contre, pas adaptés aux personnes à mobilité réduite et sont plutôt destinés à la belle saison car les chemins de terre sont souvent humides en période de pluie.

II La promotion des circuits

1- Le guide de randonnées

Une fois la conception des sentiers terminée, il est nécessaire de réaliser un guide des sentiers de randonnées. Ce guide peut prendre la forme d'un A4, replié en trois sur lui-même, comme celui de la communauté de communes du Vals de l'Indre.

La communauté de communes Vienne et Creuse pourrait être découpée en deux parties : le Nord (Port-de-Piles, Les ormes, Buxeuil et Saint-Rémy-sur-Creuse) et le Sud (Dangé-Saint-Romain, Leugny et Oyré), pour la réalisation de ces fiches. Une fiche cartonnée de présentation des circuits, de format A3, serait alors réalisée pour chacune de ces deux parties, et des fiches cartonnées, de même format, permettraient de donner le détail de chaque circuit. Il est important que les fiches puissent facilement tenir dans la poche, en les pliant, et elles doivent également être attirantes pour donner envie aux promeneurs d'emprunter ces circuits de randonnées. Dans un souci de cohérence et d'uniformité que souhaite mettre en place les communautés de communes du Nord de la Vienne, le style des fiches de sentiers de randonnées pourrait ressembler à celui de la communauté de communes des Vals de Gartempe et Creuse.

Un exemple de fiche de sentiers de la communauté de communes des Vals de Gartempe et Creuse se trouve en annexe 5 et un second exemple de fiche de sentiers de la communauté de communes du Val de l'Indre est en annexe 6.

Chaque fiche devra donc comporter les caractéristiques suivantes :

- le titre du circuit
- la commune ou le site accueillant le sentier
- le point de départ et le moyen de s'y rendre
- le tracé du circuit
- les indications à suivre, si nécessaires
- la durée et le kilométrage
- la difficulté du parcours
- le rappel de la signification du balisage
- l'explication du changement de balisage sur les chemins de Grandes Randonnées et les chemins de substitution pour les VTTistes et cavaliers
- les sites intéressants et leurs photos
- le numéro de chaque panneau d'interprétation avec leur emplacement
- les hébergements et offices de tourisme
- le rappel des consignes de propreté et de respect de la nature
- les numéros de téléphone utiles (centre de secours, office de tourisme…)
- les partenaires de l'opération
- le prix du guide, en cas de vente

Ce guide de randonnées serait disponible, certainement à un prix peu important (inférieur à 5€ de préférence), dans les mairies des communes et à

l'office de tourisme de Dangé-Saint-Romain. Mais, le prix de ces guides dépendra sûrement des subventions que la communauté de communes pourra obtenir, ainsi que des moyens financiers que celle-ci est prête à mettre en œuvre pour sa promotion touristique. Comme pour l'ancien guide des sentiers de randonnées, mille exemplaires du nouveau guide de randonnées devraient suffire à satisfaire les demandes, au moins au début.

2- La promotion des sentiers

Après la réalisation des guides de randonnées, il est important de mettre en place une campagne de promotion des nouveaux sentiers de randonnées.

En effet, seul le village des Ormes est présent sur le Guide Vert de la Région Poitou-Charentes et Vendée, avec son château, la poste aux chevaux et le musée de Falaise. Les villages de Oyré et de Saint-Rémy-sur-Creuse sont indiqués sur le Guide du Routard du Poitou-Charentes avec respectivement l'église Saint-Sulpice de Oyré et les troglodytes d'Ethni'cité. Enfin, ces trois communes sont représentées sur le site du Comité départemental du tourisme de la Vienne, par les mêmes sites touristiques cités précédemment. Aucun des quatre autres villages de la communauté de communes n'est évoqué dans un quelconque guide touristique. La promotion des sentiers de randonnées et, par la même occasion, du patrimoine de la collectivité est donc indispensable.

Plusieurs techniques peuvent être utilisées pour promouvoir un produit comme celui-ci. Il est possible d'organiser, tous les ans, une randonnée ouverte à tous, sur plusieurs villages de l'intercommunalité, en coopération avec les clubs de randonnées pédestres. Cette journée ou demi-journée de promenade serait le moyen idéal pour faire connaître les sentiers de la communauté de communes et pourrait très bien être l'inauguration idéale des sentiers.

Une promotion, par le biais de dépliant dans les commerces, les établissements d'hébergements, les sites payants (Ethni'cité, château des Ormes, musée de Falaise), les mairies et l'office de tourisme de Dangé-Saint-Romain, peut être une autre solution, tout comme un article dans les journaux quotidiens régionaux (La Nouvelle République, Centre Presse…) ou dans les bulletins des communes ou de la collectivité.

Mais, l'idéal serait sûrement de mettre en œuvre ces trois techniques afin de toucher le public le plus large possible, tant local que touristique, tant randonneurs réguliers que promeneurs occasionnels.

La promotion des sentiers de randonnées est une étape importante dans un tel aménagement. Nous pouvons être sûrs que les clubs de randonnées emprunteront ces circuits, mais, sans promotion, les populations locales et les touristes ne pourront pas connaître les sentiers mis en place par la communauté de communes et ne pourront donc pas non plus admirer le charmant patrimoine de la région.

III Le coût et le financement des opérations d'aménagement des sentiers de randonnées

1- l'estimation du coût du projet

Il est possible de faire une estimation des coûts engendrés par l'amélioration des sentiers de randonnées de la communauté de communes Vienne et Creuse. Mais, ces calculs ne sont que des estimations. En effet, il est très difficile pour les acteurs contactés (AD production, Imprimeur Yvon Deshouilleres) d'évaluer le prix d'opérations, telles que la fabrication d'un panneau ou d'un guide de randonnée, sans savoir exactement son contenu.

- Le coût de l'amélioration des sentiers déjà existants

Tableau n°2 : Le coût de l'amélioration des sentiers déjà existants

Produits	Prix unitaire (en €)	Quantité	Total (en €)
Peinture biologique pour balisage (pot de O.5 L) de six couleurs différentes	15,40	6	92.40
Panneaux d'informations	1800	7	12600
Guide de randonnées	3.50	1000	3500
Total			16192.40

- Le coût de l'aménagement de la promenade dans le bourg des Ormes

Tableau n°3 : Le coût de l'aménagement de la promenade dans le bourg des Ormes

Produits	Prix unitaire (en €)	Quantité	Total (en €)
Panneau d'informations	800	4	3200
Dépliants de promotion	0.30	1000	300
Panneaux ralentisseur	230	2	460
Total			3960

- Le coût de l'aménagement du parcours d'aventures

Tableau n°4 : Le coût de l'aménagement du parcours d'aventures

Produits	Prix unitaire (en €)	Quantité	Total (en €)
Parcours d'aventures	4778	1	4778
Panneau de fléchage numéroté	43	10	430
Total			5208

Le coût du passage piéton et du ralentisseur n'a pas pu être évalué.

- Le coût de l'aménagement du sentier des légendes

Tableau n°5 : Le coût de l'aménagement du sentier des légendes

Produits	Prix unitaire (en €)	Quantité	Total (en €)
Bancs en bois	305	4	1220
Tables de pique-niques en bois	299	4	1196
Corbeilles en bois pour détritus	310	4	1240
Panneau d'informations	1800	1	1800
Panneau d'interprétation	800	6	4800
Total			10256

Le coût des pots de peinture et des dépliants est compris dans le coût de l'amélioration des sentiers déjà existants.

Si la totalité des aménagements proposés était réalisé, le coût total reviendrait à 35616.4€.

2- Le financement des sentiers

Le financement des sentiers de randonnées peut se faire par plusieurs organismes, dont notamment le Conseil Général de la Vienne, qui subventionne à hauteur de 25% du coût HT, plafonné à 4 500 €, les projets de création de sentiers de randonnées.

Les différents travaux subventionnés par le Conseil général sont la création de sentiers de randonnées, le balisage, la mise en place de panneaux de signalisations et l'édition de dépliants, à conditions que le projet ait une dimension intercommunale à l'échelle d'un canton ou d'une communauté de communes, que les itinéraires soient inscrits au PDIPR et respectent les principes suivants :

- être accessibles aux trois types de randonnées : pédestres, équestres et VTT,
- respecter, en cas de balisage, celui de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre,
- ne comporter qu'un minimum de routes goudronnées,
- les panneaux signalétiques doivent, dans la mesure du possible, avoir un intérêt pédagogique
- les dépliants doivent comporter des cartes IGN

Il doit être également possible de solliciter la région Poitou-Charentes et l'Etat, mais aucune information n'est donnée sur leur site Internet.

Enfin, les entreprises de la région ainsi que les sites payants tels que Ethni'cité ou le musée de Falaise pourraient peut-être participer au financement du projet, afin d'être associés aux sentiers de randonnées et de voir leur nom sur la

brochure et les dépliants. Par exemple, pour l'élaboration du premier guide des sentiers de randonnées du canton de Dangé-Saint-Romain en 1999, des organismes, comme le magasin Aigle, le Crédit Mutuel, Gaz de France ou encore l'Imprimeur Yvon Deshouilleres, étaient partenaires de l'opération.

L'intercommunalité et les communes appartenant à celle-ci devront prendre en charge le reste des dépenses.

3- L'entretien des sentiers

Afin de respecter les randonneurs et promeneurs, les sentiers de randonnées créés doivent être entretenus. La communauté de communes accepte de financer le projet, mais elle souhaite que l'entretien soit réalisé par le personnel des communes. Un accord devra donc être trouvé en ce sens, de sorte que chaque commune prenne en charge les actions nécessaires au bon état des sentiers. Mais, certaines alternatives sont possibles afin d'éviter d'augmenter la charge de travail des employés communaux.

L'entretien des sentiers de randonnées consiste, tout d'abord, à vérifier la praticabilité des circuits de randonnées au moins deux fois par an (balisage, état des chemins, état des panneaux d'interprétation…). Les marques de balisage doivent, notamment, être repeintes tous les deux ans, voire tous les ans, en fonction de leur effacement. Pour éviter de donner un travail supplémentaire aux agents d'entretien des communes, un accord peut éventuellement être passé avec les clubs de randonnées de chaque village pour qu'ils s'occupent de ce travail.

La propreté des sites est importante pour attirer les touristes. Normalement, tout bon randonneur respecte la nature et ne jette pas ses détritus n'importe où, mais le nettoyage des sentiers est quand même à prendre en compte dans l'entretien. Ne pouvant placer des poubelles sur les sentiers de randonnées, il est par contre important d'en placer à côté des sites importants (départs et arrivées, aires de repos…). Le nettoyage des sentiers peut être réalisé par le personnel communal, mais les écoliers de chaque village, et même toutes les personnes le souhaitant, pourraient peut-être participer à des actions de nettoyage des sentiers, dans le cadre d'actions de sensibilisation à la protection de la nature et de l'environnement, comme par exemple, lors de la semaine de l'environnement.

Les coûts d'entretien peuvent donc être relativement minimes. Le seul travail nécessairement effectué par le personnel communal est le débroussaillage des chemins enherbés, qui doit être régulièrement réalisé, principalement au printemps et en automne.

Enfin, les uniques charges qui ne peuvent pas être empêchées, sont les coûts de réparations ou de remplacement des panneaux et des jeux du parcours d'aventures en cas de dégradation, d'intempérie ou d'usure.

La création de sentiers de randonnées est un aménagement dont le coût et l'entretien n'est pas excessif. L'entretien peut, en plus, être pris en charge par les clubs de marche et les écoliers, ce qui peut apporter une importance plus significative à ce projet.

CONCLUSION

La communauté de communes Vienne et Creuse se situe dans une région rurale de passage, le Nord-Est de la Vienne. En effet, très peu de touristes passent leurs vacances dans cette région, malgré une offre d'hébergements assez importante quantitativement. Les élus de cette collectivité souhaitent donc résoudre ce problème de développement touristique par la valorisation du patrimoine naturel et bâti, présent sur le territoire.

En ce qui concerne l'offre touristique, le diagnostic des forces et des faiblesses de ce territoire a mis en évidence un nombre non négligeable de richesses patrimoniales intéressantes, mais malheureusement pas assez mises en valeur. La promenade et la randonnée, pédestres principalement, sont ressorties comme étant les activités à caractère touristique les plus demandées. L'aménagement des sentiers de randonnées est donc l'opération la plus adaptée pour répondre à la fois à la demande des élus et à celle des touristes.

Des sentiers existent déjà sur l'intercommunalité, mais ceux-ci ne sont pas correctement balisés et sont donc difficiles à emprunter. L'amélioration de ces sentiers de randonnées et la proposition de nouveaux circuits, permettant de promouvoir le patrimoine le plus remarquable de la communauté de communes est donc le projet le plus intéressant à réaliser.

L'amélioration des sentiers de randonnées déjà existants consiste essentiellement à relier les différentes boucles communales entre elles, pour permettre aux promeneurs de réaliser des grandes randonnées, et à mettre en place des chemins de substitutions, qui remplaceraient les chemins privés, dangereux ou même inexistants. Les nouvelles propositions concernent la mise en place d'une promenade dans le très joli bourg des Ormes, l'installation d'un parcours d'aventures destiné aux enfants dans le Bois de Cuismes et la création d'un sentier sur le thème des contes et légendes dans la forêt de la Guerche.

Les sentiers devront faire l'objet d'une promotion touristique importante afin que leur utilisation soit suffisante pour permettre un entretien régulier des sites.

Ces aménagements essayent de répondre à la demande du plus grand nombre, que ce soient les touristes, la population locale ou encore les enfants. Ils tentent également d'être respectueux de l'environnement et de ne pas dégrader la nature. Par contre, ces sentiers sont par contre trop tourmentés pour être adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Ces projets d'opérations d'aménagements ne sont pas irréprochables et mériteraient certainement une étude plus approfondie de la part de professionnels expérimentés, ayant le souci du détail et fournissant un travail plus complet. Néanmoins, ces idées peuvent être reprises pour permettre un développement touristique un peu plus prononcé sur la communauté de communes Vienne et Creuse.

GLOSSAIRE

Abside en cul de four = L'abside est un volume qui élargit le fond d'un monument, en forme de demi-cylindre surmonté d'une demi-sphère (voûte en cul de four). Dans les églises, l'abside est la partie qui termine le chœur du monument et elle est généralement orientée vers l'est.

Absidiole = Une absidiole est une petite abside qui termine une nef latérale.

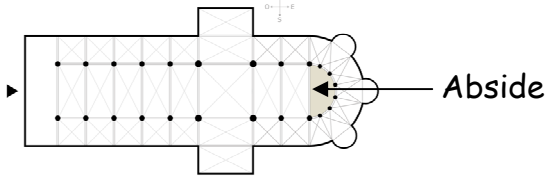

Echauguette = L'échauguette désignait, du XIVème au XVIème siècle, la sentinelle. Actuellement, le terme désigne la petite construction destinée à abriter, dans un château fort, le veilleur surveillant le pays sur un large horizon.

Encorbellement = Construction en saillie du plan vertical d'un mur, soutenue en porte-à-faux par un assemblage de corbeaux.

Fenêtre à claustra = dalle calcaire perforée en losanges, ancêtre des vitraux.

Fonts baptismaux = Articles de mobilier ecclésiastiques utilisés pour le baptême des enfants et des adultes.

Gabare = Bateau de transport de marchandises du XVIIIème siècle.

Modillon = Elément architectural qui sert à soutenir une corniche. Il se différencie du corbeau par le fait qu'il est sculpté.

Nef = Partie d'une église allant du portail à la croisée du transept et qui est comprise entre les deux murs latéraux, entre deux rangées de piliers ou entre une rangée de piliers et un mur latéral.

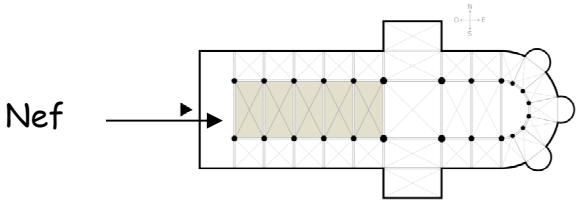

Toue = Bateau de transport de marchandise du XVIIIème siècle ressemblant à la gabare.

Transept = Nef transversale qui coupe à angle droit la nef principale d'une église et qui lui donne la forme symbolique d'une croix.
La croisée du transept est la partie centrale qui sépare la nef et le chœur.

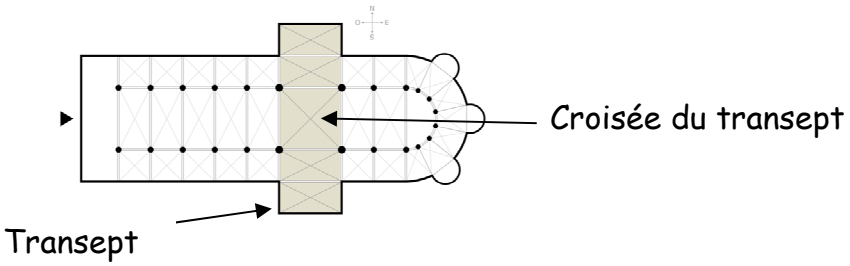

Voûte en plein cintre = élément architectural de couvrement intérieur d'un édifice.

ZNIEFF = D'après la Circulaire n° 91-71 du 14 mai 1991, « Une ZNIEFF se définit par l'identification scientifique d'un secteur du territoire national particulièrement intéressant sur le plan écologique. L'ensemble de ces secteurs constitue ainsi l'inventaire des espaces naturels exceptionnels ou représentatifs.

- Les zones de type I sont des secteurs d'une superficie en général limitée, caractérisés par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux, rares, remarquables, ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional. Ces zones sont particulièrement sensibles à des équipements ou à des transformations même limitées.

- Les zones de type II sont des grands ensembles naturels (massif forestier, vallée, plateau, estuaire...) riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Dans ces zones, il importe de respecter les grands équilibres écologiques, en tenant compte, notamment, du domaine vital de la faune sédentaire ou migratrice. »

ZPPAUP = D'après l'Article 70 de la loi n° 93-24 du 8 janvier 1993, « Sur proposition ou après accord du conseil municipal des communes intéressées, des Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager peuvent être instituées autour des monuments historiques et dans les quartiers, sites et espaces à protéger ou à mettre en valeur pour des raisons d'ordre esthétique, historique ou culturel. Des prescriptions particulières en matière d'architecture et de paysages peuvent être instaurées. […] La ZPPAUP se substitue aux servitudes d'abords des monuments historiques classés ou inscrits (loi du 31 décembre 1913) ou de site inscrit (à

l'intérieur du site) et abroge les zones de protection qui pouvaient être instituées autour des monuments naturels et des sites classés en application du titre III de la loi du 2 mai 1930. La ZPPAUP constitue une servitude d'utilité publique ; ses dispositions sont intégralement reprises en annexe des POS. »

BIBLIOGRAPHIE

Brochures :

- **L'église Saint-Sulpice de Oyré** - Atelier Histoire et foi - Centre Théologique de Poitiers - 2004
- **Guide des sentiers de randonnées du canton de Dangé-Saint-Romain en Pays Châtelleraudais** - Conseil Général de la Vienne et communes du canton de Dangé-Saint-Romain - 1999
- **Sentiers pédestres du Val de l'Indre** - Touraine Loire Valley - Communauté de communes du Val de l'Indre, Conseil général d'Indre-et-Loire - 2006

Cartes :

- **Cadastre de la commune de Buxeuil, Dangé-Saint-Romain, Leugny, Les Ormes, Oyré, Port-de-Piles et Saint-Rémy-sur-Creuse**
- **Carte de randonnées Châtellerault (Est)** - 1825 E - Institut Géographique National - Série bleue - 2004
- **Carte de randonnées Sainte-Maure-de-Touraine** - 1824 E - Institut Géographique National - Série bleue - 2004
- **Plan Local d'Urbanisme de la commune de Dangé-Saint-Romain**
- **Plan d'Occupation des Sols de la commune de Port-de-Piles**

Ouvrages :

- **Le guide du routard Poitou-Charentes** - Editions Hachette Tourisme - 2007 - 560 pages
- **Le Guide Vert Poitou-Charentes Vendée** - Michelin - Editions des Voyages - 2006 - 400 pages
- **OYRE au XXème siècle Tome 1** - PAGE Georges - Editions P.G. - 296 pages
- **Petit atlas des fleurs de campagnes** - DOUX Yves, FELLONI Claire et TROTIGNON Elisabeth - Editions Delachaux et Niestlé - 2007 - 24 pages
- **La Vienne Légendaire et mythologique** - MINEAU Robert et RACINOUX Lucien - Librairie ancienne Brissau - 1995 - 398 pages

Presses :

- **Bulletin d'informations de la Communauté de Communes Vienne et Creuse n°4** - année 2006 - page 1 - 8 pages
- **Bulletin Municipal des Ormes** - Commission communication - 2005 - pages 11 et 12 - 21 pages
- **La Nouvelle République du Centre-Ouest - Vienne nord** - N° 19.003 - Samedi 5 Mai - page 13 - 30 pages
- **Vivre en Vienne : Magazine d'information du département** - Service communication cg86 - Mars 2007 - pages 8 et 9 - 19 pages

- **Catalogue Acodis** - Service commercial - page 91 - 98 pages - 2007

Rapports :

- **Création d'un sentier d'interprétation pour la mise en valeur du patrimoine naturel de Cailloup à Pamiers (09)** - VEZIAN Oriane - Projet Individuel IUP 2 - 2002/2003 - 52 pages
- **Etude relative à la mise en place d'un plan de développement touristique sur le territoire communautaire : Inventaire patrimonial** - Géo Scop - 2006 - 30 pages
- **Un itinéraire de découverte de la confluence de la Garonne et du Lot (47)** - ROSTAING Cécile - Projet Individuel Magistère 1 - 2001/2002 - 61 pages
- **Valorisation touristique du patrimoine naturel et bâti de Pleurtuit en Ille-et-Vilaine (35) : La création et la promotion de sentiers pédestres** - BROSSAIS Morgane - Projet Individuel IUP 2 - 2002/2003 - 75 pages

Site Internet :

- Article 70 de la loi n° 93-24 du 8 janvier 1993 relatif aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager
- Circulaire n° 91-71 du 14 mai 1991 relative aux zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique
- Comité départemental du tourisme de l'Indre et Loire
- Comité départemental du tourisme de la Vienne
- Commune de Dangé-Saint-Romain, de Leugny et des Ormes
- Conseil Général d'Indre et Loire
- Conseil Général de la Vienne
- Fédération Française de Randonnée Pédestre
- Fédération Française de cyclotourisme
- INSEE
- Les amis des chemins de saint Jacques en Vienne
- Wikipédia

ANNEXES

Index p II

Annexe 1 : Article tiré du magazine d'informations du département de la Vienne : Vivre en Vienne, concernant la politique touristique du département p V

Annexe 2 : Questionnaire posé à tous les prestataires d'hébergements de la communauté de communes p VII

Annexe 3 : Article paru dans la Nouvelle République du Centre-Ouest du Nord de la Vienne, daté du samedi 5 mai, parlant de la nouvelle politique touristique des propriétaires du château des Ormes pour le faire connaître p VIII

Annexe 5 : Fiche de sentiers de la communauté de communes des Vals de Gartempe et Creuse p IX

Annexe 6 : Fiche de sentiers de la communauté de communes du Val de l'Indre p X

INDEX

Cartes :

Carte n°1 : La localisation de la Vienne et de l'Indre-et-Loire - Source : site Internet - wikipédia p 3

Carte n°2 : L'Indre-et-Loire - Source : *Source : Site Internet de France Voyages* p 4

Carte n°3 : La Vienne - Source : site Internet mediaplus p 4

Carte n°4 : La communauté de communes Vienne et Creuse - Source : Site Internet du Système d'Informations Régionales de Poitou-Charentes p 8

Carte n°5 : Le chemin de Compostelle : la voie de Tours - Source: Les amis des chemins de saint Jacques en Vienne p 35

Carte n°6 : L'itinéraire de la promenade dans le bourg des Ormes Source : Carte IGN de Châtellerault (Est) - Réalisation : Personnelle p 48

Carte n°7 : Le parcours d'aventure Source : Carte IGN de Châtellerault (Est) - Réalisation : Personnelle p 50

Figures:

Figure n°1 : Le logo représentatif de la politique environnementale des départements - Source: Site Internet du Conseil Général de la Vienne p 5

Figure n°2: Le plan de l'église Saint Sulpice de Oyré - Source : Brochure du Centre Théologique de Poitiers p 25

Figure n°3 : Le balisage officiel de la FFRP - Source : Fédération Française de la Randonnée Pédestre p 42

Photographies :

Photo n°1 : Vue de la Vienne du pont de Dangé-Saint-Romain - Source : Personnelle p 5

Photo n°2 : Vue sur Oyré - Source : Personnelle p 5

Photo n°3 : Le Parc du Futuroscope - Source : Site Internet du Futuroscope p 6

Photo n°4 : La forteresse royale de Chinon - Source : Site Internet du Comité départemental du tourisme de l'Indre et Loire p 6

Photo n°5 : Le château de Chenonceau - Source : site Internet du château de Chenonceau p 6

Photo n°6 : Un panneau d'entrée dans la communauté de communes Vienne et Creuse -Source : Personnelle p 9

Photo n°7 : La confluence de la Vienne et de la Creuse - Source : Logiciel Google Earth p 10

Photo n°8 : Vue sur Oyré - Source : Personnelle p 10

Photo n°9 : Vue sur la Creuse à Buxeuil - Source : Personnelle p 10

Photo n°10 : Le pont Henry IV de Buxeuil - Source : Personnelle p 13

Photo n°11 : L'Eglise Saint-Pierre-Es-Liens de Buxeuil - Source : Personnelle p 14

Photo n°12 : La voie romaine de Buxeuil - Source : Personnelle p 15

Photo n°13 : Le panneau indiquant la voie romaine - Source : Personnelle p 15

Photo n°14 : La tourelle de Buxeuil - Source : Personnelle p 15

Photo n°15 : L'église Saint Romain - Source : Personnelle p 16

Photo n°16 : Le pont de Dangé Saint Romain - Source : Personnelle p 17

Photo n°17 : Vue sur la Vienne - Source : Personnelle p 17
Photo n°18 : L'église Saint Hilaire de Leugny - Source : Personnelle p 17
Photo n°19 : La porte d'entrée de l'église Source : Personnelle p 17
Photo n°20 : Le porche de Leugny - Source : Personnelle p 18
Photo n°21 : La fontaine de Saint Hilaire de Leugny - Source : Personnelle p 18
Photo n°22 : Un pavillon de chasse du Rond du Chêne - Source : Personnelle p 19
Photo n°23 : Un pavillon de chasse - Source : Personnelle p 19
Photo n°24 : La fontaine de Prélong - Source : Personnelle p 20
Photo n°25 : L'église Saint Martin et Sainte Marguerite Face Est -
Source : Personnelle p 20
Photo n°26 : L'église Saint Martin et Sainte Marguerite Face Sud -
Source : Personnelle p 20
Photo n°27 : La fontaine des Ormes - Source : Personnelle p 21
Photo n°28 : La halle des Ormes - Source : Personnelle p 21
Photo n°29 : La tourelle de la muraille du château des Ormes -
Source : Personnelle p 21
Photo n°30 : Une ancienne gabare - Source : Personnelle p 21
Photo n°31 : La Façade Ouest de la poste aux chevaux des Ormes -
Source : Bulletin Municipal des Ormes (2005) p 22
Photo n°32 : Vue aérienne de la poste aux chevaux -
Source : Bulletin Municipal des Ormes (2005) p 22
Photo n°33 : La bergerie des Ormes - Source : Personnelle p 23
Photo n°34 : Le château des Ormes - Source : Personnelle p 24
Photo n°35 : Vue aérienne du château des Ormes -
Source : Site Internet de la commune des Ormes p 24
Photo n°36 : Le musée de Falaise des Ormes - Source : Personnelle p 24
Photo n°37 : La face Sud de l'église Saint Sulpice de Oyré - Source : Personnelle p 25
Photo n°38 : La demeure de Corgère à Oyré - Source : Personnelle p 26
Photo n°39 : L'église Saint-Martin de Port-de-Piles - Source : Personnelle p 27
Photo n°40 : Le monument aux morts - Source : Personnelle p 27
Photo n°41 : Le bec des deux eaux à Port-de-Piles - Source : Personnelle p 27
Photo n°42 : La château de la Chaise / Chèze de Saint-Rémy-sur-Creuse -
Source : Personnelle p 28
Photo n°43 : Des outils de Ethni'cité -
Source : Site Internet de la Commune de Leugny p 28
Photo n°44 : Des outils de Ethni'cité -
Source : Site Internet de la Commune de Leugny p 28
Photo n°45 : Les grottes troglodytiques d'Ehni'Cité à Saint-Rémy-sur-Creuse -
Source : Personnelle p 29
Photo n°46 : La tour de Ganne à Saint-Rémy-sur-Creuse - Source : Personnelle p 29
Photo n°47 : L'escalier de 126 marches à Saint-Rémy-sur-Creuse -
Source : Personnelle p 29
Photo n°48 : L'église Saint-Rémy - Source : Personnelle p 30
Photo n°49 : L'hôtel «Le Saint Romain » -
Source : Site Internet du Comité départemental de tourisme de la Vienne p 32
Photo n°50 : L'« Auberge de Lilette » à Buxeuil -
Source : Site Internet du Comité départemental de tourisme de la Vienne p 32

Photo n°51 : Un gîte à Oyré -
Source : Site Internet du Comité départemental du tourisme de la Vienne p 33
Photo n°52 : Un gîte à Oyré -
Source : Site Internet du Comité départemental de tourisme de la Vienne p 33
Photo n°53 : Un panneau d'indication de chemin de Grandes Randonnées -
Source : Personnelle p 35
Photo n°54 : Des traces de chevaux sur un chemin de forêt - Source : Personnelle p 37
Photo n°55 : Un bon exemple de poteau de balisage - Source : Personnelle p 43
Photo n°56 : Le panneau d'informations de Oyré - Source : Personnelle p 44
Photo n°57 : Le panneau d'informations de Oyré - Source : Personnelle p 44
Photo n°58 : Un exemple de panneau d'interprétation -
Source : Site Internet du Conseil Général de la Sarthe p 44
Photo n°59 : La mairie des Ormes - Source : Personnelle p 48
Photo n°60 : La pharmacie des Ormes - Source : Personnelle p 48
Photo n°61 : Les dix jeux du parcours d'aventures -
Source : Catalogue 2007 Acodis p 49
Photo n°62 : Une hutte à grimper - Source : Personnelle p 50

Tableaux :

Tableau n°1 : La population et la superficie des communes de l'intercommunalité - Source :
Source : Bulletins d'informations de la Communauté de Communes Vienne et Creuse n°4
p 8
Tableau n°2 : Le coût de l'amélioration des sentiers déjà existants p 54
Tableau n°3 : Le coût de l'aménagement de la promenade dans le bourg des Ormes p 54
Tableau n°4 : Le coût de l'aménagement du parcours d'aventures p 54
Tableau n°5 : Le coût de l'aménagement du sentier des légendes p 55

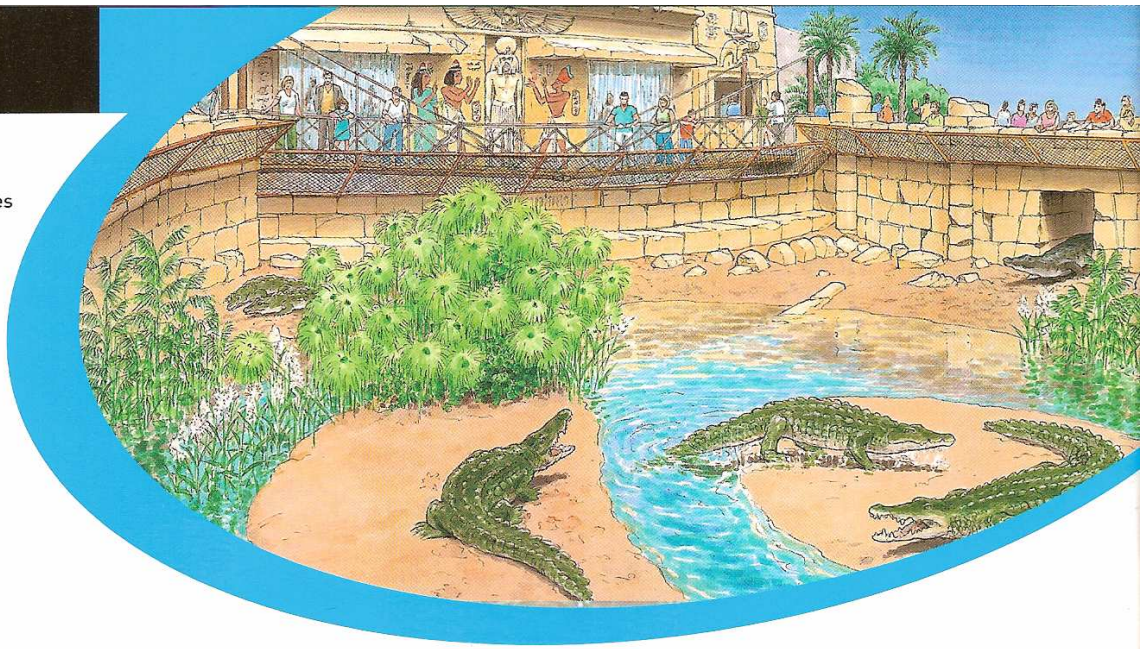

Esquisse du projet de la Serre aux Crocodiles

Loisirs

Des projets structurants pour le tourisme départemental

Qu'il s'agisse du tourisme vert, des loisirs ludiques ou bien du patrimoine historique, les sites touristiques ne manquent pas dans la Vienne et autour du Futuroscope, signe d'une richesse qui ne demande qu'à être mise en valeur.

Alors que les compétences touristiques des collectivités territoriales se développent, le Conseil général a opté pour une promotion originale du tourisme dans la Vienne : les projets structurants.

Sur le modèle qui a fait la réussite du Futuroscope, il s'agit – à une échelle moindre et sur un autre registre – de développer des sites centrés sur des thématiques originales, qui puissent susciter des retombées économiques sur leur territoire.

M. Jaspard, Maire de Civaux

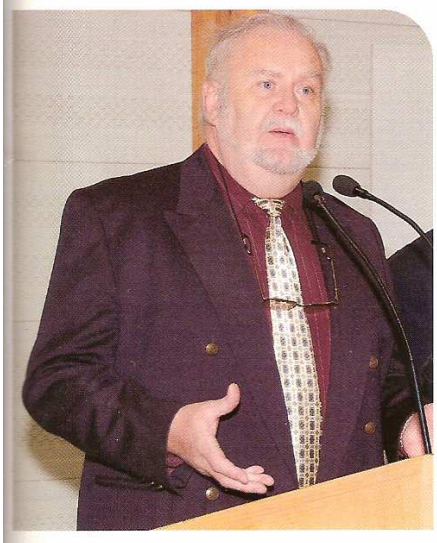

En maillant ainsi le département avec plusieurs projets, ce sont tous les pays de la Vienne qui peuvent promouvoir leur image à l'extérieur.

Coup de projecteurs sur deux sites ambitieux.

www.cg86.fr

Pose de la première pierre de la serre aux crocodiles, le 24 février 2007, en présence de M. Fouché, M. Raffarin et M. Jaspard

Des crocos à Civaux

Le 24 février 2007 fut posée la première pierre de la serre aux crocodiles de Civaux. Le site, qui doit ouvrir ses portes au printemps 2008, accueillera près de 200 spécimens de crocodiles provenant des cinq continents, dont certains appartenant à des espèces remarquables, comme le Gavial de Gange. Ce projet vient compléter les équipements déjà existants dans la Vienne et consacrés à la valorisation des espèces animales menacées : les singes à Romagne, les rapaces à Chauvigny, les serpents à la Trimouille... Le lieu est spécialement aménagé pour permettre l'accueil et le développement de ses nouveaux "locataires" : bassins à 30° celcius, plages pour faciliter les pontes... et surtout un dôme de verre de 80 mètres de diamètre, qui isolera le site afin de maintenir une température ambiante d'au moins 20° celcius. Le site présente aussi une vocation pédagogique. Il s'agit de sensibiliser les visiteurs sur l'importance de la protection des animaux par la préservation de leur environnement et de leur biotope. La rareté de ces espèces et les risques d'extinction qui pèsent sur elles impliquent un effort d'information à destination des milieux scolaires notamment, qui seront prévus en nombre parmi les visiteurs (le site analogue de Pierrelatte, dans la Drôme, en accueille ainsi près de 25 % des visites).

>> Maquette de la Serre aux Crocodiles

>> Frise Magdalénienne

>> Visite du chantier du futur Centre d'interprétation du Roc aux Sorciers, avec M. Thiphanneau, Maire d'Angles/Anglin et M. Barré, Président du Pays

Le "Lascaux" du Poitou

Dans un domaine plus "historique", le département de la Vienne verra bientôt s'ouvrir le Centre d'interprétation du Roc aux Sorciers, situé à Angles-sur-Anglin, et dont le site de valorisation se trouve actuellement en chantier. L'origine du projet remonte en 1947-1964, lors des fouilles réalisées par Suzanne Cassou de Saint-Mathurin et Dorothy Garrod. Outre le dégagement de nombreux objets de l'époque magdalénienne – soit entre 17 000 et 10 000 ans avant JC – les deux préhistoriennes ont découvert une frise de 20 mètres de long, gravée et peinte, et exceptionnellement préservée.

Le site étant fermé au public, le projet de mise en valeur de cette frise repose sur la création d'un "centre d'interprétation", qui, sur la base d'une reproduction fidèle de la frise, développera un parcours initiatique pour enfants et adultes remontant au Magdalénien.

Ce parcours sera valorisé avec l'aide des technologies : ces dernières permettront de réaliser une reproduction numérique de l'œuvre, ainsi qu'un fac-similé reprenant chaque partie de la frise et qui incitera les visiteurs à son décryptage. L'utilisation des nouvelles technologies permettra ainsi aux personnes malvoyantes d'accéder aux animations du site.

Le projet, dont la réalisation a représenté un coût global de 2,5 M€, devrait ouvrir ses portes début 2008. Ce dossier est géré par la communauté de communes des Vals-de-Gartempe et Creuse présidée par René Barré, en liaison étroite avec le conseil municipal d'Angles-sur-l'Anglin et son maire, Charles Thiphanneau.

Questionnaire aux prestataires d'hébergements

- Quelle est la période d'ouverture de votre établissement ?
- Quelle est la capacité d'hébergement de votre établissement ?
- Quel est le taux d'occupation ? la fréquentation de votre établissement ?
- Quelle est en moyenne la durée d'un séjour dans votre établissement ?
- Quel type de voyageur fréquente votre établissement (touriste, travail, passage…) ?
- Pour les touristes, quelles sont les activités qu'ils recherchent (sport, repos, visite…) ?
- Pour les gîtes, possédez-vous un emplacement pour laisser pâturer les chevaux la nuit ?

Château des Ormes : redonner vie à une propriété

Cette année, le château des Ormes entame la saison touristique avec des nouveautés. Désormais, il est possible de louer l'orangerie, entièrement restaurée, ainsi que les salons du rez-de-chaussée.

Pourquoi pas un mariage dans un lieu d'exception ? Pourquoi pas un séminaire dans une ancienne orangerie entièrement restaurée ? Ce sont là quelques nouveautés offertes par le château des Ormes. Ce lieu magnifique, situé le long de la Nationale 10, à deux pas de l'Indre-et-Loire, a du mal à sortir de sa léthargie. Il ne manque pourtant pas d'atouts.

Si son propriétaire depuis 2000, le docteur Sydney Abbou, peut se prévaloir d'être le sauveteur d'un monument dont les travaux de restauration sont énormes, peut-être ce dernier n'a-t-il pas assez le sens de la communication, ou tout simplement pas le temps de s'occuper de tout. Résultat, l'an dernier, le château n'a pas reçu plus de 600 visiteurs.

Le mécène a peut-être trouvé la solution grâce à Brigitte Herman, qui est désormais chargée de communication pour Les Ormes. Cette dernière a bien l'intention de tout mettre en œuvre pour faire venir du monde dans ce petit coin de terre entre Touraine et Poitou. « *Déjà, à partir de maintenant, les visiteurs entreront dans la propriété par les grandes grilles et non plus par le côté du château, afin d'avoir une plus belle vue sur le monument* », explique-t-elle.

Surtout, les travaux menés dans l'ancienne orangerie vont permettre de louer ces salles. « *En un an de temps, l'orangerie (dans le respect des demandes des Monuments historiques) a été entièrement restaurée. Trois salles, dont deux grandes, permettent dès maintenant d'accueillir jusqu'à 200 personnes, pour toutes sortes de réceptions comme des mariages. Cela se fera sans l'hébergement ni la restauration. Les gens pourront donc choisir leur traiteur, qui travaillera dans des cuisines aménagées.* »

A la découverte du château et de la commune

Les amoureux des vieilles demeures pourront également louer, pour un dîner par exemple, les grandes pièces du rez-de-chaussée. « *Jusqu'à 40 ou 45 personnes pourront prendre place dans la grande salle à manger et les deux grands salons de réception. Sydney Abbou souhaite vraiment faire vivre ce château.* »

Lors de la découverte du château, le visiteur pourra notamment admirer une partie de la collection de serrures de toutes les époques du propriétaire, ainsi qu'une partie de l'important herbier réalisé de 1804 à 1870. « *Pour l'instant, seuls quelques volumes sont visibles, car les autres sont en cours de restauration. Tout comme le plus ancien canot automobile connu au monde, qui date de 1902 et qui devrait être présenté dans quelques mois.* »

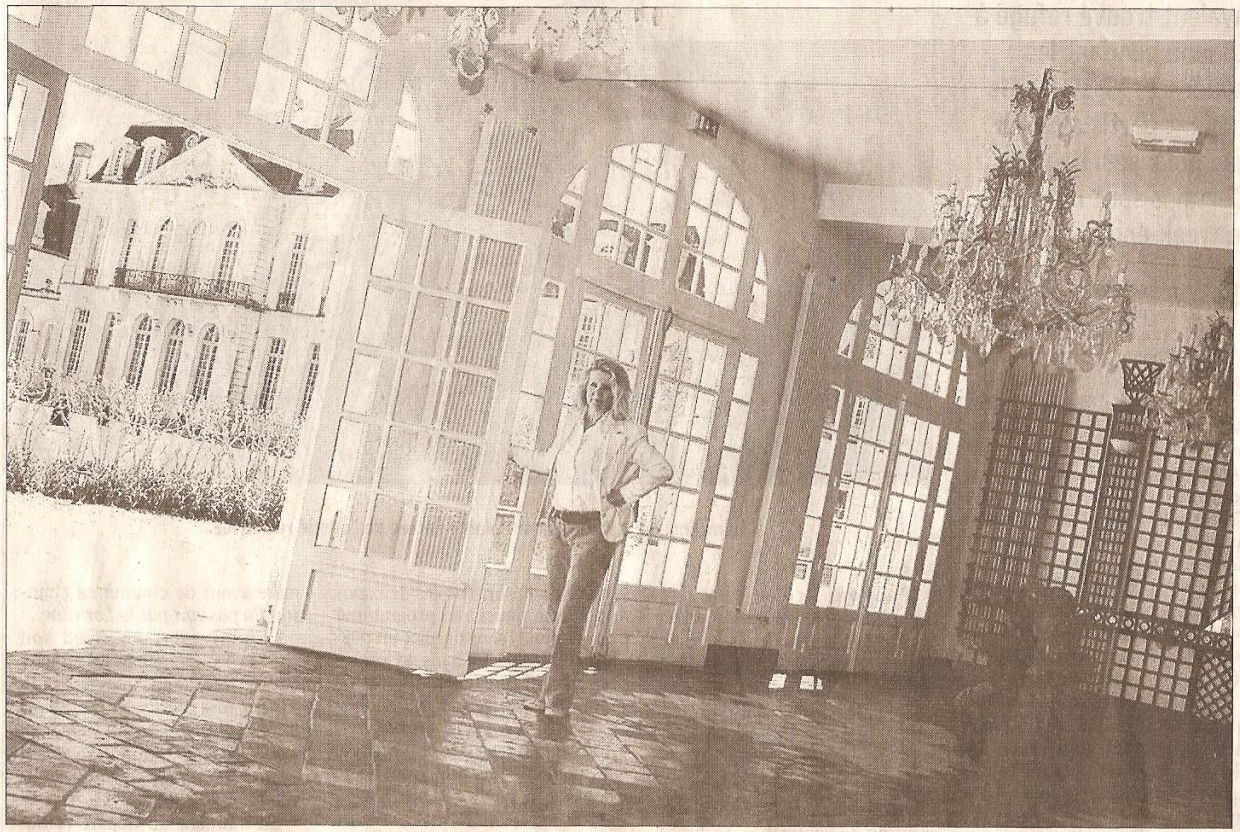

Brigitte Herman est désormais la chargée de communication du château des Ormes, propriété du docteur Sydney Abbou. C'est elle qui vante les mérites d'un monument qui cherche la notoriété.

Toujours pour attirer le public, Brigitte Herman souhaite mettre en place des visites avec des circuits dans la commune : « *On pourrait peut-être ainsi découvrir non seulement le château, mais aussi la bergerie, et peut-être la poste aux chevaux. Et puis nous allons continuer à organiser des expositions temporaires de peinture et de sculpture.* »

Désormais, le château, qui a rouvert ses portes le 1er mai, restera accessible aux visiteurs toute l'année. « *Hors juillet et août, où il sera ouvert tous les jours, il suffira de téléphoner, aussi bien pour les groupes que pour les individuels.* »

A mi-chemin de Tours et de Poitiers, et à deux pas des premiers châteaux de la Loire, l'ancienne demeure de la famille d'Argenson a beaucoup d'atouts à faire valoir. Il suffit peut-être de savoir les mettre en avant.

Pascal LAURENT

Renseignements et réservations : tél. 05.49.02.66.85 ou 06.80.95.61.93.
Inauguration des salles de l'orangerie, le jeudi 21 juin.
Exposition du peintre Claude Massé, les 5, 6, 11, 12 et 13 mai.
A partir du 15 mai, retrouvez le château, sur le site www.chateaudesormes.fr

Circuit
VALS D'ANGLIN & GARTEMPE

Suivez-moi !
je vous indiquerai le point de départ et le sens de la promenade conseillé

N

Vers le circuit
Vals et Collines de Gartempe

La Charte du parfait randonneur

Afin de vous voir décerner le titre du Meilleur Randonneur, veillez à respecter quelques règles essentielles :

- *Respectez et aimez la nature*
- *Ne la détruisez pas et n'abandonnez pas vos détritus*
- *Restez sur les sentiers*
- *Ne piétinez ni sous-bois, ni flore sauvage*
- *N'effrayez pas les animaux*
- *Maintenez vos chiens en laisse*
- *Ne fumez pas, n'allumez pas de feu*

...et pour savourer pleinement votre balade, pensez à utiliser un matériel adapté, emmenez de l'eau, un chapeau, de la crème et des lunettes.

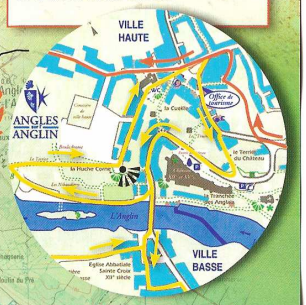

Angles-sur-l'Anglin

St-Pierre-de-Maillé

Pour faciliter votre repérage, à chaque point de départ dans les bourgs (place de village ou parking), un panneau d'information présente le plan général des circuits balisés

LEGENDE

- **Boucle principale 40 km**
- Boucle St-Pierre-de-Maillé 10 km
- Boucle St-Pierre-de-Maillé 5 km
- Boucle Angles/St-Pierre 12 km
- Boucle Angles-sur-l'Anglin 5 km
- Boucle Angles-sur-l'Anglin 13 km
- Boucle La Bussière 4 km «les côteaux des Bergeas»
- Boucle La Bussière 10 km «le long de la Gartempe»
- Boucle La Bussière 15 km «le tour des villages»
- Boucle La Bussière 5 km «les pieds du Mont»
- **Portion de circuit labellisé par la FFRP (13 km)**

Balisage : *« A la rencontre de l'Anglin et de la Gartempe »*

vers
Nalliers

LEGENDE

sens conseillé

- **Départ de promenade conseillé**
- **Point de vue**
- **Patrimoine remarquable**
- **Jardin botanique**
- **Escalade**
- **Aire de loisirs baignade**
- **Canoë - barques**
- **Ateliers des Jours d'Angles**
- **Camping**
- **Village Vacances**
- **Maison de Pays**

Echelle ≅ 1 : 37 000 - 1cm = 370m

Extrait de cartes IGN : 1926 O, 1926 E, 1927 O
© IGN - Paris 2006 - Autorisation N° 200638

tout près d'ici en longeant l'Anglin, se trouve une carrière de sarcophages, vestige de temps reculés et témoin de l'occupation humaine il y a bien longtemps.

Les falaises et la roche sont omniprésentes tant au bord de l'Anglin que de la Gartempe. L'homme a su l'exploiter cette fois à des fins d'habitation, près du bourg de St-Pierre-de-Maillé, où des habitations troglodytiques sont encore visibles.

A quelques mètres, la Maison de Pays des Vals de Gartempe et Creuse propose à la vente des produits du terroir et de l'artisanat d'art régionaux, vitrine de notre savoir-faire.

Saint-Pierre-de-Maillé possède également quelques édifices religieux remarquables. Outre ses 32 croix disséminées sur son territoire, on peut découvrir l'église St-Pierre, la chapelle Notre-Dame, la chapelle Saint-Phèle ainsi que l'ancienne Maison de la Congrégation .

Le port de Busserais - La Bussière

De l'Anglin à la Gartempe, il n'y a qu'un pas à franchir pour admirer à **La Bussière** le Moulin de Busserais petit hameau pittoresque, un des plus jolis coins de ce village.

Le Jardin Botanique et ses nombreuses plantes aromatiques et médicinales propose également une collection de rosiers odorants dont la rose « cuisse de nymphe » et la « Gilbert Bécaud ». Vous découvrirez également toute une variété de pivoines. A deux pas de là, un conservatoire d'arbres fruitiers (pommiers et poiriers d'autrefois) abrite la « Beurré d'Apremont», «les Reinettes de Brive» et «de Parthenay» et autre «calville du Roi»...

Au bord de la Gartempe, l'aire de loisirs (entre Jardin Botanique et Village Vacances) propose un lieu de détente, de baignade et de navigation (pédalos, barques) et où l'on pourra s'offrir un moment de répit bien mérité avant de reprendre les chemins de randonnée.

Parmi les trésors de La Bussière, on pourra profiter des orchidées les plus étranges (à ne toucher qu'avec les yeux car dit-on, sacrées, il porte malheur de les cueillir !) en ce lieu-dit « les Communaux », à la fois désert et paradis terrestre.

Foussac, château de La Bussière, propriété privée saura se laisser apprécier à distance, ce qui lui procure autant de grandeur.

Enfin, la découverte ne pourrait être entière si l'on n'allait à la rencontre des gens du terroir. A la Bodétrie, la ferme en terre et son hameau de gîtes en pisé est l'occasion de croiser un agriculteur amoureux de la construction en terre et des produits dérivés de son élevage de poulets et de sa production de pommes.

Bonne balade !

N° UTILES

URGENCES : ✆ 17

MEDECINS : pour les gardes : ✆ 15

PHARMACIE :
Angles sur l'Anglin : ✆ 05 49 48 61 16

Nos autres brochures

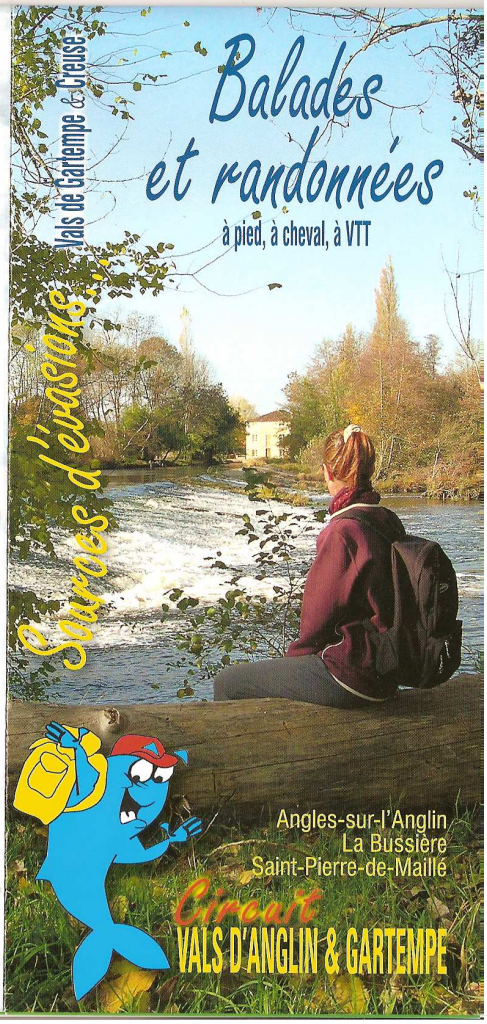

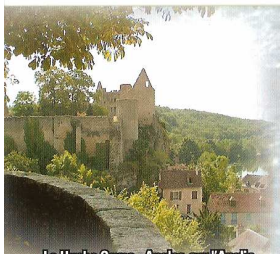
La Huche Corne - Angles-sur-l'Anglin

On raconte que le nom donné à la cité proviendrait d'un peuple de la Germanie, « les Angles » qui auraient conquis ce territoire. Ce petit village aurait ainsi été appelé **« Angles sur l'Anglin »**. Il est également un Pays bien connu qui porte en son nom la trace de cette tribu : l'Angleterre. Aujourd'hui, Angles sur l'Anglin compte parmi les 144 « Plus Beaux Villages de France » et détient également le label « Village fleuri » avec son classement 3 fleurs. Une longue halte s'impose donc pour découvrir les multiples facettes qui s'offrent à vous.

C'est en parcourant les nombreuses venelles et sentes cachées entre la ville haute et la ville basse que vous découvrirez les vestiges du château du XIIème siècle maintes fois remanié. Les églises Ste Croix et St Martin, la chapelle St Pierre (lieu de nombreuses expositions) ou encore l'atelier des Jours perpétuant une tradition qui jusqu'au milieu du XXème siècle employait jusqu'a 300 ouvrières, sont quelques-uns des lieux incontournables de votre balade.
La nature a également gâté ce petit village qui offre quelques points de vue remarquables tels : « La Huche Corne » ou la chapelle St Pierre.

Les falaises, caractéristiques des lieux sont, à l'instar de nombreux passages, source de légende : la Tranchée des Anglais ou le Roc à Midi constituent quelques-uns uns des lieux mystérieux de cette terre Angloise. Elles recèlent également une frise préhistorique sculptée unique au monde dans l'abri du Roc aux Sorciers (inaccessible au public). Un fac similé sera bientôt ouvert au public.

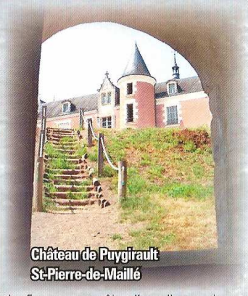
Château de Puygirault
St-Pierre-de-Maillé

Vous retrouverez au cœur de **St-Pierre-de-Maillé** un autre moulin témoignant une fois encore de l'importance de l'eau dans nos contrées.

Sur les nombreux châteaux de la commune (8 au total), on peut, pour la plupart, les apercevoir au détour des chemins ; de Jutreau à la Guittière en passant par la Roche à Gué ou les Cottets jusqu'à Puygirault, site plus connu pour ses falaises.
Unique dans tout l'ouest de la France, ce pôle d'excellence de l'escalade offre 120 voies aménagées pour tous niveaux. Les plus grands grimpeurs viennent régulièrement s'y entraîner.

Tout près d'ici, en longeant l'Anglin, on trouve une carrière de

Au fil de votre balade...
Adresses utiles

MAIRIES

Angles sur l'Anglin : 05 49 48 61 20
La Bussière : 05 49 48 03 61
Saint-Pierre-de-Maillé : 05 49 48 60 19

HÉBERGEMENTS ET RESTAURATION

GITES RURAUX
Voir guide des gîtes ruraux disponibles dans les OTSI

HOTELS ET RESTAURANTS

Angles sur l'Anglin :

Restaurant «Le Commerce» - 2, rue de Tournon
Tél 05.49.48.61.05 - Fax 05.49.84.31.42

Restaurant-Pizzeria «Le Marsala»
38, rue du Pont - Tél/Fax 05.49.48.65.44.

Hôtel-Rest. «Le Relais du Lyon d'Or»*** - 4, rue d'Enfer
Tél. 05.49.48.32.53 - Fax 05.49.84.02.28

La Bussière :

Restaurant «La Baignade»
Route de St Pierre de Maillé
Tél. 05.49.48.15.64 (ou appeler la Mairie)

V.V.F. «Village Vacances de la Bertholière»
Tél. 05.49.84.58.03

Saint-Pierre de Maillé :

Pension - Restaurant «Le Relais de la Gartempe»
18, av. de la Libération Tél. 05.49.84.17.08

Camping Municipal «Le Grand Pré»**
Tél. 05.49.48.60.19 ou 05.49.48.64.11

Communauté de Communes
des Vals de Gartempe et Creuse
27, avenue Jourde - BP 15 - 86450 Pleumartin
Tél. 05 49 19 77 08 - info@vals-gartempe-creuse.com
www.vals-gartempe-creuse.com

MAISON DE PAYS
St-Pierre-de-Maillé
05 49 48 66 98

OFFICES DE TOURISME
Angles-sur-l'Anglin
14, la place
05 49 48 86 87
Ouvert du 15/06 au 15/09

La Roche-Posay
14, Bd Victor Hugo
05 49 19 13 00

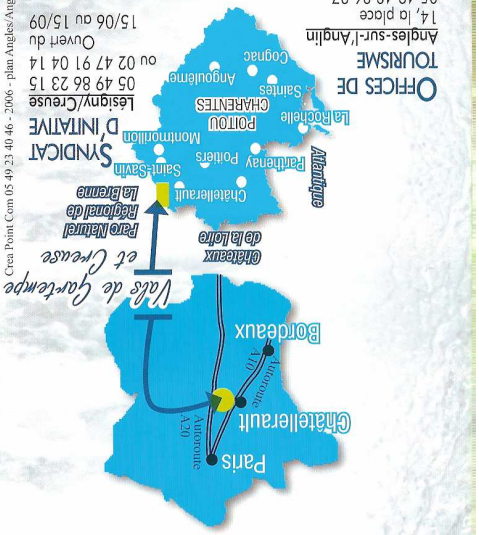

Crea Point Com 05 49 23 40 46 - 2006 - plan Angles/Anglin : illustration Laurent Bidault

Histoire

Dans les vieilles chartes, il n'est pas question de Monts avant 915, sans doute l'année où une modeste bourgade fut créée sur un éperon rocheux sous le nom de "Mons Villa". Protégée par la pente, près d'une belle source, cette bourgade se limitait à une petite église *(reconstruite trois fois depuis)* et à quelques chaumières. Et ce fut le bourg de Monts pendant des siècles.

Pourtant le pays avait été habité auparavant, notamment au temps des Romains *(comme le prouvent les noms de maints lieux-dits d'origine latine)* mais les invasions barbares avaient tout effacé. C'est seulement quand s'érigèrent **les forteresses du Breuil, de Candé, de La Roche et de la Fresnaye** que la sécurité revint. Mais les seigneurs se faisaient encore la guerre. Quand les rois Capétiens furent assez forts, ils domptèrent les plus turbulents et le pays se développa. Sous Saint Louis tous les plateaux étaient défrichés et l'Indre jalonnée de moulins.

Nouvel essor après la guerre de Cent ans, sous Louis XI et ses successeurs. Bien des demeures de notre bourg datent de cette époque, reconnaissables à leurs pans de bois et leurs linteaux sculptés *(le plus bel exemple étant "Le Lion d'Or" alors auberge importante)* Les châteaux aussi se mettent à la mode ouvrant dans leurs vieux murs de larges ouvertures.

Les guerres de religion vont bousculer tout cela, mais après Henri IV, suit une longue période de paix intérieure jusqu'à la date fatidique du 27 Avril 1786, jour où le grand Lavoisier, commissaire du roi, signa l'acte d'acquisition pour sa Majesté d'une ancienne tréfilerie sise au **Ripault**, qui venait de faire faillite. Une poudrerie s'installe à la place et pendant cent cinquante ans, devait fournir aux armées françaises sans distinction des régimes qui se succédèrent, de la poudre noire, puis de la poudre sans fumée, puis du pyroxyle.

Seul grand événement au cours du XIX[e] siècle, la construction de la ligne de Bordeaux, travail gigantesque, matérialisé encore de nos jours par l'imposant **viaduc de l'Indre**, édifié en 1948 et enjambant la vallée sur 751 m, ouvrage admiré par les connaisseurs

Agréable intermède en 1937 quand l'ex-roi d'Angleterre, Edouard VII, devenu Duc de Windsor épouse l'américaine Wallis Simpson au **Château de Candé**. L'événement attire des journalistes du monde entier.

1962 marque la croissance spectaculaire de la commune avec l'implantation de ses deux grandes structures industrielles : le Commissariat à l'Energie Atomique sur le site de la Poudrerie du Ripault et les Laboratoires Pharmaceutiques Roger Bellon, actuellement Astra Zeneca France.

La ville compte presque 7 000 habitants et se développe avec une dominante de maisons individuelles et de jardins assurant un environnement privilégié à la Commune.

Monuments-Curiosités : Vieux Bourg, église, viaduc, moulins de l'Indre

Châteaux : La Roche, Le Breuil (accès privé) - Candé : ouvert au public les WE de Juin à Septembre.

Office de Tourisme du Val de l'Indre

Esplanade du Val de l'Indre - R.N. 10 • 37250 MONTBAZON
Tél. : 02 47 26 97 87 • Fax : 02 47 34 01 78
Internet : www.ot-valdelindre.com
E-mail : ot-valdelindre@wanadoo.fr

Mairie 02 47 34 11 80

Commerces et services

Gare SNCF • Halte Fil Vert • Bureau de Poste
Tous commerces, Centre commercial, 2 grandes surfaces

Hébergements et restauration

4 restaurants
Chambres d'hôtes
Camping municipal

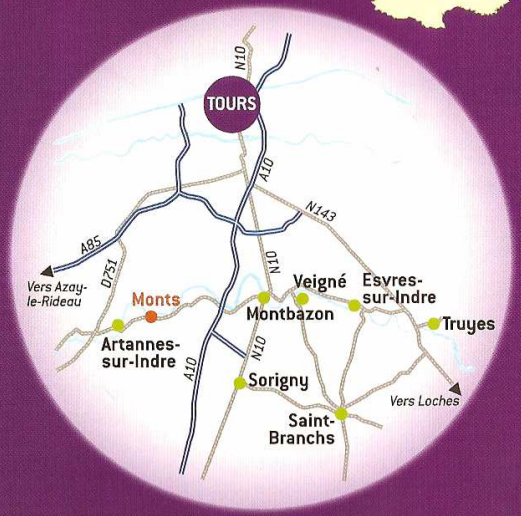

Ces sentiers ont été réalisés par la municipalité de Monts, la Communauté de Communes du Val de l'Indre avec le concours du Conseil général d'Indre-et-Loire et du Comité départemental de la randonnée pédestre qui les a agréés sous le N°2005/159-1.

Projet : 02 47 20 40 00

CCVI Communauté de Communes du Val de l'Indre
Touraine Conseil Général d'Indre & Loire
FFRandonnée Comité départemental Indre-et-Loire

Monts

SENTIERS PEDESTRES

Les Belles Landes

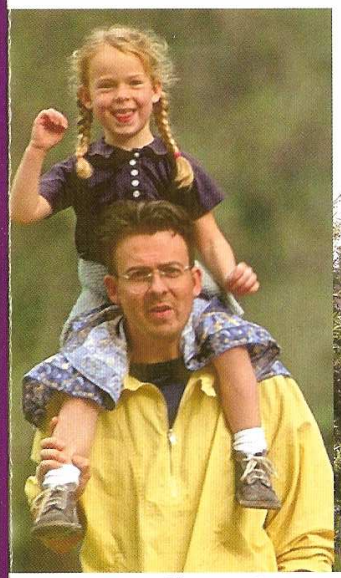

Balisage Jaune • Circuit N°1
9,4 km

Touraine
Loire Valley
ICI, VIVRE EST UN ART

Circuit N°1

Les Belles Landes

Circuit N°1 • 9,4 km • Balisage Jaune

Description 9,4 km

Départ place de l'Hôtel de Ville

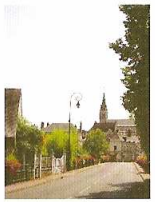

Prendre la rue Francis Poulenc, puis la rue de la Vasselière, de la Haute Vasselière, et gagner le chemin de terre qui mène à la Gagneraie, pour aller ensuite au lotissement de La Lande, après avoir traversé la voie de chemin de fer par le pont qui l'enjambe.

Quelques rues du lotissement, puis un sentier circulant sous une futaie bien agréable, nous conduisent à nouveau à la rue de la Vasselière, à la Pinsonnière et au Bois d'Azay. 1

Par un beau et large chemin nous irons à Vauxibault, aux Belles Landes et à la Liborie, soit par un agréable sentier longeant l'autoroute, soit en plein champ par le lotissement des Goubins.

Il faudra passer ensuite à la Tardivière, puis emprunter sur 250 m la D 87 et sur 700 m la D 84, pour enfin retrouver la Gagneraie et le même chemin qu'au départ.

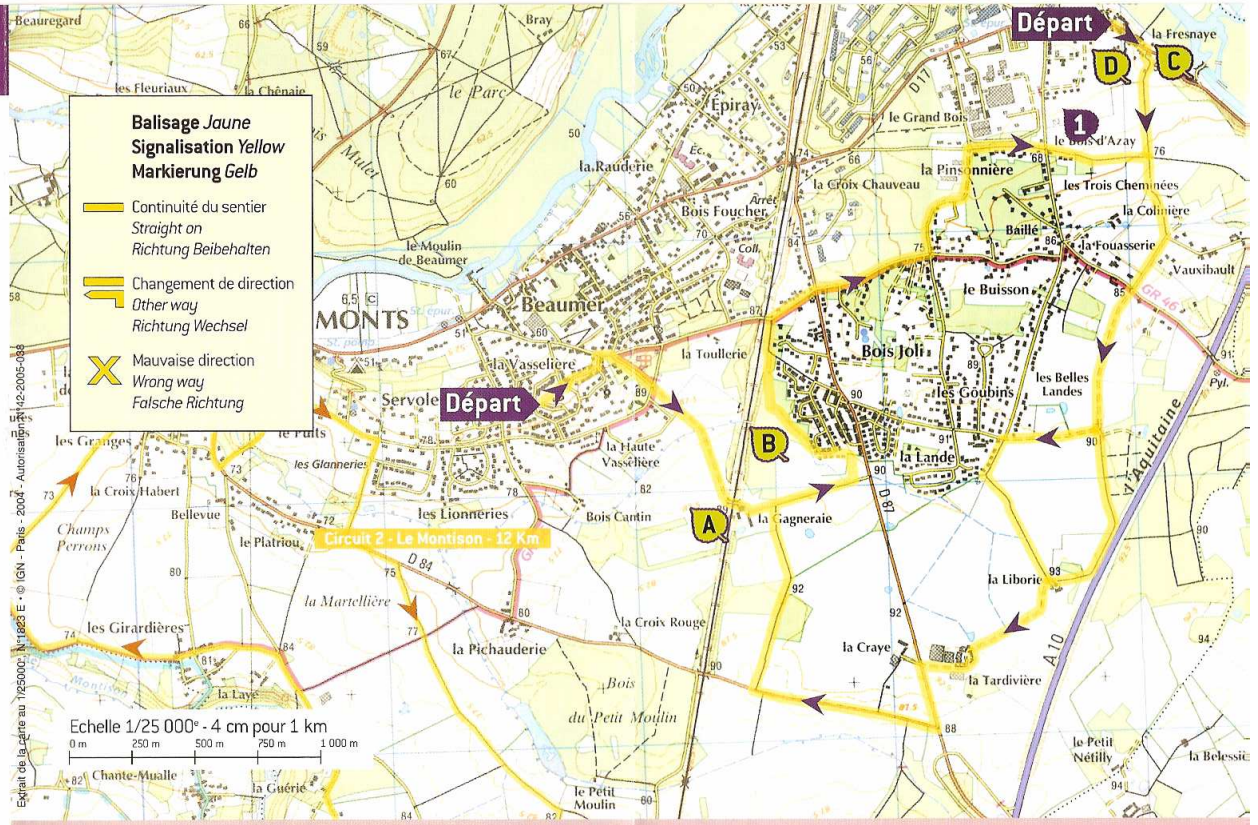

Eléments du patrimoine

A **Ligne SNCF Paris-Bordeaux** enjambant la vallée de l'Indre par un viaduc composé de 59 arches, long de 750 m, haut de 20 m, achevé à l'époque de Napoléon III en 1851.

B **Ancien camp de la Lande** : camp où furent enfermés, entre 1940 et 1944, plusieurs centaines d'hommes, de femmes et d'enfants. La plupart, dont 490 juifs et plusieurs dizaines de prisonniers politiques, furent déportés vers les camps d'extermination.

C **La Fresnaye** : vestige de la forteresse du comte de Montgomery qui tua accidentellement le roi Henri II en 1559 au cours d'un tournoi.

D **Vue sur la vallée de l'Indre,** sur le moulin et le manoir Renaissance de la Fresnaye.

École polytechnique de l'université de Tours
Génie de l'Aménagement

Valorisation touristique du patrimoine de la communauté de communes Vienne et Creuse (86)
Amélioration des sentiers de randonnées

Résumé

Située dans le Nord-Est de la Vienne, en Poitou-Charentes, à la frontière de l'Indre-et-Loire, la communauté de communes Vienne et Creuse est une intercommunalité de sept villages de milieu rural, qui s'est regroupée pour pouvoir réaliser des projets plus importants.

Souhaitant développer le tourisme par la mise en valeur de son patrimoine naturel et bâti, elle a décidé de repenser les sentiers de randonnées présents sur son territoire.

Les sentiers déjà existants ne répondant pas aux exigences d'un développement touristique, il est important de les améliorer en les balisant, en reliant les communes entre-elles et en créant des sentiers originaux (sentier à thème, parcours d'aventures…).

Le projet consiste donc en la proposition de circuits permettant la découverte de l'ensemble des richesses des communes afin de les faire connaître et de les promouvoir aux près des touristes et de la population locale.

Mots clés : sentiers de randonnées, patrimoine naturel et bâti, promotion touristique, communauté de communes Vienne et Creuse, Vienne (86)

ENAULT Christophe, 2007, Valorisation touristique du patrimoine de la communauté de communes Vienne et Creuse (86) - Amélioration des sentiers de randonnées, Polytech'Tours Département Aménagement, Projet Individuel, Ingénieur 1, Tours, 58 pages, 6 annexes, support hors texte

ANCIENS SENTIERS DE RANDONNEES

Une indication de chemin (balise) doit être installée à chaque point numéroté des parcours.

BUXEUIL

Parcours 12,5 km :

En 0 : départ de la place goudronnée d'Anzeling, au bord de la Creuse, juste à côté du joli pont Henry IV, mettre un panneau d'informations
0-1 : chemin rural, de sable puis chemin enherbé, sur les berges de la Creuse.
Présence d'un coin très agréable où on peut mettre des tables de pique-niques et des bancs (deux tables et deux bancs)
En 1 : mettre des indications bien visibles le long des berges
1-2 : petite route goudronnée peu fréquentée (RD 31)
En 2 : suivre le GR 48, mettre un panneau indiquant le changement de balisage GR/sentier normal
2-3 : route goudronnée peu fréquentée (voie communale), passant à côté de l'église Saint-Pierre-Es-Liens
En 3 : suivre le GR 48
3-4 : traversée du bourg de Buxeuil (voie communale)
En 4 : suivre le GR 48
4-5 : chemin rural goudronné
En 5 : suivre le GR 48
5-6 : dans la continuité, chemin rural, en tout-venant
En 6 : suivre le GR 48
6-7 : traversée de la Lilette, sur route goudronnée (RD21)
En 7 : suivre le GR 48
7-8 : suite de la traversée de la Lilette, sur route goudronnée (voie communale)
En 8 : suivre le GR 48
8-9 : chemin rural enherbé passant à proximité d'une maison neuve (propriété privée), ne pas vendre le chemin rural
En 9 : suivre le GR 48
9-10 : chemin rural, de terre passant dans le bois de l'Enfer, bois de chêne
En 10 : suivre le GR 48
10-11 : chemin rural, de terre passant dans le bois de l'enfer
En 11 : mettre une indication bien visible et un panneau indiquant le changement de balisage GR/sentier normal
11-12 : route goudronnée très peu fréquentée (voie communale)
12-13-14 : chemin rural, en tout-venant, très belle vue juste avant le 14
14-15 : descente dans une forêt de chêne, chemin rural en pierre, ancienne voie romaine mal indiquée car seulement dans un sens, présence d'une statue de la « Sainte vierge » pas indiquée non plus.
En 15 : mettre une indication bien visible, traversée de la RD 58 un peu dangereuse
15-16 : petit chemin rural longeant un ruisseau, entre des chênes et des bouleaux

16-17 : entrée dans le Parc de la Tétière par un chemin rural, de terre, en montée, dans une forêt de pins
17-18-19-20-21 : petits chemins ruraux, de terre assez mal entretenus, boueux en hiver, en forêt
En 18-19-20-21 : mettre une indication bien visible
En 20 : chemin délimitant les communes de Buxeuil et de Saint-Rémy-sur-Creuse, liaison existant entre les deux sentiers
21-22-23-24-25 : petits chemins ruraux, de terre assez mal entretenus, boueux en hiver
En 22-23-24-25 : mettre une indication bien visible
25-26 : petit chemin rural, de terre, en forte descente dans la forêt
26-27 : route goudronnée sur un passage très court (RD 5)
27-28 : petit chemin rural, en tout-venant, passant derrière la station d'épuration
28-0 : retour au point de départ par route goudronnée (RD 5)

Remarque générale : sentier agréable en forêt, passage sur la voie romaine mal indiqué à mettre en valeur, statue de « Sainte vierge» pas indiquée, balisage plutôt bien placé et assez régulier, possibilité d'aménager les berges de la Creuse.

DANGE

Parcours de 16 km :

En 0 : départ sur le parking du bois de Cuismes, présence d'un jeu en bois (hutte à grimper) et de deux tables de pique-niques, mettre un panneau d'indications
0-1 : descente sur la route goudronnée avant de remonter aussitôt dans le bois de Cuismes sur un chemin rural, en terre, boueux et en mauvais état par temps humide (chênes),mais chemin très agréable
1-2 : chemin rural, en terre, en forêt, boueux et en mauvais état par temps humide
2-3 : chemin rural, en terre, en lisière de forêt, boueux et en mauvais état par temps humide
En 3 : mettre un panneau indiquant le changement de balisage GR/sentier normal, suivre GR 655
3-4 : chemin rural, en terre, en forêt (pins), boueux et en mauvais état par temps humide
En 4 : mettre une indication bien visible et un panneau indiquant le changement de balisage GR/sentier normal
4-5 : chemin rural, en terre, en forêt (pins), boueux et en mauvais état par temps humide
5-6 : chemin de terre, en forêt (pins), boueux et en mauvais états par temps humide, présence d'au moins deux pins tombés à enlever/défricher
6-7 : petite route goudronnée (voie communale), très peu fréquentée
7-8 : petite route goudronnée (voie communale), peu fréquentée, présence du joli château des Maisons Neuves
8-9 : dans la continuité, chemin rural, en tout-venant
9-10 : chemin rural, en tout-venant
En 10 : mettre une indication bien visible, et même peut-être un panneau car le chemin qui entre dans la forêt de la Guerche est très compliqué à trouver
10-14 : chemin rural, en terre, dans la forêt de la Guerche, très agréable
7-14 : possibilité de raccourci, passage par la Grande Bataille et la Petite bataille par une petite route goudronnée (voie communale), très peu fréquentée et agréable, avec de jolies maisons
14-15 : petite route goudronnée (chemin rural), très peu fréquentée
15-16 : passage devant les Matteys, par un petit chemin rural, goudronné, présence d'un élevage de vaches Holstein
16-17 : chemin rural, en pierre
17-18 : chemin rural, en terre, enherbé
En 18 : traversée d'une route peu fréquentée (RD 78)
18-19 : petite route goudronnée (chemin rural), jusqu'aux Hauts Bacheliers, présence d'un « élevage » de chevreuils et chevrettes
19-20-21 : dans la continuité, chemin rural, en tout-venant
21-22-23 : chemin rural, en terre, enherbé
23-24 : chemin rural, en tout-venant, présence de chevaux et de poneys
24-25-26-27-28-29 : petite route goudronnée (chemin rural), très peu fréquentée passant à travers de nombreux hameaux très sympathiques
29-30 : chemin rural, enherbé, praticable mais à tondre régulièrement
30-31 : petite route goudronnée (voie communale), peu fréquentée
En 31 : vue au loin à droite du château de Piolant

31-32 : petite route goudronnée (voie communale), très peu fréquentée
32-33 : route goudronnée peu fréquentée (RD 78)
33-34 : chemin rural, enherbé praticable, mais à tondre régulièrement
34-35 : chemin rural, enherbé, praticable mais à tondre régulièrement
35-36 : petit chemin rural, en gravillons
36-0 : retour au point de départ par petite route goudronnée (voie communale)
32-0 : possibilité de faire un nouveau chemin (32-36), par petite route goudronnée (voie communale)

Remarque générale : Sentier sympathique, mais problème d'indication pour entrer dans la forêt de la Guerche. Passage à proximité de beaucoup d'animaux ce qui est très agréable, jolis hameaux, deux châteaux, des tables pour pique-niquer, possibilité de raccourcir entre 18 et 33, et entre 7 et 10.
Les indications sont plutôt bonnes, mais quelques problèmes existent dans la forêt de la Guerche et dans le Bois de Cuismes.

LEUGNY

Parcours de 22 km :

En 0 : départ sur la place de l'église, mettre un panneau d'informations
0-1 : petite route goudronnée (voie communale)
1-2 : petit chemin rural, enherbé
2-3 : petit chemin rural, enherbé
3-4 : dans la continuité, grande montée sur un chemin rural, en terre, boueux par temps humide, à travers le Bois de la Cure (chênes, marronniers)
4-5 : forte montée, puis descente dans un chemin de terre, boueux par temps humide, à travers le bois
5-6 : dans la continuité, grande descente sur un chemin rural en terre
En 6 : existence d'un poteau avec balisage
6-7 : petite route goudronnée (chemin rural), en montée jusqu'aux Goujons
7-8 : chemin rural, en terre
8-9 : chemin rural, en tout-venant, en montée vers la forêt de la Guerche
9-10 : dans la continuité, chemin rural, en terre, en forêt
10-11 : chemin rural, en terre, en lisière de forêt, jusqu'aux Douris
11 à 31 : chemin rural, en terre, dans la forêt de la Guerche (pins et chênes)
18-19 : passage sur une route goudronnée (voie communale), peu fréquentée mais où les voitures roulent vite
24-25 : passage sur la route RD21 peu fréquentée mais où les voitures roulent vite
31-37 : passage sur la commune de Mairé (37), avec leur accord
31-32-33 : chemin rural, en terre
33-34-35-36 : route goudronnée (voie communale), peu fréquentée
36-37-38-39 : chemin rural, en terre, en lisière de forêt (pins et chênes)
39 à 45 : chemin rural, goudronnée, très peu fréquenté
45 à 52 : chemin rural, en terre, dans la forêt de la Guerche (pins et chênes)
52-53 : chemin rural, en terre
53-54 : route goudronnée (RD 21)
54-55 : chemin rural, en tout-venant
55-56-57 : chemin rural, en terre
57-0 : petit sentier de terre (chemin rural) passant à travers les Bois de la Cure (pins et marronniers), passage devant la fontaine Saint-Hilaire, chemin assez bien entretenu, passage en cordée pour chevaux, jusqu'au bourg de Leugny

Parcours de 7 km rose :

En 0 : départ sur la place de l'église, mettre un panneau d'informations
0-1 : petite route goudronnée (voie communale)
1-2 : petit chemin rural, enherbé
2-3 : petit chemin rural, enherbé
3-4 : dans la continuité, grande montée sur un chemin rural, en terre, boueux par temps humide, à travers le Bois de la Cure (chênes, marronniers)

4-5 : forte montée, puis descente dans un chemin de terre, boueux par temps humide, à travers le bois
5-6 : dans la continuité, grande descente sur un chemin rural en terre
En 6 : mettre une indication bien visible, existence d'un poteau avec balisage
6-7 : petite route goudronnée (chemin rural), en montée jusqu'aux Goujons
7-8 : chemin rural, en terre
8-9 : chemin rural, en tout-venant, en montée vers la forêt de la Guerche
9-10 : dans la continuité, chemin rural, en terre, en forêt
10-11 : chemin rural, en terre, en lisière de forêt, jusqu'aux Douris
11-58 : petit chemin rural, goudronné des Douris au Potiers
58-59 : dans la continuité, chemin rural, en terre, en forêt
En 59 : arrivée à la Chanturerie, problème : propriété privéet avec un chien méchant
59-60 : nouveau chemin pour arriver jusqu'à 14
60-61 : dans la continuité, chemin rural, enherbé, entre les champs jusqu'à Nassé
61-62 : chemin rural, en terre
62-63 : dans la continuité, chemin rural, en terre, dans la forêt, passages de chevaux et de chevreuils
63-57 : chemin rural en tout-venant en lisière de forêt, passage à côté d'un joli étang, chemin très agréable, passage à côté d'une vigne
57-0 : petit sentier de terre (chemin rural) passant à travers les Bois de la Cure (pins et marronniers), passage devant la fontaine Saint-Hilaire, chemin assez bien entretenu, passage en cordée pour chevaux, jusqu'au bourg de Leugny

<u>Parcours de 7 km jaune :</u>

En 0 : départ sur la place de l'église, mettre un panneau d'informations
0-57 : petit sentier de terre (chemin rural) passant à travers les Bois de la Cure (pins et marronniers), passage devant la fontaine Saint-Hilaire, chemin assez bien entretenu, passage en cordée pour chevaux
57-63 : chemin rural en tout-venant en lisière de forêt, passage à côté d'un joli étang, chemin très agréable, passage à côté d'une vigne
63-62 : chemin rural, en terre et enherbé, en forêt, traces de chevaux et de chevreuils
62-61 : dans la continuité, chemin rural, enherbé, entre les champs, jusqu'à Nassé
En 61 : mettre une indication bien visible car il y a un problème de propriété privée, mais il existe un sentier de substitution
61-64 : petite route goudronnée (voie communale)
64-65 : chemin rural, en terre, entre les champs
65-66 : chemin rural, enherbé entre les champs, puis dans la forêt de la Guerche (chênes et pins)
66-67 : chemin rural, en terre, en lisière de forêt
67-68 : petite route goudronnée (voie communale)
68-69-70-56 : chemin rural, en terre, en lisière de forêt
56-55-54 : chemin rural en tout-venant
54-71 : route goudronnée (D 21) sur une très courte distance, route peu fréquentée, mais les voitures peuvent rouler vite
71-72-73 : chemin rural de terre, enherbé, en forte descente

73-74 : petite route goudronnée (D 5) très peu fréquentée, pas dangereuse
74-75-76 : chemin rural, assez bien entretenu, enherbé, longeant la Creuse, passage devant le lavoir de Leugny
76-0 : retour dans le bourg de Leugny par une route goudronnée (D 5) peu fréquentée et pas dangereuse

Remarque générale : bourg très mignon, sentier très agréable, assez bien entretenu, mais certains chemins de forêt sont en mauvais état par temps humide. Il y a aussi un petit problème de propriété privée à la Chanturerie.
Mettre un panneau informatif pour l'église et le porche et un autre pour la fontaine Saint-Hilaire.

LES ORMES

Parcours de 19 km :

En 0 : départ sur le parking du champ de foire, à côté de la mairie, mettre un panneau d'informations, et mettre un autre panneau indicateur expliquant le changement de balisage GR/sentier normal, faire passer les gens devant l'église et la halle, mettre un panneau d'interprétation à propos de l'église Saint-Martin et Sainte-Marguerite et de la halle
0-1 : route goudronnée (voie communale), traversée assez dangereuse de la Route Nationale 10, même si des passages piétons et des feux de circulation existent,puis route goudronnée peu fréquentée (voie communale), indications de GR 655 existantes.
1-2 : route goudronnée (voie communale), d'abord entre deux champs puis en lisière de bois, route peu fréquentée mais attention aux chasseurs
En 2 : suivre GR 48
2-3 : chemin en tout-venant (voie communale), en lisière de forêt,
3-4 : dans la continuité, chemin rural, en tout-venant, passant entre deux champs
4-5 : chemin rural, en lisière de forêt, bien entretenu, en tout-venant
5-6 : dans la continuité, chemin rural en tout-venant, en lisière de forêt bien entretenue
6-7 : chemin rural, en terre
7-8 : dans la continuité, petite route goudronnée (voie communale) très peu fréquentée et pas dangereuse
En 8 : suivre le GR 48, mettre un panneau pour expliquer le changement de balisage
8-9 : route goudronnée (voie communal), peu fréquentée
En 9 : mettre une indication bien visible, traversée de la RD 58 assez dangereuse
9-10-11 : petite route goudronnée peu fréquentée (chemin rural)
En 10-11 : mettre une indication bien visible, peut-être mettre un panneau indicateur car ce n'est pas clair du tout
11-12 : chemin rural, en tout-venant, plutôt bien entretenu entre champs
12-13 : dans la continuité, chemin rural, en tout-venant, moyennement bien entretenu
13-14 : chemin rural, en terre, enherbé, mal entretenu et boueux en temps humide, qui passe à travers les champs
14-15 : chemin rural, en terre, enherbé, plutôt bien entretenu
15-16 : chemin rural, en terre, enherbé, très praticable
16-17 : chemin rural, en tout-venant
17-18 : petite route goudronnée très peu fréquentée (chemin rural)
18-19 : petite route goudronnée très peu fréquentée (voie communale)
19-20 : petite route goudronnée très peu fréquentée (voie communale)
20-21-22 : chemin rural, en tout-venant
En 22 : traversée de la RD 58 assez dangereuse
22-23-24-25 : petite route goudronnée (voie communale) peu fréquentée, passant dans Saint-Sulpice, hameau très mignon
En 25 : présence d'un très joli château (château de Saint-Sulpice), suivre GR 655
25-26 : petite route goudronnée peu fréquentée (voie communale)
26-27 : chemin de terre enherbé (voie communale), à travers champs
27-28 : chemin goudronné (voie communale), en descente entre deux champs
En 28 : présence d'un gîte à la Mardelle

28-29 : Chemin rural, en tout-venant, dur en temps sec, longeant la ligne de chemin de fer, bien entretenu à partir du silo
29-0 : chemin goudronné pour revenir à 0 dans le bourg (voie communale), mettre une indication pour rentrer dans le bourg, pour passer sur le pont

Parcours de 5.5 km :

En 0 : départ sur le parking du champ de foire, à côté de la mairie, mettre un anneau d'informations, mettre un autre panneau indicateur expliquant le changement de balisage GR/sentier normal, faire passer les gens devant l'église et la halle, mettre un panneau d'interprétation à propos de l'église Saint-Martin et Sainte-Marguerite et de la halle
0-1 : route goudronnée (voie communale), traversée assez dangereuse de la Route Nationale 10, même si des passages piétons et des feux de circulation existent, puis route goudronnée peu fréquentée (voie communale), indications de GR 655 existantes.
1-30 : petite route goudronnée très peu fréquentée (voie communale)
30-4 : chemin rural en lisière de forêt bien entretenue, en tout-venant
4-5 : grande descente assez accidentée en tout-venant (chemin rural)
4-5 : dans la continuité, grande descente accidentée en tout-venant, praticable à pied, mais dangereuse en VTT
5-31 : dans la continuité, grande descente goudronnée vers Poisay (voie communale)
31-32 : chemin goudronné à travers Poisay (voie communale)
32-33 : chemin goudronné (voie communale) en descente entre deux champs
En 33 : présence d'un gîte à la Mardelle
33-28 : Chemin rural en tout-venant, dur en temps sec, longeant la ligne de chemin de fer, bien entretenu à partir du silo
28-0 : chemin goudronné pour revenir à 0 dans le bourg (voie communale), mettre une indication pour rentrer dans le bourg, pour passer sur le pont.

Parcours de 11 km :

En 0 : départ sur le parking du champ de foire, à côté de la mairie, mettre un panneau d'informations, et mettre un autre panneau indicateur expliquant le changement de balisage GR/sentier normal, faire passer les gens devant l'église et la halle, mettre panneau d'interprétation à propos de l'église Saint-Martin et Sainte-Marguerite et de la halle
0-1 : route goudronnée (voie communale), traversée assez dangereuse de la Route Nationale 10, même si des passages piétons et des feux de circulation existent, puis route goudronnée peu fréquentée (voie communale), indications de GR 655 existantes.
1-2 : route goudronnée (voie communale), d'abord entre deux champs puis en lisière de bois, route peu fréquentée mais attention aux chasseurs
En 2 : suivre GR 48
2-3 : chemin en tout-venant (voie communale), en lisière de forêt,
3-4 : dans la continuité, chemin rural, en tout-venant, passant entre deux champs
4-30 : chemin rural en tout-venant, en lisière de forêt
30-31 : chemin en tout-venant (voie communale), avec une très belle vue sur le village

31-32 : grande descente accidentée, en tout-venant, praticable à pied, mais dangereuse en VTT
En 32 : suivre GR 48
32-6 : chemin rural, en tout-venant, assez mou en temps humide mais bien entretenu
En 6 : suivre GR 48
6-7 : chemin rural en terre.
7-8 : dans la continuité, petite route goudronnée (voie communale) très peu fréquentée et pas dangereuse
En 8 : suivre le GR 48, mettre un panneau pour expliquer le changement de balisage
8-34 : chemin en tout-venant, assez mou en temps humide, mais bien entretenu
34-33 : petite route goudronnée (voie communale), très peu fréquentée et pas dangereuse, puis passage dans Poisay, route goudronnée (voie communale)
33-28 : chemin goudronné (voie communale) en descente entre deux champs
En 28 : présence d'un gîte 14 à la Mardelle
28-29 : Chemin rural, en tout-venant, dur en temps sec, longeant la ligne de chemin de fer, bien entretenu à partir du silo
29-0 : chemin goudronné pour revenir à 0 dans le bourg (voie communale), mettre une indication pour rentrer dans le bourg pour passer sur le pont.

Remarque générale : faire passer un chemin de randonnée devant le château des Ormes, la bergerie et la poste à chevaux ? Et mettre un panneau d'interprétation à propos de l'église, du château, de la bergerie et de la poste à chevaux ?
Relier Les Ormes et Port-de-Piles par Mousseau et Le colombier, deux petits hameaux pittoresques et jolis.

OYRE

Parcours de 22 km :

En 0 : départ dans le bourg de Oyré, devant la mairie, existence d'un panneau d'informations concernant les sentiers et le village
0-1 : route goudronnée (voie communale)
1-2 : route goudronnée (voie communale), passage devant le stade
2-3 : chemin rural, goudronné jusqu'au Moulin Neuf
3-4 : dans la continuité, chemin rural, en tout-venant
4-5 : chemin rural, en tout-venant, entre les champs de blé
5-6 : dans la continuité, chemin rural, en terre, avec beaucoup d'herbes entre les champs de blé
En 6 : existence d'une grosse pierre avec une marque de balisage bleu, mais il n'y a pas de balisage jaune
6-7 : chemin rural, en tout-venant, en grande montée
7-8 : chemin rural, goudronné, en montée, passant à côté des restes du château de la groie
8-9 : chemin rural, en tout-venant, en montée
9-10 : dans la continuité, chemin rural, en tout-venant, en montée, passant dans un petit bois de chênes et d'ormes
10-11 : dans la continuité, chemin rural, en tout-venant, entre les champs de blé
En 11 : traversée de la RD78 pas dangereuse
11-12 : chemin rural, en tout-venant, entre les champs de blé
12-13 : chemin rural, en tout-venant, à travers le forêt de la Guerche, forêt de pins et de chênes
13-14 : chemin rural, en terre, mal entretenu, dans la forêt de la Guerche, car il y a des passages de tracteur
14-15-16-17 : chemin rural, en terre, dans la forêt de la Guerche
En 15 : carrefour des quatre bornes, lieu d'un conte
17-18 : route D21, peu fréquentée mais où les voitures roulent vite.
18 à 25 : chemin rural, en terre, agréable, dans la forêt de la Guerche
En 25 : sentier qui n'existe plus, d'où le passage par nouveau sentier
25-26-27 : chemin rural, en terre agréable, dans la forêt de la Guerche
En 27 : sortie de la forêt, il y a une barrière qui empêche les voitures et même les chevaux de passer. Cette barrière doit être enlevé avant d'ouvrir ce circuit aux promeneurs.
27-28 : route goudronnée (voie communale)
28-29 : chemin en tout-venant (voie communale), passage à côté d'un gîte de Oyré
29-30 : dans la continuité, chemin rural, en terre
30-31 : chemin goudronné (RD 21), très peu fréquenté
En 31 : fosse aux loups, lieu d'un conte
31-32 : chemin rural, en tout-venant
32-33 : chemin rural, en tout-venant jusqu'au petit bois
33-34 : chemin rural, en terre, dans un bois de chênes et châtaigniers jusqu'à la Corgère
En 34 : belle demeure à la Corgère
34-35 : chemin rural, goudronné, en descente, entre les champs de blé
35-36 : route goudronnée assez peu fréquentée (voie communale)
36-37 : chemin de terre avec beaucoup d'herbes

37-38-39: dans la continuité, chemin de terre, enherbé (chemin rural), passage à proximité du Pâtureau, où se trouve des chiens dangereux → détour jusqu'à la Nivaudière
A la Nivaudière, chemin rural, impraticable car non débroussaillé, qui doit sûrement mener au tout nouveau lotissement Chateauneuf de Oyré
39-0 : Retour dans le bourg de Oyré par une route goudronnée (RD 21)
Nouveau sentier : retour dans le bourg de Oyré (36-0) par la route dite de Saint-Sauveur.

Parcours de 15 km :

En 0 : départ dans le bourg de Oyré, devant la mairie, existence d'un panneau d'informations concernant les sentiers et le village
0-40 : route goudronnée (voie communale)
40-41 : chemin rural, goudronné, en montée, peu fréquenté
41-42 : chemin rural, en tout-venant, très peu fréquenté
42-43 : chemin rural, en terre, boueux en temps humide
43-44 : chemin rural, enherbé, passant entre les champs, difficilement praticable en hiver
44-45 : chemin rural, en lisière de forêt non praticable, possibilité de prendre un chemin de substitution, en terre, puis en tout-venant, passant à côté d'un gîte
45-46 : petite route goudronnée (D 75)
46-60 : chemin rural dans la forêt de la Guerche (pins et chênes), impraticable en hiver mais très agréable
En 52 : traversée d'une route goudronnée peu fréquentée (chemin rural)
En 56 : traversée de la RD 21, qui est peu fréquentée, mais où les voitures roulent vite
12-11 : chemin rural, en tout-venant, entre les champs de blé
En 11 : traversée de la D78 pas dangereuse
11-10 : dans la continuité, chemin rural, en tout-venant entre les champs de blé
10-9 : dans la continuité, chemin rural, en tout-venant, en montée, passant dans un petit bois de chênes et d'ormes
9-8 : chemin rural, en tout-venant, en descente
8-7 : chemin rural, goudronné, en descente, passant à côté des restes du château de la groie
7-6 : chemin rural, en tout-venant, en grande descente
En 6 : existence d'une grosse pierre avec une marque de balisage bleu, mais il n'y a pas de balisage jaune
6-5 : dans la continuité, chemin rural, en terre, avec beaucoup d'herbes, entre les champs de blé
5-4 : chemin rural, en tout-venant, entre les champs de blé
4-3 : dans la continuité, chemin rural, en tout-venant
3-2 : chemin rural, goudronné, jusqu'au Moulin Neuf
2-1 : route goudronnée (voie communale), passage devant le stade
1-0 : retour dans le bourg de Oyré par une route goudronnée (voie communale)

Parcours de 10 km :

En 0 : départ dans le bourg de Oyré, devant la mairie, existence d'un panneau d'informations concernant les sentiers et le village

0-40 : route goudronnée (voie communale)
40-41 : chemin rural, goudronné, en montée, peu fréquenté
41-42 : chemin rural, en tout-venant, très peu fréquenté
42-43 : chemin rural, en terre, boueux en temps humide
43-44 : chemin rural, enherbé, passant entre les champs, difficilement praticable en hiver
44-45 : chemin rural, en lisière de forêt non praticable, possibilité de prendre un chemin de substitution, en terre, puis en tout-venant, passant à côté d'un gîte
45-46 : petite route goudronnée (D 75)
46-64 : chemin rural dans la forêt de la Guerche (pins et chênes), impraticable en hiver mais très agréable
En 63 : passage par une route goudronnée (chemin rural)
64-65 : chemin rural, en terre, en lisière de forêt, boueux, herbeux, argilo-terreux
65-66 : dans la continuité, chemin rural, en tout-venant, mais vue imprenable sur presque tout Oyré
66-67 : dans la continuité, chemin rural, en terre, grande descente entre des acacias, des noisetiers, et des noyers
67-2 : dans la continuité, route goudronnée, en descente vers le Moulin Neuf (voie communale)
2-1 : route goudronnée (voie communale), passage devant le stade
1-0 : retour dans le bourg de Oyré par une route goudronnée (RD 21)

Remarque générale : sentier en forêt agréable, mais très difficilement praticable en hiver. Des chemins sont en mauvais état à cause du passage des tracteurs, par temps humide, cet hiver. Des problèmes existent au niveau du Pâtureau et de la Nivaudière, des changements sont donc conseillés. Le balisage est plutôt bien réalisé en forêt, malgré quelques manques, mais il est effacé sur certains chemins, hors de la forêt de la Guerche.

PORT-DE-PILES

Parcours de 7.5 km :

En 0 : départ sur le grand parking de la salle des fêtes, mettre un panneau d'informations
0-1 : route goudronnée (voie communale)
1-2 : pas de véritable chemin existant, passage de terre, enherbé, de nature privée, entre les champs, puis longeant la Creuse
En 1 : il n'existe pas de chemin, il vaudrait mieux trouver un chemin de substitution
1-2 : route de substitution goudronnée (voie communale)
2-3 : dans la continuité, route goudronnée (voie communale), à travers champs,
3-4 : dans la continuité, route goudronnée (chemin rural), puis longeant la ligne de chemin de fer
4-5 : route goudronnée (RD 5) qui traverse la ligne de chemin de fer
En 5 : mettre un panneau indicateur
5-6 : route goudronnée (voie communale)
En 6 : jolie maison à l'éperon
6-7 : chemin goudronné (chemin rural), entre deux champs
7-8 : dans la continuité, chemin rural, en tout-venant, entre deux champs
8-9 : route goudronnée, longeant la ligne de chemin de fer (voie communale)
9-10 : chemin goudronné (voie communale)
10-11 : chemin goudronné (chemin rural)
11-12 : route goudronnée (voie communale)
12-13 : route goudronnée (voie communale)
13-0 : route goudronnée jusqu'à l'arrivée (voie communale)

Remarques générales : petit sentier sympathique de campagne, sans grandes difficultés, mais pas de véritable intérêt patrimonial. Relier Les Ormes et Port-de-Piles par Mousseau et Le colombier, deux petits hameaux pittoresques et jolis.

SAINT-REMY-SUR-CREUSE

Parcours de 9 km :

En 0 : Le départ se trouve normalement sur la place de l'église, mais cette place est difficile à trouver, possibilité de se garer sur la place Chauvreau, dans le bourg du village, mettre un panneau d'informations
0-1 : route goudronnée (voie communale), puis passage par l'impasse de caillot pour aller jusqu'à l'escalier de 126 marches, menant à l'église Saint-Rémy, puis route goudronnée (voie communale) jusqu'à 1
1-2 : route goudronnée (chemin rural)
2-3 : chemin rural, en tout-venant, en lisière de forêt de chêne
3-4 : chemin rural, en terre, passant entre les champs de colza, belle vue sur Saint-Rémy-sur-Creuse, puis dans la continuité, chemin rural, de terre, en lisière de forêt de pins, reliant le sentier de Buxeuil
4-5 : chemin rural, en terre, entre les champs de colza
En 5 : mettre un poteau de balisage car il n'y a pas d'arbre
5-6 : chemin rural, en terre, entre les champs de colza
En 6 : passage d'une route goudronnée (voie communale) très peu fréquentée, entrée dans une forêt de pins bien entretenue
6-7 : chemin rural, en terre, dans une forêt de pins
En 7 : mettre une indication bien visible car il y a une séparation entre les deux sentiers de randonnées de la commune
7-8 : chemin rural, en assez mauvais état, en forêt, débroussaillage conseillé pour quelques branches qui gênent le passage et qui pourraient être dangereuses
En 8 : mettre une indication bien visible ou un poteau car il y a une mini-boucle avec trois chemins possibles
8-9 : petite route goudronnée très peu fréquentée (voie communale)
9-10 : chemin rural, en tout-venant entre les champs
10-11 : dans la continuité, chemin rural de terre dans une forêt de pins et de chênes, d'abord en état correct puis impraticable et dangereux, il faudrait abandonner cette mini-boucle ou trouver un chemin de remplacement
En 11 : arrivée sur une petite route goudronnée
11-12 : petite route goudronnée (RD 22), ne passant pas par le chemin du sentier car le chemin est introuvable
12-13 : petite route goudronnée (chemin rural), en montée
13-14 : dans la continuité, chemin rural, en tout-venant, en montée
14-8 : chemin rural, en tout-venant
14-15 : chemin rural, en terre, dans la forêt de pins et de chênes, pas très bien entretenu, débroussaillage nécessaire pour quelques branches qui gênent le passage et qui pourraient être dangereuses, puis chemin en descente assez dangereux, surtout en vélo ou en cheval
15-16 : dans la continuité, sortie de la forêt, petit chemin rural, goudronné, passant à proximité du château de la Chaise
16-17 : route goudronnée (RD 5), peu fréquentée
17-18 : route goudronnée peu fréquentée (chemin rural)
18-19-20 : route goudronnée peu fréquentée (voie communale)
20-21 : chemin en tout-venant, en montée

21-22 : chemin rural, en pierre, passant à coté des grottes troglodytiques, très belle vue
22-23 : chemin rural, en tout-venant, en descente, puis chemin rural, goudronné, passant à coté de l'école et de la mairie
23-0 : route goudronné (voie communale), jusqu'à l'arrivée en 0

Parcours de 2,5 km :

En 0 : le départ se trouve normalement sur la place de l'église, mais cette place est difficile à trouver, possibilité de se garer sur la place Chauvreau, dans le bourg du village, mettre un panneau d'informations
0-24 : route goudronnée (voie communale), puis passage par l'impasse de caillot pour aller jusqu'à l'escalier de 126 marches, menant à l'église Saint-Rémy, puis route goudronnée (voie communale) jusqu'à 1
24-1 : route goudronnée (chemin rural)
1-6 : chemin rural, en terre, dans une forêt de pins
En 6 : mettre une indication bien visible car il y a une séparation entre les deux sentiers de randonnées de la commune
6-7 : chemin rural, en terre, en forêt
7-21 : chemin rural, en terre, en forêt, pas très bien entretenu, débroussaillage nécessaire pour quelques branches qui gênent le passage et qui pourraient être dangereuses
21-22 : chemin rural, en pierre, passant à côté des grottes troglodytiques, très belle vue
22-23 : chemin rural, en pierre, puis chemin rural enherbé longeant le cimetière et rejoignant l'église
22-24 : retour à l'arrivée en 0 par l'escalier de 126 marches.

Remarque générale : sentier plutôt joli, avec un passage devant les troglodytes, mais sentier assez accidenté et donc pas conseillé à tous (chevaux et personnes âgées particulièrement), débroussaillage conseillé dans la forêt, boucle entre 8 et 15 un peu inutile, mettre un panneau indicateur au niveau de l'église, de l'escalier de 126 marches, et des grottes troglodytiques (voir avec Ethni'cité).
Il n'y a quasiment aucune indication et les seules existantes sont presque effacées et mal placées.

SAINT-ROMAIN

Sentier de 19 km :

En 0 : Départ sur le parking du terrain de camping, possibilité de se garer sur le parking du bourg de Dangé-Saint-Romain ou sur le parking du lotissement de Saint-Romain, mettre un panneau d'informations
0-1 : route goudronnée (RD 1 puis voie communale), passage sur le pont de Dangé-Saint-Romain, belle vue sur la Vienne, puis à côté de l'église Saint-Romain
1-2 : route goudronnée (chemin rural), peu fréquentée
2-3 : route goudronnée (chemin rural)
3-4 : chemin rural, en tout-venant, entre les champs, très sympathique, grande montée jusqu'à la Ligerie
4-5 : route goudronnée (voie communale), en descente jusqu'à la Cour, très belle vue sur Dangé-Saint-Romain
5-6 : route goudronnée (voie communale), en montée
6-7 : route goudronnée (chemin rural), jusqu'à la Châtre
7-8 : route goudronnée (voie communale)
En 8 : traversée de la RD 22 peu dangereuse
8-9 : route goudronnée, en descente
En 9 : vue sur un beau château au loin
9-10 : route goudronnée (chemin rural) qui passe devant de belles demeures
10-11 : route goudronnée (RD 1), passage très court
En 11 : problème de passage dans une propriété privée
11-12 : nouveau sentier sur la route goudronnée (RD 1)
12-13 : route goudronnée (chemin rural)
13-14 : route goudronnée (voie communale), jusqu'à Charcay, hameau très joli
14-15 : route goudronnée (voie communale), possibilité de passer par Maigre Bois, joli hameau de la commune de Séligny (demander l'autorisation à la commune)
15-16 : route goudronnée (chemin rural) jusqu'à la Tréchandière
16-17 : chemin rural, en tout-venant, grande descente, puis grande montée, avec vue sur de nombreuses fermes
17-18 : route goudronnée (RD 22)
18-19-20-21-22 : chemin rural, en tout-venant, jusqu'à la Barre
22-23 : route goudronnée (chemin rural), en montée jusqu'aux Gibaux
23-24 : chemin (voie communale), en tout-venant, en descente
24-25 : route goudronnée (voie communale), jusqu'à Maligratte
25-26 : chemin rural, en tout-venant, jusqu'aux Petit Villiers
26-27 : route goudronnée (chemin rural), jusqu'aux Liots, en montée
27-28 : chemin rural, en tout-venant, en montée
28-29 : chemin rural, en tout-venant, jusqu'à la Maison Hode
29-2 : route goudronnée (chemin rural)
2-30 : route goudronnée (chemin rural)
30-31 : route goudronné (RD 1)
31-32 : chemin goudronnée (chemin rural), longeant la Vienne
32-0 : retour au point de départ par la route goudronnée (voie communale)

Remarque générale : sentier très agréable, ponctué de nombreux jolis petits hameaux et de belles fermes. Mais, sentier déconseillé aux personnes non entraînées car la difficulté est assez importante. Balisage assez régulier, malgré quelques manques.
Problème au niveau du parking du camping, qui est fermé en hiver, mais possibilité de se garer sur la place principale du bourg de Dangé-Saint-Romain ou sur le parking du lotissement de Saint-Romain.

LEGENDES

Sainte-Florence

En exil en Asie mineure en 360, l'évêque Saint-Hilaire donna le baptême à une jeune païenne du nom de Florence et à toute sa famille, qui s'agenouilla devant lui et lui demanda la bénédiction.

Dès ce jour, la jeune néophyte éprouva une intense vénération pour le pontife poitevin et lorsque celui-ci retourna dans son diocèse, elle voulut l'y rejoindre. Après une très longue traversée, elle atteignit les confins du Poitou et le retrouva dans la forêt de la Guerche, prêchant l'évangile aux paysans dans une clairière. Elle se jeta à ses pieds et Saint-Hilaire, touché d'une telle considération l'accueilli avec une bienveillance paternelle.

Une chapelle datant du Moyen Age a alors été édifiée pour rappeler le lieu de retrouvaille des deux saints. Détruite à une époque indéterminée, elle est aujourd'hui remplacée par une croix au pied de laquelle se déroulait autrefois un pèlerinage annuel. Ce pèlerinage se déroulait à l'origine, le troisième jour de mai, puis début septembre après le deuxième conflit mondial, avant de cesser vers 1965.

Défunte le 1er décembre 367, on invoquait Sainte-Florence à Poitiers pour lutter contre les épreuves du temps, intempéries, sécheresses et pluies, mais on n'y attribuait pas un grand pouvoir dans le Châtelleraudais.

La croix sainte Florence est située dans la forêt de la Guerche, à environ 600 mètres au Sud-Ouest du carrefour des quatre bornes, à la limite entre Dangé-Saint-Romain, Ingrandes, Leugny et Oyré. Elle s'élève à une hauteur d'environ 1,80 m et imite le bois, malgré sa fondation en ciment, et se fond à merveille dans cette splendide forêt de chênes. Elle est également posée sur un socle de rocaille haut de 1,20 m et dans lequel est incrusté une petite plaque de marbre portant l'inscription : « A la mémoire de Sainte-Florence vénérée en ce lieu ». Ce monument a été érigé entre les deux guerres pour remplacer une vielle croix de pierre brisée.

Le carrefour des quatre bornes

Situé à la limite des quatre communes jonchant la forêt de la Guerche, Dangé-Saint-Romain, Ingrandes, Leugny et Oyré, le carrefour des quatre bornes est situé à environ 700 mètres environ à gauche de la route de Oyré à Leugny. Autrefois, on pouvait y accéder de cette route, mais aujourd'hui les lieux sont rendus inaccessibles par des grillages encerclant le bois afin d'éviter l'errance du gibier.

Néanmoins, l'actuel carrefour limite des quatre communes ne correspond pas exactement au bornage primitif. En effet, ce dernier se trouvait environ 150 mètres plus au nord, sur le côté ouest d'une sente forestière. Les quatre bornes anciennes sont toujours en place, même si un peu brisées, et sont édifiées en cailloux de silex, profondément ancrées dans le sol.

A quelques 600 mètres au Sud-Ouest de ce carrefour se trouve la croix de Sainte-Florence remplaçant la chapelle Sainte-Florence après sa destruction de date et nature indéterminée.

Cette chapelle se trouvait, à l'époque, sur le territoire d'Ingrandes et cette dernière commune revendiquant sa possession, le curé d'Ingrandes transporta dans son église la statue de la sainte. La tradition locale rapporte que les habitants d'Oyré s'emparèrent la nuit suivante de la sainte adorée et la placèrent, à leur tour, dans leur propre sanctuaire. Mais, d'après l'abbé Lalanne, cette pieuse fraude ne fut pas agréable à la sainte qui retourna d'elle-même dans son lieu de vénération.

Ces incidents nécessitèrent un bornage qui mit un terme aux contestations et d'après le registre paroissial de l'abbé Porcherie, curé d'Oyré de 1643 à 1653 : « un jour, Charles Martin [d'Allogny] fît dîner à une même table, au lieu de la Bourne (borne), qui est à l'extrémité des quatre paroisses de Dangé, Oiré et Leugni les curés [de la région]… A ce dîner, les curés de Dangé, Leugni, Oiré et Ingrandes se trouvaient placés de façon que, quoiqu'à la même table, chacun d'eux était sur sa paroisse. »

De cet événement est né le carrefour des quatre bornes.

La fosse à la meunière

L'abbé Lalanne dit de cette légende : « *Entre ce village (Montant) et le four à chaux de la Motte, dans la même vallée, était posée la maison noble de la Pouillerie, dont on retrouve encore l'ancien puit et quelques pans de murs… Il y a près de ces fondis une fosse large et profonde connue dans le pays sous le nom de « Fosse à la Meunière ».*

Suivant les dires populaires, voici d'où viendrait ce nom : Jeanne était la meunière du « moulin à Rai » (moulin au roi). Active et ménagère, tout venait à bien dans sa maison. Le logis de la Pouillerie, au contraire, allait toujours délinquant. Jaloux de cette prospérité et honteux de sa ruine, un de la Pouillerie en attribua la cause aux maléfices de la meunière. Irrité de ne pouvoir faire partager ses idées sur le compte de Jeanne, le féroce et superstitieux écuyer résolut de se venger cruellement. L'occasion ne se fit pas attendre. La pauvre femme se rendait un soir au marché de Châteleraud ; au moment où elle longeait la terrible fosse, elle est renversée de sa mule et jetée pieds et mains liés dans ce gouffre affreux. La mule regagna lentement le moulin et la maîtresse n'y devait plus reparaître. Grande fut la désolation dans la famille du meunier. Elle venait de perdre son bon génie, sans pouvoir expliquer ni pourquoi ni comment. Quelques mois après ce douloureux événement, l'on aperçut régulièrement à la brune une lumière au-dessus de la fosse. De fois à autre même un spectre à forme humaine s'y promenait lentement. Un épouvantable vacarme troublait chaque nuit le sommeil des hôtes de la Pouillerie. Alors s'expliquèrent la disparition de Jeanne et sa mort tragique. La noble maison fut maudite et, quand elle s'affaissa sous ses décombres, chacun y vit juste châtiment de la Providence.

De temps en temps, au déclin du jour, la lumière merveilleuse scintille encore sur la Fosse à la Meunière, et l'ombre errante de Jeanne n'a pas délaissé les ruines du castel. Le Moul à Rai existe encore : la malédiction de Dieu ne l'a jamais visité.

La Fosse à la Meunière se situe à la limite d'Oyré et de Mairé, à 700 mètres Sud Sud-Ouest de Haut-Montant, dans un quartier boisé de la Vacheresse qui relie la forêt de la Guerche à celle de la Groie. Pour rejoindre ce lieu, un petit chemin de terre se trouve à environ un kilomètre au Sud Sud-Ouest de la ferme de la Motte du côté de la forêt de la

Groie. En le suivant sur un demi kilomètre, on pourra descendre au fond d'un vallon qui abrite la Fosse à la Meunière. Celle-ci est une vaste cuvette, souvent à sec, qui peut s'emplir d'eau en mauvaise saison (hiver).

De nos jours, le Moulin au Roi est un petit hameau très mignon et pittoresque. Une élégante habitation a d'ailleurs été édifiée sur les fondations du vieux moulin, dans un petit parc.

La messe des braconniers

Ce conte nous narre l'histoire d'un prêtre qui avait la chasse comme passion dévorante. Il sacrifiait même son devoir d'homme d'église à sa passion.

Alors qu'il braconnait de nuit dans la forêt de la Guerche, il fut surpris et poursuivi par un garde-chasse du seigneur. Par peur d'être capturé, il le blessa mortellement et s'enfuit. Il réussit même à échapper à la justice des hommes, mais n'échappa point à la vengeance divine et fut livré au feu éternel.

Depuis ce jour, il revient chaque année lors de la nuit anniversaire du pêcher et célèbre une messe expiatoire devant d'autres braconniers damnés comme lui.

Dans sa notice sur la paroisse de Saint-Sulpice-d'Oiré, publié en 1854, l'abbé Lalanne fait référence à la légende en ces termes : *« La Maison à Rai (la maison au roi), non loin des velours, n'est plus connue que par un taillis qui a conservé son nom. Là, au dire de la chronique locale, plus d'un braconnier à l'affût a pu voir autrefois un autel magnifiquement paré, illuminé même par sept cierges, et un prêtre y célébrait la messe, lorsqu'un de ces braconniers pouvait et savait la servir… »*

Cette maison ne peut désormais être exactement localisée. Le domaine des Velours est situé sur la lisière sud de la forêt de la Guerche, le long de la RouteDdépartementale 75, non loin de la fosse à La Meunière.

La fontaine Saint-Hilaire

La source Saint-Hilaire du petit village de Leugny-sur-creuse aurait jailli sous le sabot de la mule du pontife poitevin Saint-Hilaire qui fit une halte dans ces parages. L'eau fraîche qui sort de ces coteaux calcaires a la réputation de guérir les maux d'yeux. Les croyances du pays disent que vous pouvez à l'aube de la Saint-Jean récupérer un petit peu d'eau de la fontaine et ainsi pouvoir la conserver toute l'année.

On accède à cette fontaine, située dans le bois de la Cure, en empruntant un petit sentier ombragé entre les pins situé à gauche de la place de l'église.

Le débit de celle-ci est faible. Le filet d'eau qui s'échappe d'un petit escarpement par une voûte bien restaurée, est recueilli dans un bassin en maçonnerie avant de descendre le long du sentier, de passer dans quelques jardins du village et de rejoindre la Creuse.

On s'y rendait également en procession pour implorer la pluie dans les périodes de grande sécheresse. Ces pèlerinages ne sont plus qu'un souvenir aujourd'hui mais il est certain que ce lieu était d'une très grande importance pour les gens du village et de la proche région.

La chapelle de Notre-Dame-de-Prélong

En suivant l'allée de Dangé, après le Rond du Chêne, un petit sentier sur la droite nous mène entre la chapelle de Prélong et la fontaine du même nom. A l'orée de la forêt, au pied d'une butte boisée se cache les ruines de la chapelle, à peine visible de la route. En traversant le petit ruisseau de Prélong qui coule le long de la route, on trouvera un petit chemin forestier qui nous mènera jusqu'à elle.

De la chapelle, il ne reste essentiellement qu'une voûte en plein cintre qui supporte un haut pan de mur percée d'une baie ogivale, et une double arcade à son sommet. De nos jours, la chapelle n'est plus accessible à pied.

Ce site a été le lieu d'une légende pleine de romantisme dont quelques anciens gardent encore le souvenir dans la Val de Creuse.

Durant les séjours de Charles VII et d'Agnès Sorel dans le château de la Guerche de Touraine que le roi avait fait bâtir pour la « Dame de beauté », de grandes chasses à courre avaient lieu dans les forêts alentours.

Pendant l'un de ces fameux événements, un jeune couple de fiancés appartenant à des familles de haut lignage suivit la chasse royale en forêt de la Guerche. Tandis que les seigneurs de la cour chassaient le cerf, les jeunes gens, forts épris l'un de l'autre, s'écartèrent de la compagnie pour rejoindre le vallon de Prélong. Et alors que ces deux amants s'attardaient dans le calme et la solitude des bois, tout à coup, des loups affamés surgirent et les dévorèrent.

Lorsqu'on découvrit les reliefs sanglants du tragique festin, on décida de les réunir dans la même tombe et de les ensevelir, à jamais, dans la chapelle de Prélong, aussi parfois appelée depuis ce malheureux épisode la « chapelle au loups ».

Le long du sentier, du côté droit, à seulement quelques centaines de mètres de la chapelle, on trouve une jolie fontaine protégée par un dôme de maçonnerie. Une niche est aménagée à son sommet qui contient une statuette de sainte Thérèse et de l'enfant Jésus.

La Fontaine du lavoir

Située sur le chemin de halage entre le port et la plage, les femmes du village s'y retrouvaient toutes les semaines pour y faire leurs lessives. Une légende raconte que les amoureux s'y retrouvaient les nuits de pleines lunes pour demander que leur amour dure la vie entière. La future épouse devait tremper les pieds dans le lavoir en regardant la lune puis en sortant de l'eau, embrasser tendrement son futur mari.

LE SENTIER DES LEGENDES (Parcours de 21 km)

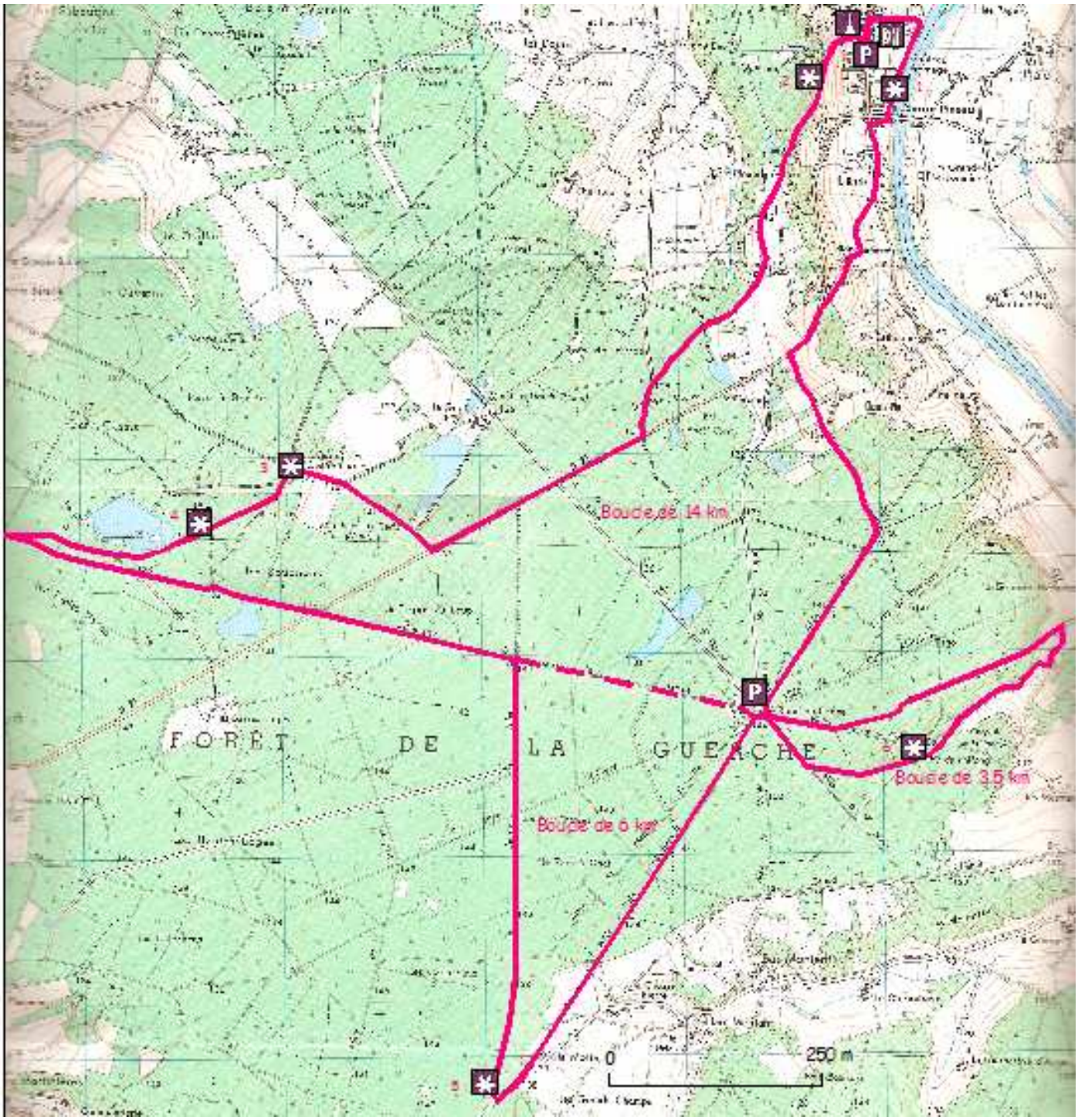

Légende :

- aire de repos
- camping
- château
- curiosité
- église
- grotte
- hébergement
- musée
- office de tourisme
- parking, départ des sentiers
- restaurant

Le lavoir de Leugny (en 1)

L’église de Leugny (entre 1 et 2)

La fontaine Saint-Hilaire (en 2)

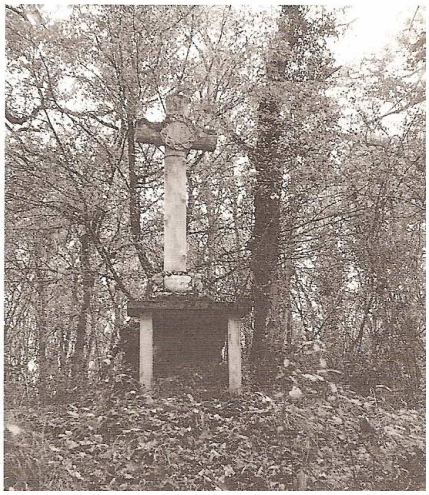

La croix Sainte-Florence (en 3)

La fontaine de Prélong (en 6)

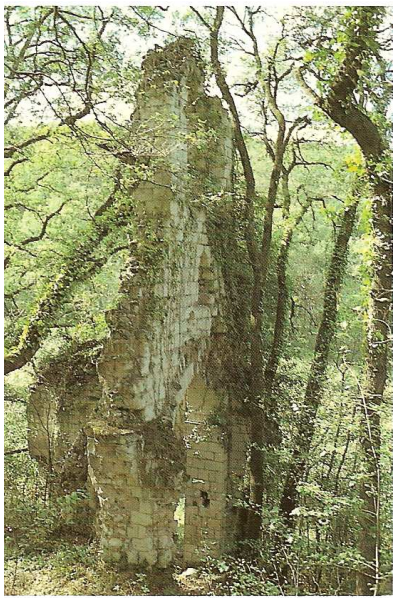

Les restes de la chapelle
Notre-Dame-de-Prélong (en 6)

BUXEUIL (parcours de 12.5 km)

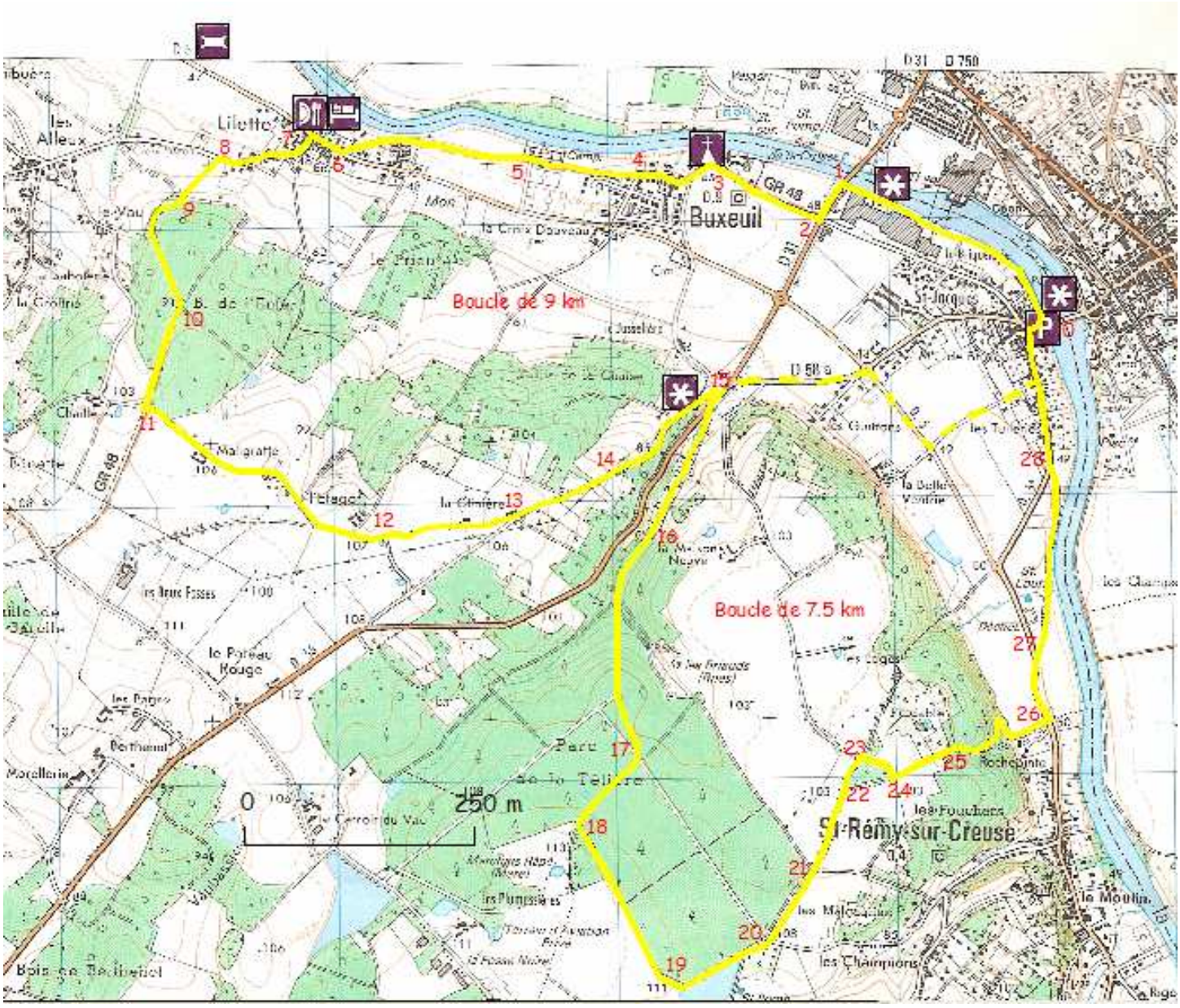

Le grand circuit de Buxeuil de 12.5 km peut être séparé en deux plus petites boucles de 9 km et 7.5 km. La grande boucle de 15 km et la boucle de 9 km passant par le GR 48, seule la boucle de 7.5 km sera donc autorisée aux cavaliers et aux VTTistes. Les aménagements en conséquence devront donc être pris (panneaux ou balisage d'interdiction aux VTT et cavaliers).

Le pont de Buxeuil (en 0)

Vue sur l'église Saint-Pierre-Es-Liens (de 13)

La voie romaine (entre 14 et 15)

la tourelle (entre 0 et 1)

LEUGNY (parcours de 22 km, 7 km et 7km)

Les modifications sont en pointillés sur la carte.

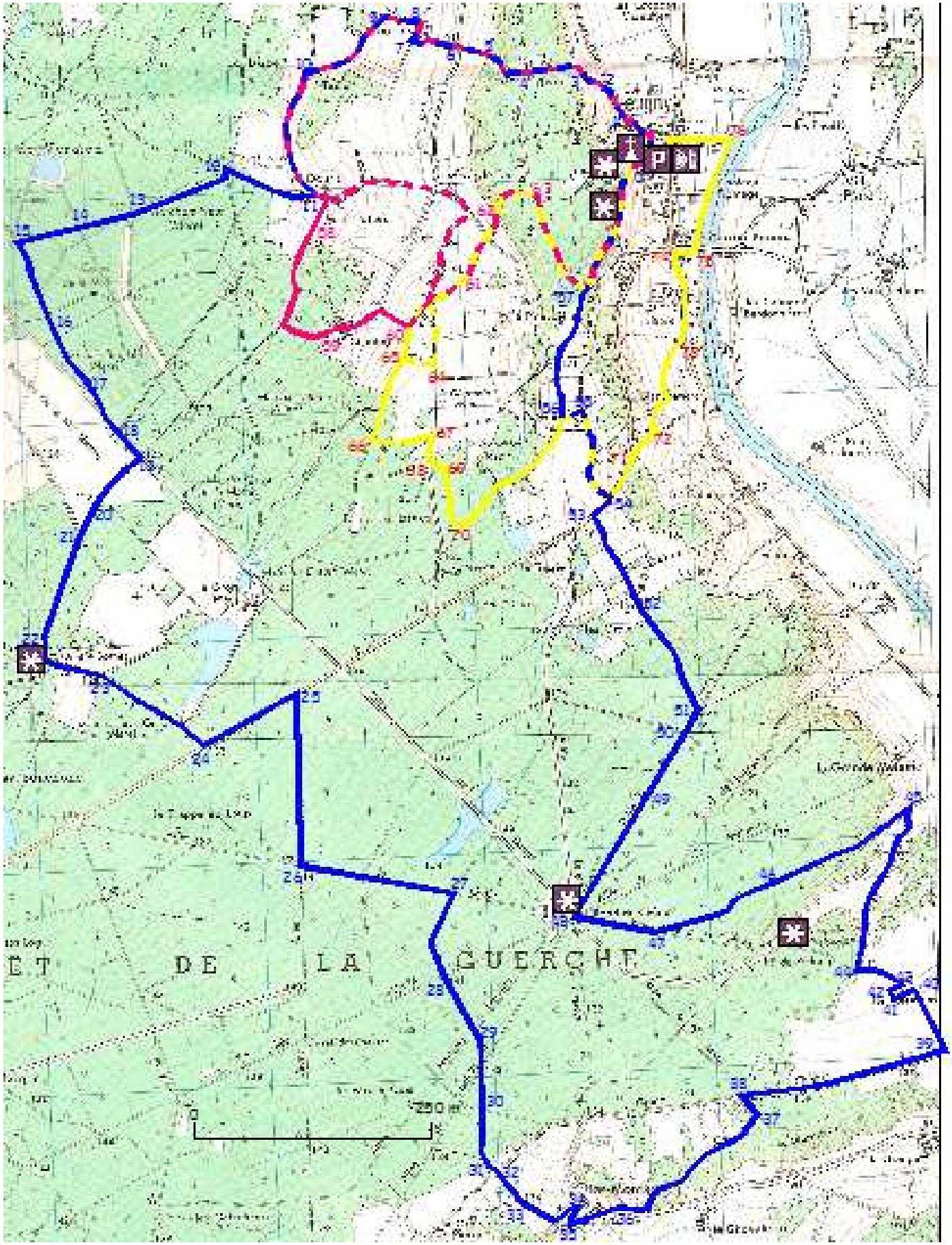

L'église Saint-Hilaire (en 0)

Le porche (en 0)

Sentier dans le Bois de la Cure)
(entre 0 et 57)

La fontaine Saint-Hilaire
(entre 0 et 57)

Une bâtisse du Rond du Chêne (en 48)

La fontaine de Prélong (entre 44 et 47)

OYRE

Parcours de 22 km modifié en parcours de 17 km – Parcours de 15 km – Parcours de 10 km

Les modifications sont en pointillés sur la carte.

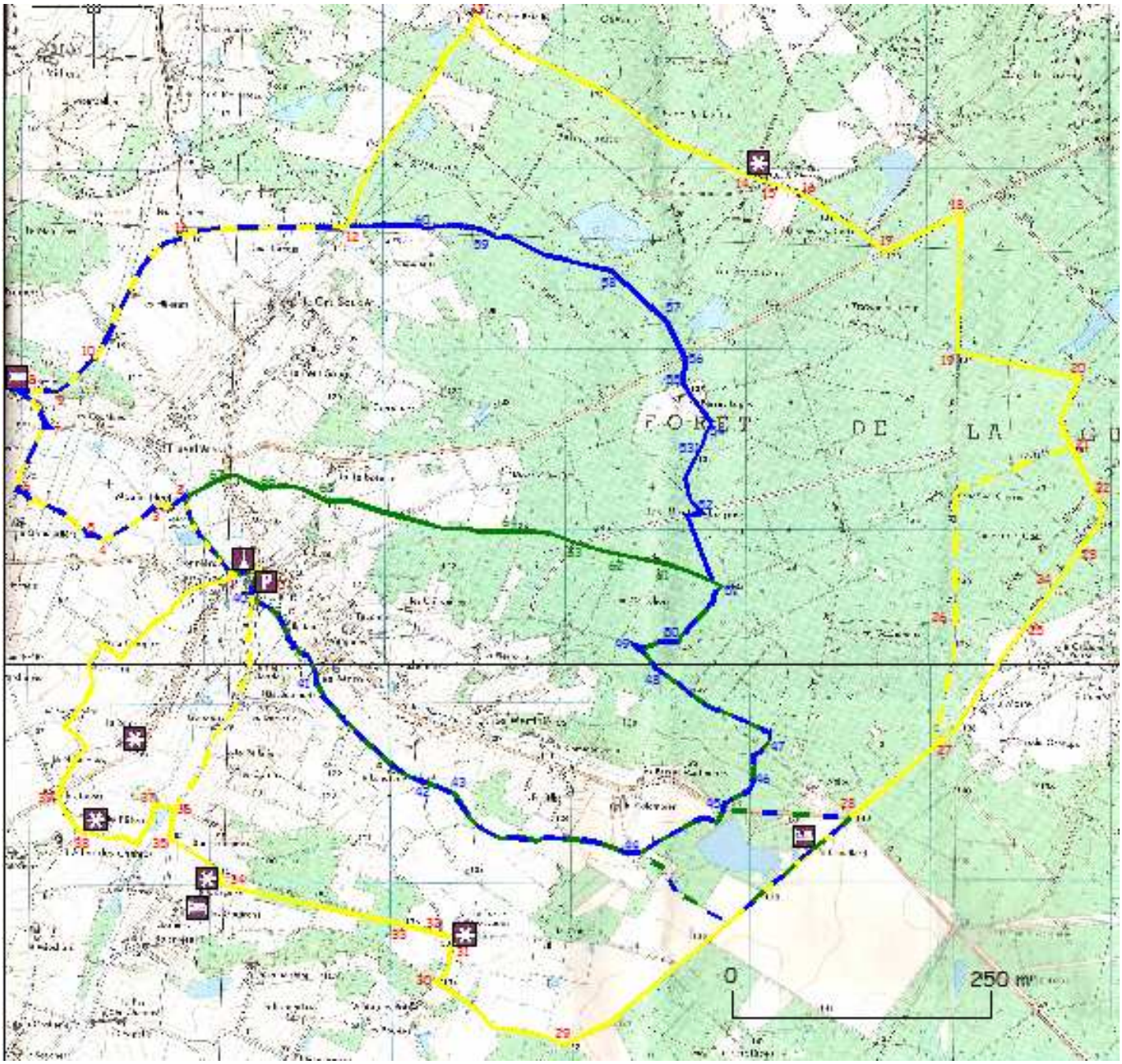

L'église Saint-Sulpice (en 0)

Vue sur Oyré (en 65)

Sentier de randonnée (entre 12 et 13)

Demeure de la Corgère (en 34)

La fosse aux Loups (en 31)

PORT-DE-PILES (parcours de 7.5 km)

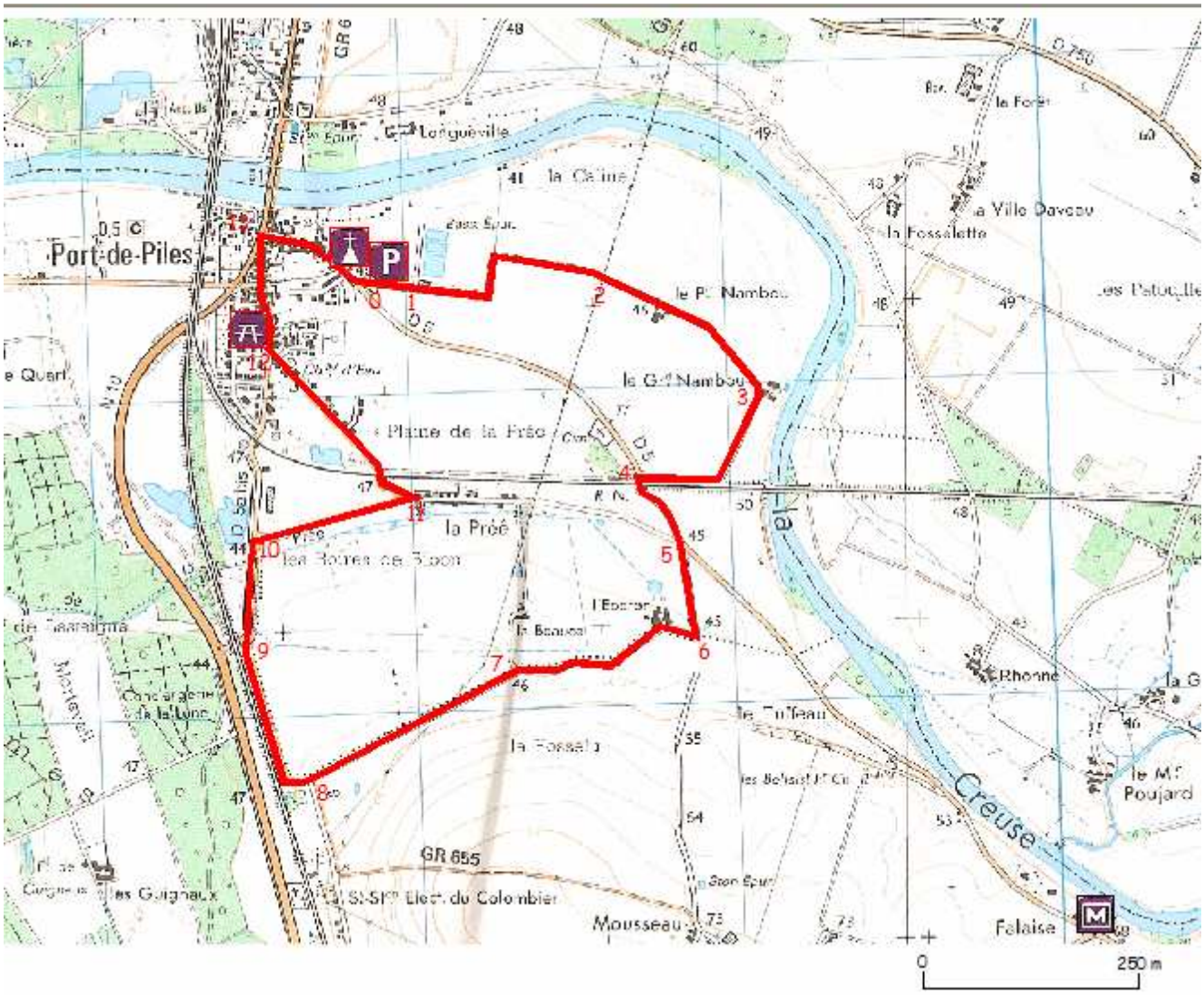

La salle des fêtes (en 0)

L'Eperon (en 6)

L'église Saint-Martin (entre 13 et 0)

Le circuit de Port-de-Piles passant sur le GR 655 ne pouvant pas être mis à la disposition des cavaliers et des VTTistes et un chemin de substitution ne pouvant être créé, ce sentier sera donc déconseillé à ces deux derniers usagers.

LIAISON ENTRE SAINT-REMY-SUR-CREUSE ET LEUGNY (parcours de 15 km)

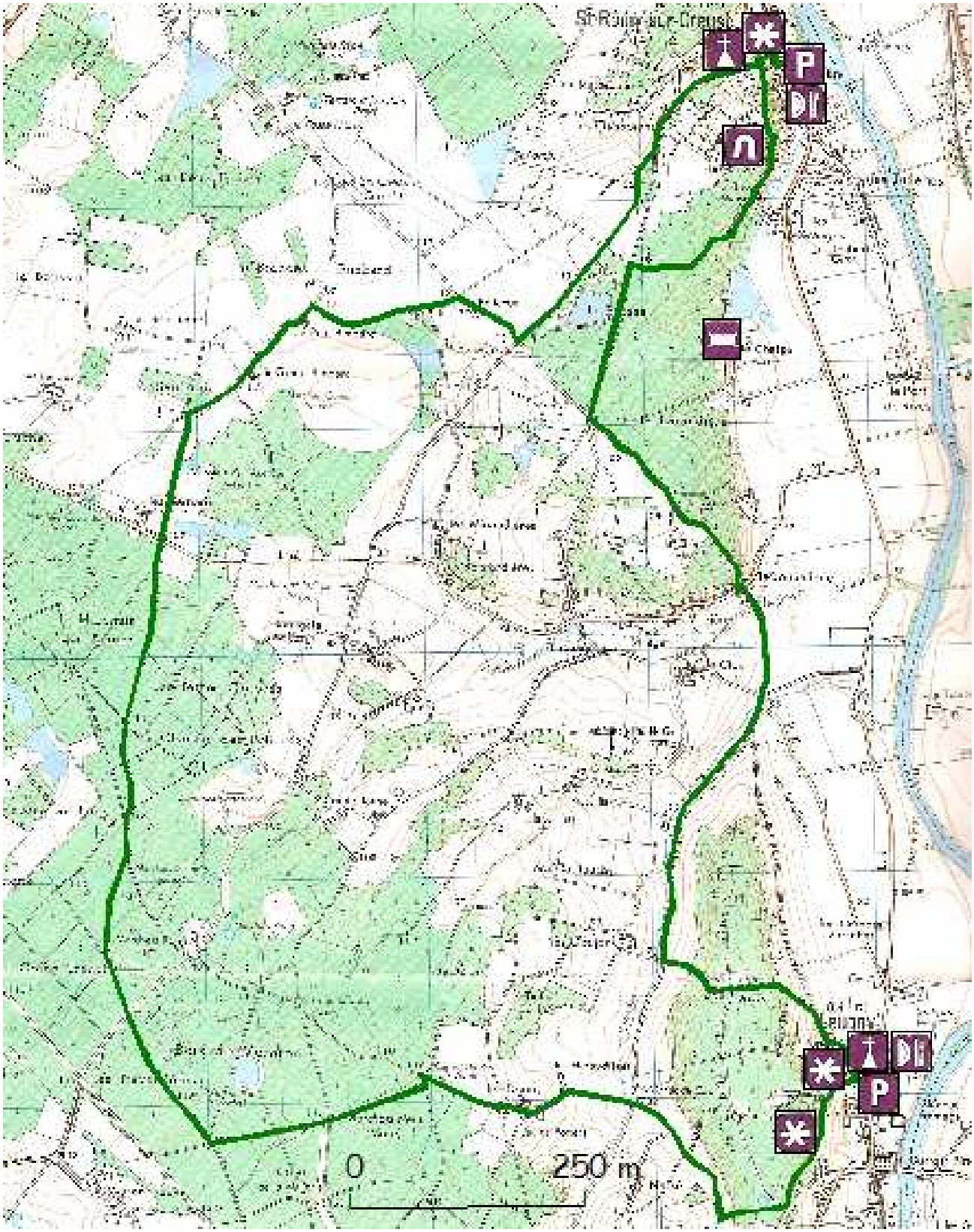

LIAISON ENTRE PORT-DE-PILES ET LES ORMES

(Parcours de 16 km)

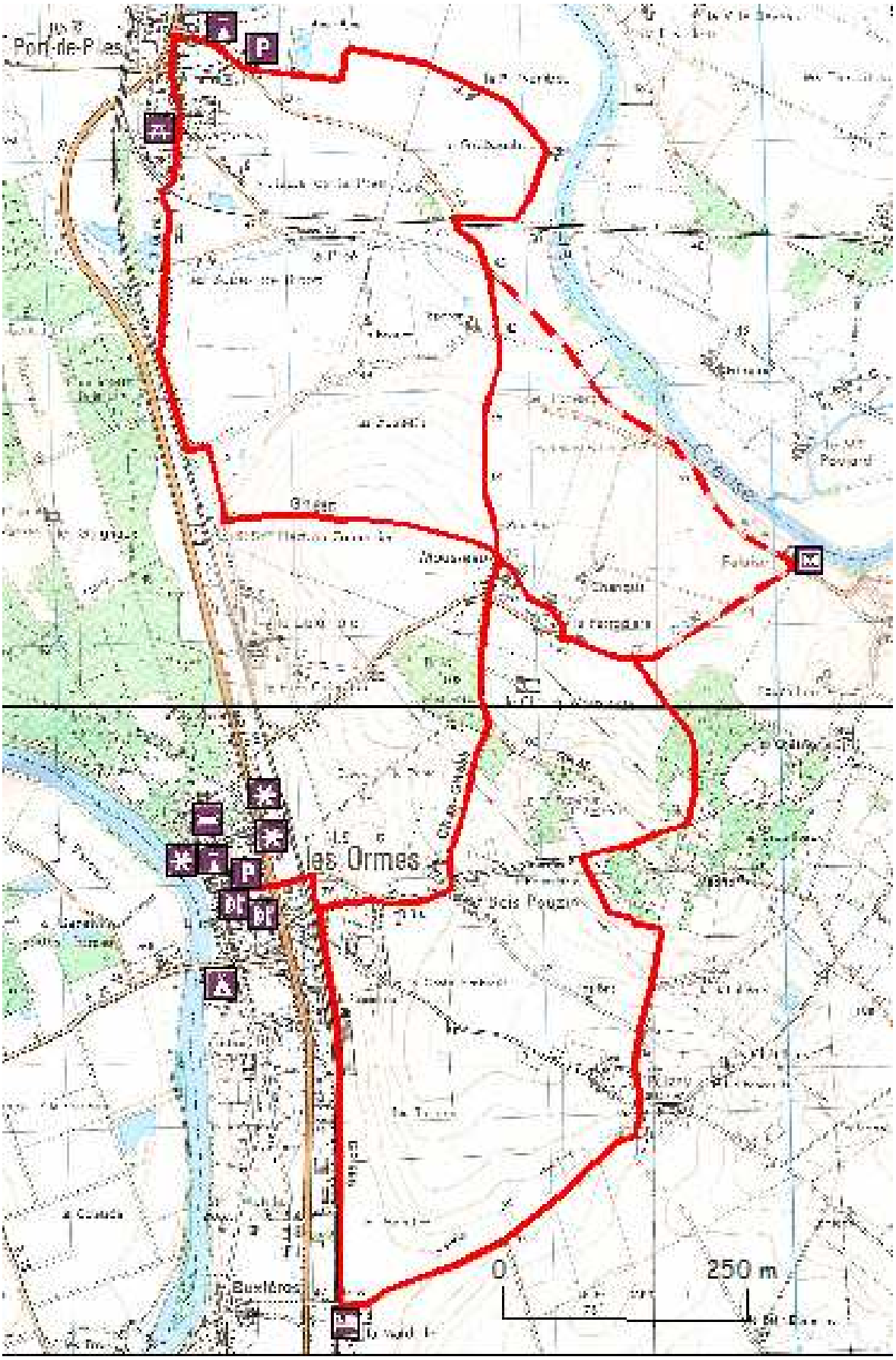

Le parcours permettant de relier Port-de-Piles aux Ormes est long de 16 km environ. Deux chemins sont possibles au milieu de celui-ci (vers le hameau dénommé Mousseau). Un chemin passant par des routes peu fréquentées et peu dangereuses (en trait plein) et un autre chemin (en pointillé) passant à côté du musée Falaise, seul site touristique ignoré par les sentiers de randonnées. Ce second chemin passe, par contre, sur les RD 130 et RD 5, qui sont des routes plus fréquentées et donc plus dangereuses. Le premier chemin est donc à privilégier pour des questions de sécurité, mais il serait peut-être intéressant de laisser le choix au promeneur, lui-même, en indiquant les deux chemins sur la brochure et en les balisant tous les deux.

Le musée Falaise

La liaison entre Saint-Romain et Dangé est difficilement envisageable car elle obligerait à passer par le bourg de Dangé-Saint-Romain, vu qu'il existe qu'un seul pont pour franchir la Vienne sur la communauté de communes. Ce lieu étant fortement fréquenté, il peut être dangereux pour les promeneurs et n'est donc pas conseillé.

LES ORMES (Parcours de 19 km, 11 km et 5.5 km)

Les circuits de Ormes passant sur les GR 48 et 655 ne pouvant pas être mis à la disposition des cavaliers et des VTTistes et des chemins de substitution ne pouvant être créé, ce sentier sera donc déconseillé à ces deux derniers usagers.

L'église Saint-Martin et Sainte marguerite (en 0)

La bergerie (en 0)

La poste aux chevaux (en 0)

Belle demeure à Poisay (en 33)

Le Bois Pouzin (en 1)

Le château de Saint-Sulpice (en25)

SAINT-REMY-SUR-CREUSE (Parcours de 9 km et 2.5 km)

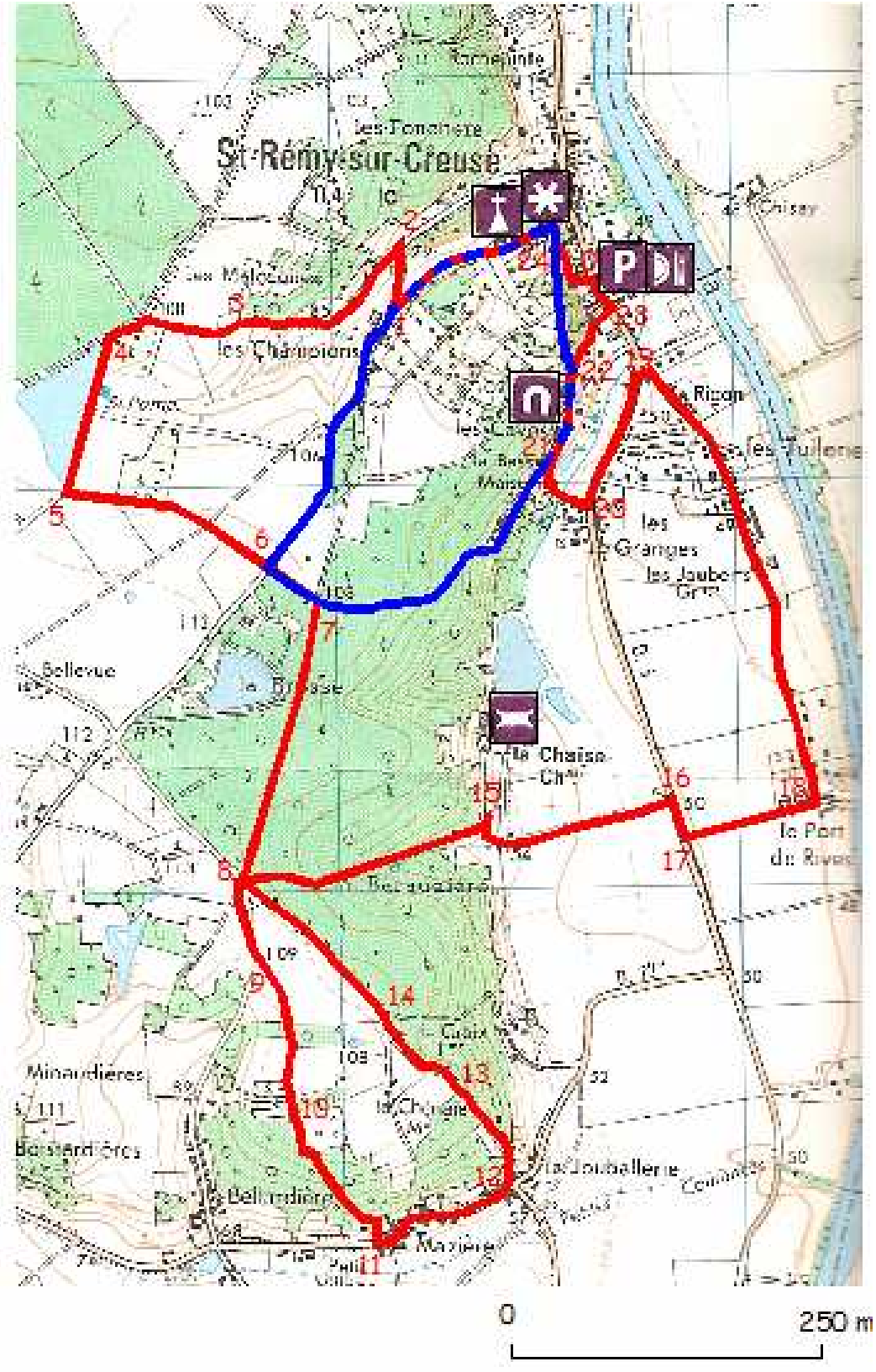

Le château de la Chèze (en 15)

Les troglodytes (en 21)

L'église Saint-Rémy (en 24)

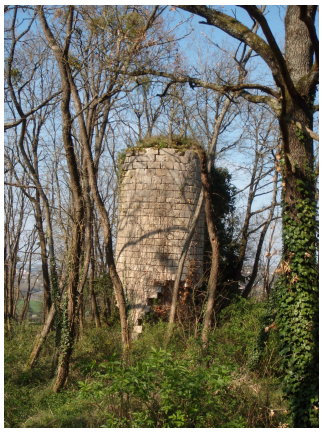

La tour de Ganne (en 24)

SAINT-ROMAIN (Parcours de 19 km)

L'église Saint-Romain (en 1)

Le château de Saint-Romain (en 9)

Une demeure à Launay (en 10)

Une ferme à la Barre (en 22)

LIAISON ENTRE LES ORMES, BUXEUIL ET SAINT-REMY-SUR-CREUSE

(Parcours de 22 km environ, comportant trois départs possibles dans chaque village. Passant par les GR 48 et 655, le circuit est déconseillé aux usagers équestres et VTT)